

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

**Les problèmes  
de  
main-d'œuvre  
dans la  
Communauté  
en 1965**

AVRIL 1965

## CORRIGENDUM

page 60, tableau IX, 2<sup>me</sup> colonne, au lieu de : de 1956 à...,  
lire : de 1959 à...

page 96, 2<sup>me</sup> §, 2<sup>me</sup> ligne, au lieu de : 100 000 unités,  
lire : 200 000 unités ...

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Commission

Les problèmes  
de main-d'œuvre  
dans la Communauté en 1965

Bruxelles, avril 1965

# Sommaire

	Pages
INTRODUCTION	7
 <i>PREMIÈRE PARTIE</i>	
L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI DANS LA COMMUNAUTE EN 1964	9
A. <i>Tendances générales</i>	9
B. <i>Tendances d'évolution par branches d'activité et professions</i>	26
Agriculture	26
Construction	30
Métaux	34
Chimie	39
Textile et vêtement	41
Alimentation	45
Services	47
Transports	54
Manœuvres	55
C. <i>Tendances d'évolution par régions</i>	57
 <i>DEUXIÈME PARTIE</i>	
LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI EN 1965	73
A. <i>Pays à pénuries étendues</i>	74
1. Allemagne	74
2. Pays-Bas	77
3. Luxembourg	80
B. <i>Pays à pénuries localisées</i>	81
1. Belgique	81
2. France	84
C. <i>Pays à excédents localisés</i>	88
Italie	88
 <i>TROISIÈME PARTIE</i>	
PROBLÈMES ET MESURES	93
A. <i>Dispositions d'ordre interne</i>	93
B. <i>Mouvements internationaux de main-d'œuvre</i>	107
C. <i>Collaboration communautaire</i>	109

	Pages
<i>Graphiques n° 1. — Evolution de la production, de l'emploi salarié et de la production par salarié</i>	
Belgique	113
Allemagne	114
France	115
Italie	116
Pays-Bas	117
 <i>Graphiques n° 2. — Evolution de la population totale et de la population active (1958-1963)</i>	
Belgique et Allemagne	118
France et Italie	119
Luxembourg et Pays-Bas	120
 <i>Graphique n° 3. — La situation de l'emploi salarié par pays et par secteurs</i>	121
 <i>Graphiques n° 4. — Evolution du marché de l'emploi</i>	
Belgique	122
Allemagne	123
France	124
Italie	125
Luxembourg	126
Pays-Bas	127
 <i>Graphiques n° 5. — Evolution de l'introduction des travailleurs étrangers</i>	
Evolution de l'introduction des travailleurs étrangers (1954-1963)	128
Premiers permis de travail accordés à l'immigration en 1963	129
Premiers permis de travail accordés à l'immigration en 1963, répartis par branches d'activité	130
 <i>Tableaux des déficits et excédents de main-d'œuvre par professions et régions (estimations prévisionnelles pour 1965)</i>	
Belgique	131
Italie	136
Luxembourg	137
Pays-Bas	138

## Introduction

La Commission de la Communauté économique européenne a suivi, pour l'établissement du présent rapport, le sixième de la série, la méthode qui a été mise au point au cours des années précédentes. Elle s'est assurée le concours d'experts des ministères du Travail des États membres et elle a, en outre, consulté son comité d'experts en conjoncture ainsi que des experts des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs. Le rapport tient compte des informations et des avis recueillis au cours de ces consultations.

Il analyse l'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté, dégage ses tendances générales et les facteurs qui la déterminent ainsi que les faits caractéristiques de la situation de la main-d'œuvre par pays, par profession et par région. En outre, il esquisse les perspectives d'emploi pour les mois à venir et donne des estimations prévisionnelles pour 1965 des besoins et des disponibilités en main-d'œuvre; enfin, il suggère, compte tenu de ces perspectives, certains moyens de favoriser à la fois une expansion économique sans heurts et un meilleur équilibre de l'emploi des travailleurs.



## L'évolution du marché de l'emploi dans la Communauté en 1964

### A. TENDANCES GÉNÉRALES

1. Le rapport précédent prévoyait que, dans la plupart des Etats membres, des tensions plus ou moins graves et plus ou moins générales continueraient à caractériser l'évolution du marché de l'emploi et qu'il ne fallait guère s'attendre, pour 1964, à une amélioration de cette situation, notamment en raison de l'expansion économique qui se poursuivrait probablement à un rythme accéléré.

Effectivement, le produit réel brut de la Communauté a augmenté de 5,5 % par rapport à l'année précédente, chiffre prévu, au lieu de 4 % de 1962 à 1963. La production industrielle, mesurée d'après l'indice de l'Office statistique des Communautés européennes, doit avoir progressé de quelque 6,5 % en 1964 par rapport à l'année précédente, contre 5 % en 1963.

Dans l'ensemble de la Communauté, en raison de la poursuite, à un niveau élevé, de l'activité générale, les problèmes de l'emploi n'ont guère perdu de leur acuité. Les besoins en main-d'œuvre, constatés dans la plupart des Etats membres, n'ont pu être couverts de manière suffisante ni par des mouvements de main-d'œuvre conjoncturels et structurels entre les différents secteurs de l'économie ni par les effets à court terme des programmes des pouvoirs publics conçus, en règle générale, pour des périodes plus longues ni par le recours à l'introduction de travailleurs étrangers.

Des six Etats, l'Italie est le seul qui ait enregistré une réduction du nombre total d'heures travaillées. En France, sont apparues dans quelques branches d'activité les premières manifestations d'une détente du marché de l'emploi, ce qui confirme l'indication mentionnée dans le rapport précédent qui envisageait l'éventualité d'une légère détente. Alors qu'en Belgique, une très légère détente s'est manifestée en fin d'année, au Grand-Duché du Luxembourg et surtout aux Pays-Bas et en Allemagne, aucune réelle amélioration ne s'est produite : les déséquilibres de l'emploi ont persisté et se sont même aggravés dans ces deux derniers pays.

Ainsi, comme les estimations faites l'an dernier l'avaient laissé prévoir, le renforcement de l'expansion économique n'a pas manqué d'exercer, dans l'ensemble de la Communauté, certains effets durables sur la situation de la main-d'œuvre : persistance d'un haut degré d'emploi et maintien du chômage à un niveau relativement bas. Par contre, la tendance plutôt croissante des besoins de main-d'œuvre par rapport aux disponibilités a accentué un élément de tension dangereux pour le développement équilibré de l'économie communautaire.

En présence des pénuries de travailleurs, les efforts de reclassement de l'ensemble de la main-d'œuvre inactive, qui avaient été déjà nettement intensifiés les années précédentes, ont été activement poursuivis par les Etats. Mais il convient de rappeler que, parmi les travailleurs totalement ou partiellement inoccupés, figure

une proportion importante, variable selon les pays, de chômeurs âgés, handicapés ou sans qualification professionnelle. Cette proportion est d'ailleurs d'autant plus élevée que le chômage est descendu à un niveau plus bas, ce qui rend plus aléatoire les efforts de réinsertion de cette main-d'œuvre dans l'économie.

2. Pour compléter ces observations générales, qui confirment celles du rapport précédent, sont fournies ci-après quelques indications relatives aux situations particulières observées dans les Etats membres au cours de l'année considérée.

En *Belgique*, au cours de l'année 1964, l'expansion économique s'est poursuivie à un rythme accéléré. Par rapport à 1963, la progression a été particulièrement forte en ce qui concerne la construction et la production industrielle, et a même excédé largement les prévisions.

L'augmentation en volume du produit national brut peut être estimée à 5,5 %.

Cette intense activité a eu une incidence sur le marché de l'emploi. Les pénuries et les tensions déjà enregistrées en 1963 se sont maintenues au cours du premier semestre. Les conditions atmosphériques favorables, qui ont permis d'allonger la période de production et de mieux répartir l'activité sur l'ensemble de l'année, surtout dans les entreprises à caractère saisonnier, ainsi que les transferts de la main-d'œuvre et la mobilité professionnelle accrue, qui ont atténué dans certains secteurs les tensions pendant les périodes de pointe, n'ont pas pu empêcher les pénuries de main-d'œuvre de freiner encore l'expansion dans certains secteurs, bien que dans une mesure moindre en fin d'année. Dans d'autres secteurs, les mesures anti-inflationnistes adoptées ont également freiné l'expansion.

L'accroissement de la population active a toutefois dépassé les prévisions et a atteint quelque 20 000 unités; il est dû principalement au recrutement renforcé de main-d'œuvre étrangère. L'augmentation du nombre des salariés et des appointés a cependant été beaucoup plus élevée (45 000 unités environ) en raison de l'accroissement de la population active occupée, en particulier du fait de la participation plus grande des femmes au processus de production et d'un transfert accru des travailleurs indépendants, vers le secteur des activités salariées.

A l'automne, une amorce de détente s'est dessinée sur le marché de l'emploi.

En *Allemagne*, une nouvelle augmentation de la production, qui avait été escomptée dans le rapport précédent, s'est effectivement réalisée en 1964. Elle n'a pas manqué d'entraîner des incidences sur le marché de l'emploi dont les tensions, déjà fortes les années précédentes, ont eu encore tendance à s'aggraver.

Le produit national brut réel a augmenté d'environ 6,5 % par rapport à 1963, alors qu'il n'avait progressé que de 3,2 % de 1962 à 1963. Cette progression serait due surtout à l'accroissement plus prononcé de la productivité du travail (6,0 % en 1964 contre 2,9 % en 1963) et, pour une faible part seulement, du volume de travail. L'accroissement de l'emploi total est estimé à 136 000 unités (27,016 millions en 1964 contre 26,880 millions en 1963).

L'essor conjoncturel s'est manifesté principalement dans l'industrie, en particulier dans la production de biens d'investissement. Au total, la production industrielle,

en 1964, s'est élevée d'environ 8 %, nécessitant le recrutement de travailleurs supplémentaires, surtout dans la construction automobile, dans la production de fer, de tôles et d'articles métalliques, dans l'industrie électrique, dans la construction de machines et dans la transformation des métaux. Par contre, les effectifs au travail ont baissé notamment dans les industries extractives, dans la construction navale ainsi que dans les industries de la chaussure et du textile.

Dans plusieurs secteurs industriels, le développement de la production a été entravé par des pénuries de main-d'œuvre; ceci a été le cas en particulier dans les industries de biens d'investissement. Cependant, la production de la construction n'a progressé, en 1964, que dans une faible mesure, ce qui signifie une légère détente du marché de la construction en Allemagne.

La hausse des salaires nominaux enregistrée en 1964, a été de l'ordre de 8,5 % par salarié.

Les nouveaux accords concernant la réduction du travail n'ont eu, en 1964, que des effets mineurs. Cependant, pour un grand nombre de travailleurs, les nouvelles tranches de réductions des horaires de travail, convenues au cours des années précédentes, sont entrées en vigueur. Ceci a été notamment le cas dans les industries des métaux, dans la construction, dans les services publics et dans les arts graphiques. Il convient de souligner un fait significatif de l'acuité et de la persistance des pénuries de main-d'œuvre : il a été possible en 1964 de convaincre davantage qu'auparavant les syndicats de la nécessité de reporter l'entrée en vigueur des réductions du travail convenues au cours des années précédentes, alors qu'ils avaient rejeté jusqu'ici le plus souvent de tels ajournements — sauf cas exceptionnels tels que la construction. Ce fait concerne surtout l'industrie des métaux où une réduction, de 41 ¼ à 40 heures, primitivement prévue pour 1965, a été reportée d'une année. De même, la réduction de 42 à 41 heures, prévue dans la construction pour le 1<sup>er</sup> octobre 1964, a été reportée de six mois. Dans les services publics, la résiliation de la convention collective sur la réduction de la durée du travail aura lieu seulement à une date ultérieure bien qu'elle soit possible dans le courant de 1965. Des accords similaires ont été conclus ou envisagés dans d'autres secteurs économiques.

En raison des pénuries de main-d'œuvre, les entreprises essaient souvent de compenser les réductions de la durée du travail par un accroissement des heures supplémentaires. Etant donné qu'elles sont facilement disposées à accorder des salaires dépassant le niveau contractuel, les salaires effectifs ont progressé à nouveau plus rapidement que ceux prévus par les conventions, de sorte que l'écart entre l'évolution des salaires conventionnels et celle des salaires effectifs a de nouveau grandi en 1964.

En résumé, le marché de l'emploi en Allemagne a été caractérisé par le maintien d'un haut degré d'activité dû à la croissance de l'économie nationale. Les effets conjugués du plein emploi, dans tous les secteurs économiques, et de l'évolution favorable de la demande, se sont traduits par des besoins de main-d'œuvre très élevés par rapport aux faibles disponibilités nationales.

En France, les efforts exercés en vue de rétablir l'équilibre économique et financier ont permis d'enregistrer des progrès notables en 1964. Si des conditions atmosphériques nettement meilleures que l'année précédente ont favorisé la production

agricole et la production dans le secteur de la construction, la croissance économique qui était encore très forte au premier trimestre 1964, s'est nettement ralentie en cours d'année.

Ainsi, le rythme d'expansion de la production industrielle a marqué, à partir du printemps 1964, un net fléchissement. Cependant, compte tenu du niveau très élevé atteint au début de l'année, le taux d'accroissement annuel de 1964 a été d'environ 7 %, contre 4,9 % en 1963. La tendance au ralentissement a affecté certaines branches d'industries, notamment productrices de biens de consommation durables, telles que l'industrie automobile, ainsi que l'industrie textile. Par contre, d'importantes industries de base connaissaient un essor persistant et une légère amélioration a été momentanément enregistrée dans le secteur des biens d'investissement.

Le taux d'augmentation du produit national brut, en volume, pourrait avoir atteint plus de 5 % au lieu de 4,4 % en 1963.

Cette évolution a provoqué une détente sur le marché de l'emploi, plus accusée dans quelques branches d'activité; d'une part, le volume total des demandes d'emploi non satisfaites a suivi un mouvement croissant à l'automne et, d'autre part, les offres d'emploi non satisfaites, qui s'étaient maintenues longtemps à un niveau élevé, ont nettement diminué depuis le printemps 1964. L'accroissement du nombre total des salariés s'est poursuivi, mais à un rythme inférieur à celui de l'année précédente (environ 2 % au lieu de 3 %) et la durée moyenne de travail par salarié a diminué par rapport à 1963.

Ainsi, au cours de l'année 1964 et, plus particulièrement, à partir de septembre, en raison d'un essor moins vigoureux de la production, la physionomie du marché de l'emploi, qui avait été caractérisée au cours des années précédentes par d'assez fortes tensions, s'est sensiblement modifiée. Les divers indices disponibles permettent de préciser cette évolution dans les différents secteurs d'activité.

Si l'activité du bâtiment et des travaux publics s'est maintenue à un niveau élevé, en revanche, la production industrielle a progressé au printemps 1964 à un rythme plus lent que l'année précédente, la reprise de septembre, moins ferme qu'en 1963, confirmant une tendance générale au ralentissement, plus ou moins accusée selon les secteurs.

Alors que les industries de base telles que la chimie, le verre, la sidérurgie, étaient en assez nette expansion, un ralentissement quasi général peut être noté dans les industries de consommation, la production ayant même diminué dans l'industrie textile, l'industrie du cuir et l'industrie automobile. En ce qui concerne les industries produisant des biens d'équipement, après une progression très modérée pendant le premier semestre, on constate un plafonnement de la production à partir de septembre.

Cette évolution a eu une incidence directe sur les conditions d'emploi de la main-d'œuvre. Ainsi, au 1<sup>er</sup> octobre 1964, peut être constatée une évolution significative de l'indice d'activité de la main-d'œuvre, conséquence d'une moindre vigueur dans la reprise traditionnelle de septembre. Cet indice, qui avait augmenté au cours des deux premiers trimestres de l'année 1964, accuse une diminution, par rapport à juillet, de 0,1 % alors que la variation enregistrée entre le deuxième et le troisième

trimestre de l'année est généralement positive. En outre, le pourcentage d'augmentation en octobre 1964 par rapport à octobre 1963, soit 0,6 %, paraît relativement faible, compte tenu de ceux précédemment enregistrés, c'est-à-dire : + 1,7 % entre octobre 1961 et octobre 1962 et + 2,7 % entre octobre 1962 et octobre 1963.

Ce fléchissement résulte d'une stagnation des effectifs occupés et d'une légère diminution des horaires de travail.

Le rythme d'accroissement des effectifs est plus faible qu'au cours des périodes précédentes. Ainsi, l'indice des effectifs se situait, au 1<sup>er</sup> octobre 1964, à 112,1 contre 110,7 au 1<sup>er</sup> octobre 1963, soit un accroissement de 1,3 %, plus faible que celui enregistré entre le 1<sup>er</sup> octobre 1962 et le 1<sup>er</sup> octobre 1963 (+ 2,5 %).

La durée hebdomadaire du travail au 1<sup>er</sup> octobre 1964 est de 46,0 heures en moyenne contre 46,2 heures au 1<sup>er</sup> juillet 1964, celle des ouvriers ayant légèrement diminué de juillet à octobre 1964, de 47,2 heures à 46,9 heures, tandis que celle des employés se maintenait à 44,1 heures. Par rapport au 1<sup>er</sup> octobre 1963, la baisse de la durée du travail est de 0,3 heure (0,1 heure pour les employés; 0,4 heure pour les ouvriers), la diminution pour les salariés provenant essentiellement des industries de transformation.

Ces données d'ensemble recouvrent des différences sensibles dans les secteurs d'activité, les évolutions les plus défavorables concernant la construction des machines, qui comprend la construction automobile, et les industries textiles, où l'on constate une baisse sensible des effectifs et de la durée du travail à la fois par rapport à juillet 1964 et par rapport à octobre 1963.

Il convient également de remarquer que l'augmentation des effectifs ouvriers occupés moins de 40 heures, soit 1,7 % de l'ensemble des travailleurs, provient essentiellement de l'industrie textile (+ 14 000 entre juillet et octobre sur une augmentation générale de 15 000) et que, sur 55 300 chômeurs partiels indemnisés, 22 219 appartiennent à l'industrie du textile.

D'une manière générale, on est fondé à penser que l'indice des effectifs des industries de transformation ayant moins augmenté au cours du troisième trimestre qu'au cours des deux premiers de l'année, certaines compensations sont intervenues entre secteurs qui présentaient une progression d'inégale importance, les fortes tensions du marché du travail se trouvant de ce fait atténuées.

La baisse des horaires de travail qui touche l'ensemble du personnel ouvrier, en octobre 1964, agit dans un sens identique, surtout si l'on observe que la proportion des ouvriers travaillant moins de 45 heures est passée de juillet à octobre 1964, pour l'ensemble des activités, de 21,3 % à 24,2 % et, dans la construction des machines, de 9,6 % à 28 %.

Le chômage partiel est en forte progression (202 500 journées indemnisées en octobre 1964 <sup>(1)</sup> contre 28 700 en octobre 1963) et concerne principalement les industries de consommation.

(<sup>1</sup>) Dont textile : 102 200; habillement : 30 700; chaussures : 15 900.

En *Italie*, l'année 1964 a été marquée par un ralentissement sensible de l'activité économique. Par rapport à l'année précédente, le produit national brut, en termes réels, n'a augmenté que de 2,5 % environ, contre 4,8 % de 1962 à 1963. Ce ralentissement a été provoqué surtout par une forte diminution des investissements des entreprises qui résulte, en grande partie, des mesures prises pour enrayer le processus d'inflation.

Il semble qu'en 1964 se soit achevée la période conjoncturelle particulièrement délicate pour l'économie italienne qui, depuis 1962-1963, est caractérisée par une forte augmentation de la demande de biens et, surtout, de biens de consommation, et à laquelle n'a pu correspondre une expansion appropriée de l'offre. Il en est résulté une élévation des prix, une augmentation des importations avec un déséquilibre de la balance des paiements et une régression des investissements productifs, les consommateurs utilisant au maximum les ressources disponibles.

Le ralentissement général de l'activité a fait sentir ses effets sur le volume et les conditions d'emploi. Les horaires de travail ont subi des diminutions variables entraînant une réduction du nombre total d'heures travaillées, notamment dans l'industrie. Les mouvements de main-d'œuvre du secteur agricole au secteur industriel ont été ralentis et le nombre total des salariés, qui avait augmenté d'environ 2 % de 1962 à 1963, semble avoir diminué d'environ 1 %. Après avoir suivi une tendance décroissante, le nombre total des demandeurs d'emploi a augmenté sensiblement vers la fin de l'année, tandis que le nombre d'offres d'emploi non satisfaites a suivi, au contraire, un mouvement décroissant.

Les mesures prises par le gouvernement italien en matière de stabilisation ont cherché à réduire les déséquilibres, principalement en freinant l'expansion de la demande, afin d'assainir la situation économique générale et de réunir les conditions favorables à une reprise d'activité.

Dans le Grand-Duché de *Luxembourg*, la conjoncture des années précédentes avait connu une certaine stagnation. Au cours de l'année 1964, le rythme d'expansion économique a repris une évolution favorable. Ainsi, la production industrielle doit avoir progressé de plus de 9,5 % contre 1 % seulement l'année précédente. Cet accroissement est notamment dû à une reprise de l'essor d'activité de l'industrie sidérurgique.

Par rapport à l'année précédente, l'activité dans la construction a également progressé. Au total, le produit national brut pourrait avoir augmenté d'environ 6 % en volume, au lieu de 1 % à peine de 1962 à 1963.

Cette évolution n'a pas manqué de porter ses effets sur le marché de l'emploi qui a été caractérisé par une prédominance des besoins sur les disponibilités, par le plein emploi de la main-d'œuvre nationale et par la persistance de pénuries dans certains secteurs, en particulier dans la construction, l'hôtellerie, l'artisanat et les services domestiques, ainsi que par une raréfaction généralisée de la main-d'œuvre qualifiée. Les besoins de main-d'œuvre, résultant de l'activité accrue du secteur sidérurgique, ont été couverts en grande partie par des travailleurs venant des régions frontalières franco-luxembourgeoise et belgo-luxembourgeoise; ceux du secteur de la construction, de l'hôtellerie, de l'artisanat et des services domestiques,

partiellement par des travailleurs venant des pays de recrutement traditionnel, mais qui, toutefois, n'ont pas suffi pour combler tant soit peu les besoins pressants. Ainsi, on a dû recourir à l'apport de centaines de travailleurs venant de pays tiers.

La situation du marché de l'emploi n'a que très peu évolué vers la détente en raison également des besoins de main-d'œuvre des établissements industriels nouvellement créés, dont les derniers stades de construction exigent surtout une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée difficile à trouver.

En général, on peut dire que la situation du marché du travail reste caractérisée dans certains secteurs par un suremploi et que le chômage est pratiquement inexistant. Par rapport à l'année 1963, le manque de travailleurs qualifiés a été ressenti de façon plus généralisée.

Aux *Pays-Bas*, la poursuite en 1964 de l'expansion économique a entraîné un accroissement des besoins en main-d'œuvre et une progression de l'emploi, de sorte qu'aucune détente sur le marché du travail n'a pu se produire, au moins jusqu'à la fin de l'automne, bien qu'elle ait été attendue en raison surtout de la hausse considérable des salaires et de ses répercussions sur les marges bénéficiaires et sur les investissements des entreprises.

La croissance en volume du produit national brut peut être évaluée, pour l'ensemble de l'année 1964, à 7,5 %, contre 3,6 % en 1963. La production industrielle pourrait avoir augmenté d'environ 8 % de 1963 à 1964, au lieu de 4,5 % de 1962 à 1963.

Les fortes tensions qui, depuis 1960, règnent sur le marché de l'emploi des *Pays-Bas*, presque sans atténuation, avaient contribué à provoquer, en 1963, dans le domaine des salaires, un certain nombre de perturbations. De plus en plus, des salaires noirs ont été payés et, dans certains cas, les salaires fixés par les conventions collectives ont été franchement ignorés, de sorte que les tensions sur le marché du travail se sont accrues en 1963. Ceci a amené le gouvernement à discuter, avec la Fondation du Travail, des moyens d'obtenir une détente du marché de l'emploi et d'arriver, ensemble, par une augmentation des salaires à réaliser en 1964, à une limitation des phénomènes indiqués ci-dessus.

Après des négociations difficiles et longues, le gouvernement a approuvé, en accord avec la Fondation du Travail, les points suivants : 1) l'augmentation des salaires, à fixer dans les conventions collectives à renouveler en 1964, pourrait s'élever à 10 % au maximum; 2) en plus, serait introduite la possibilité de différencier les salaires d'après le niveau atteint dans les entreprises; 3) enfin, un salaire minimum de 100 florins par semaine serait assuré aux travailleurs masculins adultes, au plus tard à l'âge de 25 ans. En outre, était convenue une compensation complète de 1 % en cas d'augmentation des loyers. Une première augmentation de salaires de 5 % pouvait être réalisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1964 pour tous les secteurs économiques. Les autres améliorations pouvaient intervenir au moment de l'expiration des conventions collectives en vigueur ou, le 1<sup>er</sup> avril, en ce qui concerne les conventions collectives expirant après cette date.

En dehors de ces mesures, le gouvernement avait décidé d'en prendre d'autres complémentaires dans les domaines économique, financier et budgétaire, afin de contribuer à une atténuation des tensions.

Il semble, d'après les estimations chiffrées concernant l'évolution économique en 1964, que les pénuries sur le marché du travail sont encore très graves. La réserve de main-d'œuvre, corrigée des variations saisonnières, s'est située, pendant toute l'année, au-dessous de 30 000 unités, tandis que les offres d'emploi insatisfaites étaient de l'ordre de 130 000 unités. Compte tenu des pertes de production consécutives aux intempéries en 1963, des conditions climatiques au contraire très favorables en 1964, en outre, d'un accroissement d'environ 1,5 % de la population active totale salariée dans le secteur industriel, la progression de la productivité, dans l'ensemble de ce secteur, serait de l'ordre de 6 %.

Le réajustement considérable des salaires paraît avoir entraîné une augmentation de la masse salariale par travailleur de 17 % environ. Du fait de l'accroissement de la productivité du travail de 5 %, cette augmentation signifie une aggravation du coût de travail par unité produite de 11 % environ, contre 7 % en 1963. Il va de soi que ces élévations extrêmement élevées des coûts ont exercé une forte pression sur les prix.

Par ailleurs, le niveau des prix des importations s'est accru également de 1 % en 1963 et de 3 % environ en 1964, entraînant une hausse des prix à la consommation de 6,5 % environ en 1964. Au cours de la même année, la consommation s'est accrue, en volume, de 6 %. Elle concerne, pour une importante partie, des articles de consommation durables.

Le volume des investissements fixes des entreprises a marqué un accroissement sensible (15 % environ). Cet accroissement a été beaucoup influencé par certains facteurs accidentels, notamment par un essor des capacités dans la construction et par une forte augmentation des investissements dans le secteur public (entre autres, investissements pour les canalisations de gaz naturel).

L'important accroissement de la demande extérieure a stimulé, de façon vigoureuse, les exportations néerlandaises, qui ont augmenté en volume, en 1964, de 12,5 % contre 6,5 % en 1963. Les importations de marchandises se sont accrues encore plus fortement (15 %).

Les discussions sur la politique salariale à suivre en 1965, se sont poursuivies dans des conditions difficiles. Cependant, au début du mois de décembre 1964, un accord est intervenu entre les groupements représentés dans la Fondation du Travail et le gouvernement, en ce qui concerne les possibilités d'action dans le domaine de la politique salariale en 1965. Les principes suivants ont été adoptés :

- une augmentation générale des salaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1965, pour compenser une partie de l'augmentation de 1,5 % des contributions de sécurité sociale (pensions de retraite et pensions de veuves et orphelins);
- la possibilité d'augmenter les salaires fixés dans les conventions collectives, de 3,5 % au maximum;
- une augmentation du revenu minimum jusqu'à 110 florins par semaine;
- la possibilité de donner une bonification spéciale, dans le cas où l'évolution économique le permettra, dans le milieu de 1965;

— enfin, le gouvernement envisage de prendre une mesure complémentaire en matière d'allocations familiales, en faveur des familles nombreuses, à l'occasion de la révision, le 1<sup>er</sup> juillet 1965, des règles fiscales.

## TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVOLUTION

3. L'évolution conjoncturelle de la main-d'œuvre en 1964 est caractérisée par les traits fondamentaux ci-après :

- maintien à un bas niveau des disponibilités en main-d'œuvre;
- maintien à un niveau élevé des offres d'emploi non satisfaites;
- enfin, variations limitées du nombre total des placements.

### a) MAINTIEN À UN BAS NIVEAU DES DISPONIBILITÉS EN MAIN-D'ŒUVRE

a 1. Il ressort du tableau I que, pour l'ensemble de la Communauté, le nombre total des demandes d'emploi insatisfaites n'a subi en 1964 que des variations de faible amplitude. La tendance générale à la diminution par rapport aux années précédentes a continué à se poursuivre dans les premiers mois de l'année, en raison, notamment, des conditions atmosphériques favorables, contrairement à ce qui s'était passé l'année précédente, alors qu'en fin d'année est apparue la tendance inverse, qui traduit la détente du marché de l'emploi dans certains pays. C'est ainsi qu'à la fin d'avril, le nombre considéré est passé de 1 803 941 en 1962 à 1 704 933 en 1963 et à 1 604 248 en 1964, soit deux diminutions annuelles de 99 008 unités (— 5,5 %) et de 100 685 unités (— 5,9 %). A la fin d'octobre, ces variations ont été respectivement de — 133 278 unités (— 7,9 %) et de + 82 235 unités (+ 5,3 %).

En Belgique et au Luxembourg, ainsi qu'en Allemagne (de 1963 à 1964), la tendance à la diminution a persisté aux deux dates de référence, alors que dans les trois autres pays, si elle s'est encore manifestée à la fin du mois d'avril, elle a fait place au mois d'octobre à une tendance à l'augmentation. En France, la diminution à la fin d'avril 1964 a été particulièrement sensible par rapport à l'année précédente (— 42 714 unités ou — 27,2 %), alors que l'augmentation en octobre a été faible (+ 2 080 unités ou 1,8 %). L'arrivée de nouvelles classes de jeunes sur le marché du travail contribue à accroître les demandes d'emploi. En effet, la proportion des demandeurs âgés de moins de 18 ans, qui était, par rapport à l'ensemble des demandeurs, de 8 % au 1<sup>er</sup> octobre 1962 et de 9,5 % au 1<sup>er</sup> octobre 1963, s'élève à près de 11 % au 1<sup>er</sup> octobre 1964. Cet afflux de jeunes en quête d'un premier emploi, conséquence attendue de la poussée démographique, constitue un phénomène appelé à dominer l'évolution des problèmes de l'emploi en France au cours des prochaines années, tant sur le plan national que sur le plan régional.

Mais, de tous les pays, c'est en Italie que l'accroissement des demandes d'emploi à la fin d'octobre a été nettement le plus marqué par rapport à l'année précédente (+ 88 921 unités ou 7,9 %). Cette évolution résulte de la situation conjoncturelle qui, en Italie, a été caractérisée dans la récente période par un ralentissement général des activités productives et par une demande de main-d'œuvre plus faible dans certaines branches d'activité particulièrement touchées.

TABLEAU I

## Demandes d'emploi non satisfaites dans la Communauté (1962 - 1963 - 1964)

## Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Dates	Belgique (1)	Allemagne (2)	France	Italie (3)	Luxembourg	Pays-Bas (4)
<i>Fin avril</i>						
1962	77 183	254 476	100 218	1 335 600	57	36 607
1963	64 675	267 136	100 723 <sup>(5)</sup>	1 179 830	36	36 230
1964	54 891	261 440	96 767 <sup>(5)</sup>	1 140 345	20	33 240
Différence 1963-1962	- 12 508	+ 12 660	+ 505	- 155 770	- 21	- 377
en %	- 16,2	+ 5,0	+ 0,5	- 11,7	- 36,8	- 1,1
Différence 1964-1963	- 9 784	- 5 696	- 3 956	- 39 485	- 16	- 2 990
en %	- 15,1	- 2,1	- 3,9	- 3,3	- 44,4	- 8,3
<i>Fin octobre</i>						
1962	67 598	214 653	162 721	1 210 028	47	37 042
1963	56 701	225 012	90 563 <sup>(5)</sup>	1 125 992	44	33 819
1964	53 640	223 514	105 853 <sup>(5)</sup>	1 214 913	5	34 801
Différence 1963-1962	- 10 897	+ 10 359	- 72 158	- 84 036	- 3	- 3 223
en %	- 16,1	+ 4,8	- 44,3	- 6,9	- 6,4	- 8,7
Différence 1964-1963	- 3 061	- 1 498	+ 15 290	+ 88 921	- 39	+ 982
en %	- 5,4	- 0,7	+ 16,9	+ 7,9	- 88,6	+ 2,9

(1) Pour la Belgique, sont considérés comme demandeurs d'emploi, les chômeurs complets indemnisés à aptitude normale et à aptitude réduite et les inscrits volontairement à l'exclusion des chômeurs occupés par les pouvoirs publics.

(2) Inclus Berlin-Ouest.

(3) Pour l'Italie, total des 5 classes de demandeurs d'emploi.

(4) Pour les Pays-Bas, total des « aanbiedingen van werkzoekenden ».

(5) Non compris les demandes d'emploi émanant des rapatriés qui sont au nombre de 56 303 en avril 1963; 17 545 en avril 1964; 26 680 en octobre 1963; 13 470 en octobre 1964.

a 2. Le tableau II montre que des fluctuations analogues à celles relatives aux demandeurs d'emploi se sont produites en ce qui concerne le nombre des chômeurs. Pour l'ensemble de la Communauté, celui-ci est descendu, à la fin d'avril, de 1 437 622 unités en 1962, à 1 300 661 en 1963 et à 1 268 142 unités en 1964, ce qui représente deux baisses annuelles de 136 961 et de 32 519 unités (soit respectivement - 9,5 % et - 2,5 %). A la fin d'octobre, on constate aussi une baisse de 1962 à 1963 (- 66 578 unités ou - 5,2 %), alors qu'au contraire une hausse s'est produite de 1963 à 1964 : le nombre total des chômeurs est passé de 1 216 832 à 1 308 549 unités (+ 91 717 unités, soit + 7,5 %).

Comme les années précédentes, il convient d'observer la part très importante qui revient à l'Italie sur le nombre total des chômeurs (environ 84 % à la dernière date indiquée ci-dessus, contre 83 % l'année précédente). L'accroissement en valeur absolue du chômage en Italie à la fin d'octobre 1964 par rapport à 1963 (+ 95 595 unités) est même supérieur à l'accroissement du chômage dans l'ensemble de la Communauté (+ 91 717 unités), ce qui signifie que pour les cinq autres pays, la tendance décroissante a continué à se manifester bien que faiblement à cette dernière date de référence.

TABLEAU II

*Chômeurs dans la Communauté (1962 - 1963 - 1964)*

Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Dates	Belgique (1)	Allemagne (2)	France (3)	Italie (4)	Luxembourg (5)	Pays-Bas (6)
<i>Fin avril</i>						
1962	72 535	135 430	24 030	1 180 279	—	25 348
1963	59 530	143 659	22 842	1 048 817	—	25 813
1964	50 427	146 634	26 470	1 021 424	—	23 187
Différence 1963-1962	- 13 005	+ 8 229	- 1 188	- 131 462	—	+ 465
en %	- 17,8	+ 6,1	- 4,9	- 11,2	—	+ 1,8
Différence 1964-1963	- 9 103	+ 2 975	+ 3 628	- 27 393	—	+ 2 626
en %	- 15,3	+ 2,1	+ 15,9	- 2,6	—	- 10,2
<i>Fin octobre</i>						
1962	61 948	101 984	17 609	1 074 037	—	27 832
1963	50 392	114 335	21 623	1 005 875	—	24 607
1964	46 828	111 462	22 062	1 101 470	—	25 710
Différence 1963-1962	- 11 556	+ 12 351	+ 4 014	+ 69 162	—	- 3 225
en %	- 18,7	+ 12,1	+ 22,8	- 6,4	—	- 11,6
Différence 1964-1963	- 3 564	- 2 873	+ 439	+ 95 595	—	+ 1 103
en %	- 7,1	- 2,5	+ 2,0	+ 9,5	—	+ 4,5

(1) Pour la Belgique, les chiffres comprennent les chômeurs complets (à aptitude normale et à aptitude réduite), à l'exclusion de ceux qui sont occupés provisoirement par les pouvoirs publics et des inscrits volontairement.

(2) Inclus Berlin-Ouest.

(3) Chômeurs secourus.

(4) Total des deux premières classes de demandeurs d'emploi inscrits dans les bureaux de placement (ministère du Travail et de la Prévoyance sociale). La moyenne des quatre enquêtes trimestrielles par sondage sur la population active effectuées par l'ISTAT (Institut central de la Statistique) donne un total de chômeurs proprement dits beaucoup moins élevé que celui des demandeurs d'emploi inscrits (en milliers) : 1961 : 710; 1962 : 611; 1963 : 270.

(5) Chiffre négligeable.

(6) Pour les Pays-Bas, les chiffres comprennent les chômeurs enregistrés à l'exclusion de ceux qui sont occupés par les pouvoirs publics : à fin avril 1962 : 4 006; 1963 : 2 806; 1964 : 2 571; à fin octobre 1962 : 821; 1963 : 814.

Aux Pays-Bas, si le chômage en 1964 s'est situé toute l'année à un niveau très bas, il s'est toutefois accru légèrement en fin d'année, par suite d'une légère détente dans la construction et du fait que les conditions atmosphériques extrêmement favorables en été et en automne ont permis de terminer très rapidement les travaux en agriculture.

a 3. Par rapport à la main-d'œuvre civile, l'évolution du chômage au cours de ces dernières années a suivi pour tous les Etats membres et, par conséquent, pour la Communauté, une tendance générale régulièrement décroissante, ainsi qu'il ressort des chiffres figurant au tableau III. Le taux le plus élevé a été constaté en Italie. De 1960 à 1963, il a cependant très sensiblement diminué, passant de 4,2 % à 3,6 %, 3,1 % et 2,5 %. Le taux le plus faible, hormis le cas du Luxembourg où le chômage est pratiquement inexistant depuis plusieurs années, a été observé en Allemagne (0,7 % en 1963 et 0,6 % en 1964); aux Pays-Bas, le taux, soit 0,8 % depuis plusieurs années, est voisin du minimum. En Belgique, le taux du chômage a diminué régulièrement et de façon sensible au cours de ces dernières années (3,4 % en 1960, 2,7 % en 1961, 2,2 % en 1962, 1,8 % en 1963 et 1,6 % en 1964).

TABLEAU III

*Evolution du chômage par rapport à la main-d'œuvre civile*

(en % et en milliers)

Pays	1961			1962		
	Chômeurs	Main-d'œuvre civile	en %	Chômeurs	Main-d'œuvre civile	en %
	en milliers			en milliers		
Belgique	95	3 525	2,7	77	3 568	2,2
Allemagne <sup>(1)</sup>	181	26 287	0,7	154	26 937	0,6
France <sup>(2)</sup>	180	18 662	1,0	230	18 945	1,2
Italie <sup>(3)</sup>	710	19 851	3,6	611	19 818	3,1
Luxembourg	0	145	—	0	147	—
Pays-Bas	35	4 324	0,8	33	4 380	0,8
	1963			1964		
Belgique	65	3 590	1,8	57,2	3 619,4	1,6
Allemagne <sup>(1)</sup>	186	27 066	0,7	169	27 100	0,6
France <sup>(2)</sup>	290	19 237	1,4	215	19 500	1,1
Italie <sup>(3)</sup>	503	19 800	2,5	550	—	—
Luxembourg	0	149 <sup>(4)</sup>	—	0	149	—
Pays-Bas	34	4 436 <sup>(4)</sup>	0,8	34	4 500	0,8

<sup>(1)</sup> Inclus Berlin-Ouest.

<sup>(2)</sup> Pour la France, sont indiqués les chiffres relatifs aux chômeurs évalués d'après le recensement. Source : INSEE (Institut national de la Statistique et des Etudes économiques).

<sup>(3)</sup> Pour l'Italie, les chiffres relatifs au chômage comprennent les chômeurs ayant déjà eu une occupation et les personnes recherchant un premier emploi. Source : ISTAT (Institut central de la Statistique).

<sup>(4)</sup> Pour le Luxembourg et les Pays-Bas, estimations CEE.

## b) MAINTIEN A UN NIVEAU ÉLEVÉ DES OFFRES D'EMPLOI NON SATISFAITES

Il ressort du tableau IV qu'en Allemagne et aux Pays-Bas, le volume des offres d'emploi a augmenté en 1964, tant en avril qu'en octobre, par rapport à l'année précédente, alors qu'il a diminué plus ou moins dans les autres pays, surtout à la fin d'octobre. Pour l'ensemble de la Communauté, les offres d'emploi ne sont maintenues à un niveau très élevé, de l'ordre de 800 000 unités. Une tendance globale croissante s'est même affirmée aux deux dates de référence. Le nombre total des offres d'emploi non satisfaites est passé, en effet, de 1963 à 1964, à la fin d'avril, de 757 398 à 810 518 unités (+ 53 120 unités ou + 7 %) et, à la fin d'octobre, de 785 211 à 809 419 (+ 24 208 unités ou + 3,1 %).

Par rapport à l'évolution du chômage, celle des offres d'emploi non satisfaites souligne, comme les années précédentes, l'existence d'une situation de suremplei dans certains Etats membres, notamment au Luxembourg, en Allemagne et aux Pays-Bas. Dans ces deux derniers pays, on constate que, pour un chômeur, il existe en moyenne de quatre à six offres d'emploi non satisfaites. Il convient ici de rappeler la présence, parmi les chômeurs, d'une proportion importante de personnes âgées, handicapées ou sans qualification professionnelle et leur insuffisante mobilité professionnelle et géographique, qui expliquent les difficultés rencontrées dans certains pays pour pourvoir les nombreux emplois vacants.

Ainsi, en *Allemagne*, les besoins de main-d'œuvre ont été élevés durant toute l'année 1964. Le nombre des emplois vacants enregistrés auprès des services de main-d'œuvre et qui n'avaient pu être pourvus à la fin du mois de janvier 1964 s'élevait, en dépit des incidences de l'hiver, à 500 700 (dont 285 800 s'adressaient à des travailleurs masculins et 214 900 à des travailleurs féminins). A la fin du premier trimestre, il est passé à 622 900, à la fin du mois de juin à 662 000 et, à la fin du mois de septembre, à 670 600 (dont 386 350 s'adressent à des travailleurs masculins et 284 250 à des travailleurs féminins). Ce n'est qu'en octobre qu'il est descendu à 627 300 et, à la fin du mois de novembre, à 571 000. Le recul enregistré en novembre était essentiellement imputable à des conditions atmosphériques. Dans le courant de ce mois, les besoins de main-d'œuvre ont diminué notamment dans la construction et les industries connexes, dans plusieurs branches de l'industrie des biens de consommation et, en partie, dans le secteur des services privés. Par contre, ils se sont maintenus à un niveau important dans l'industrie et dans l'artisanat, notamment dans la fabrication d'articles métalliques divers, ainsi que dans le commerce. Le total des offres d'emploi non satisfaites s'est situé toute l'année au-dessus des chiffres correspondants de l'année précédente (1963 - janvier : 454 400; mars : 574 500; juin : 597 200; septembre : 624 500; octobre : 581 000; novembre : 517 300; décembre : 440 300). Le nombre élevé des offres d'emploi non satisfaites met en lumière les tensions enregistrées sur le marché du travail en Allemagne. Ces dernières se sont maintenues, bien que le total des effectifs au travail ait à nouveau augmenté. A l'heure actuelle, des données statistiques précises sur l'évolution du total des salariés occupés dans l'économie et dans l'administration allemande ne sont pas encore disponibles pour l'année 1964. A la fin du mois de septembre 1964, le nombre des personnes occupées dans l'industrie (dans les entreprises employant dix personnes ou plus) s'élevait à 8 358 200. Ce chiffre s'était situé, à la fin du mois de septembre 1963, à 8 262 600 unités, ce qui signifie, par rapport à cette date, une augmentation non négligeable. Sur le total des effectifs au travail dans l'industrie à la fin du mois de septembre 1964, 58 000 appartenaient

à la catégorie des chefs d'entreprise, environ 1 773 000 à celle des employés et environ 6 528 000 à celle des ouvriers.

TABLEAU IV

*Offres d'emploi non satisfaites dans la Communauté (1962 - 1963 - 1964)*

Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Dates	Belgique	Alle- magne (1)	France	Italie	Luxem- bourg	Pays-Bas
<i>Fin avril</i>						
1962	17 677	592 721	50 259	3 222	1 263	120 978
1963	20 271	563 986	51 672	5 298	1 168	115 003
1964	15 633	614 349	51 627	3 184	895	124 830
Différence 1963-1962	+ 2 594	- 28 735	1 413	+ 2 076	- 95	- 5 975
en %	+ 14,6	- 4,8	+ 2,8	+ 64,4	- 7,5	- 4,9
Différence 1964-1963	- 4 638	+ 50 363	- 45	- 2 114	- 273	+ 9 827
en %	- 22,9	+ 8,9	- 0,1	- 39,9	- 23,4	+ 8,5
<i>Fin octobre</i>						
1962	15 162	662 110	79 022(2)	3 796	964	119 718
1963	18 053	581 007	53 559	7 696	776	124 120
1964	10 777	627 280	36 672	1 536	579	132 419
Différence 1963-1962	+ 2 891	+ 18 897	- 25 463	+ 3 900	- 188	+ 4 402
en %	+ 19,1	+ 3,4	- 32,2	+ 102,7	- 19,5	+ 3,7
Différence 1964-1963	- 7 276	+ 46 273	- 16 887	- 6 160	- 197	+ 8 299
en %	- 40,3	+ 8,0	- 31,5	- 80,1	- 25,4	+ 6,7

(1) Inclus Berlin-Ouest.

(2) Accroissement dû en partie au développement de la prospection assurée avec le concours des ASSEDIC (Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) en faveur des rapatriés d'Algérie.

La plus forte progression des effectifs occupés dans l'industrie s'est produite dans la production de biens d'équipement (3 537 000 en septembre 1964, contre 3 450 000 l'année précédente), mais les industries de base et de biens de production ont également occupé, en septembre 1964, un nombre plus élevé de travailleurs qu'en septembre 1963 (1 791 000 contre 1 758 000). Dans les industries de biens de consommation, les effectifs au travail ont augmenté entre ces deux dates d'environ 2 000, passant de 2 003 100 à 2 005 500. Ils ont diminué, par contre, dans l'extraction, passant de 510 400 à 492 000, et dans les industries alimentaires, passant de 541 000 à 532 300. Dans la construction qui n'est pas comprise dans ces chiffres, le total des effectifs occupés était, à la fin des premier et deuxième trimestres, un peu plus élevé qu'aux mêmes dates de l'année précédente. Il a toutefois légèrement

diminué au cours du troisième trimestre par rapport à la même période de l'année 1963.

Les besoins de main-d'œuvre élevés se sont traduits par un nouvel accroissement du nombre des travailleurs étrangers occupés en Allemagne. Ce nombre, qui était de 828 700 à la fin de septembre 1963, est passé à 837 500 à la fin de mars 1964, à 933 000 à la fin de juin 1964 et, enfin, à 985 600 à la fin de septembre 1964. Il a continué à progresser, atteignant, à la fin d'octobre 1964, le niveau maximum de 1 013 700. Parmi les travailleurs étrangers occupés à cette date, on comptait 299 400 Italiens, 160 900 Grecs, 157 400 Espagnols, 92 100 Turcs, 60 500 Néerlandais et 57 900 Autrichiens. Dans la répartition par nationalité, les Italiens figuraient encore en tête à la fin de septembre 1964, bien que leur proportion dans le total des effectifs étrangers occupés ait quelque peu diminué en 1964 par rapport aux années précédentes. Les besoins de travailleurs étrangers ont continué à se manifester pendant toute l'année 1964. A la fin de cette même année, 47 100 offres d'emploi concernant des travailleurs étrangers étaient enregistrées en Allemagne, ce qui ne représente, en dépit de l'augmentation des effectifs étrangers occupés, qu'une diminution d'environ 2 500 unités des besoins manifestés par rapport à la fin de septembre 1963. Même à la fin de novembre 1964, le total des offres d'emploi s'adressant à des étrangers s'élevait encore à 40 100.

Aux *Pays-Bas*, en avril aussi bien qu'en octobre 1964, le nombre des offres d'emploi non satisfaites a été sensiblement plus élevé qu'en 1963. Etant donné que les offres d'emploi non satisfaites ne donnent pas une image complète des besoins réels de main-d'œuvre, comme l'indique le rapport précédent, les Services de l'emploi établissent chaque année une estimation des pénuries de main-d'œuvre. Bien que l'on ne dispose pas encore de l'estimation pour 1964, il paraît possible, cependant, de s'en rapprocher, compte tenu de l'évolution des offres d'emploi non satisfaites. Les pénuries de main-d'œuvre ont été évaluées comme suit au cours des années écoulées :

*Estimation des pénuries de main-d'œuvre aux Pays-Bas*

<i>Année</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
1962	77 000	37 000	114 000
1963	75 000	39 000	114 000
1964	75 000	43 000	118 000

En *France*, on constate un renversement de la tendance d'évolution des offres d'emploi non satisfaites : alors qu'entre mai et novembre 1963 on avait enregistré une augmentation, on note une diminution particulièrement accusée entre janvier et novembre 1964. Cette diminution a été surtout sensible dans les industries du bâtiment mais aussi dans le textile, l'habillement, les industries mécaniques et électriques. Elle peut s'expliquer en partie par l'expectative dans laquelle se trouvent les chefs d'entreprise et constitue un indicateur conjoncturel non négligeable témoignant en outre d'une moindre tension globale en matière d'emploi. On trouve un autre signe de l'attitude prudente des chefs d'entreprise dans le domaine du recrutement de la main-d'œuvre étrangère, bien qu'il faille tenir compte également de l'importance de la main-d'œuvre « flottante » directement disponible sur le territoire national.

Enfin, en *Italie*, le mouvement des offres d'emploi traduit, comme celui des demandes, les effets de l'évolution conjoncturelle sur le marché du travail. Le tableau IV fait ressortir l'augmentation sensible du nombre des offres d'emploi non satisfaites

en 1963 (+ 64,4 % à la fin d'avril et + 102,7 % à la fin d'octobre) par rapport à l'année précédente. Par contre, on enregistre une tendance très nette à la diminution en 1964 par rapport à 1963 (— 39,9 % à la fin d'avril et — 80,1 % à la fin d'octobre). Cette décroissance s'est donc très nettement accentuée au cours du quatrième trimestre.

c) VARIATION DU NOMBRE TOTAL DE PLACEMENTS

Sauf en Italie, ce nombre n'a subi que des variations limitées. Pour l'ensemble de la Communauté, il tend à diminuer légèrement. C'est ainsi qu'en avril, il est passé de 879 128 en 1963 à 867 039 unités en 1964 (— 12 089 unités, soit — 1,4 %). La diminution la plus importante a été enregistrée en Italie : de 1963 à 1964, en avril (— 20 117 unités, soit — 3,8 %) et plus encore en octobre (— 92 141 unités, soit — 17,3 %).

TABLEAU V

Placements effectués dans la Communauté (1962 - 1963 - 1964)

Situation à la fin des mois d'avril et d'octobre

Dates	Belgique	Alle- magne (1)	France (2)	Italie	Luxem- bourg	Pays-Bas
<i>Fin avril</i>						
1962	15 266	278 175	38 761	476 251	3 515	15 549
1963	14 598	276 534	36 417	528 424	3 287	15 862
1964	12 496	287 835	37 260	508 307	3 217	16 960
Différence 1963-1962	— 668	— 1 641	— 2 344	+ 52 173	— 228	+ 313
en %	— 4,4	— 0,6	— 6,1	+ 10,9	— 6,5	+ 2,0
Différence 1964-1963	— 2 102	+ 11 301	+ 843	— 20 117	— 70	+ 1 098
en %	— 14,4	+ 4,1	+ 2,3	— 3,8	— 2,1	+ 6,9
<i>Fin octobre</i>						
1962	18 249	259 385	53 948	547 141	2 084	22 356
1963	15 667	247 845	52 421	531 113	1 990	19 532
1964	12 957	255 658	46 899	438 972	2 185	18 201
Différence 1963-1962	— 2 582	— 11 540	— 1 527	— 16 028	— 94	— 2 824
en %	— 14,1	— 4,4	— 2,8	— 2,9	— 4,5	— 12,6
Différence 1964-1963	— 2 710	+ 7 813	— 5 522	— 92 141	+ 195	— 1 331
en %	— 17,3	+ 3,2	— 10,5	— 17,3	+ 9,8	— 6,8

(1) Inklus Berlin-Ouest.

(2) Ces chiffres ne comprennent pas les rapatriés d'Algérie, dont le nombre s'élève à 4 006 en avril 1963; 964 en avril 1964; 1 586 en octobre 1963; 514 en octobre 1964.

## RÉSERVES CONCERNANT LES DONNÉES STATISTIQUES

Les rapports précédents avaient exposé les principales réserves qu'appellent les chiffres figurant dans les tableaux ci-dessus et les notions auxquelles ils correspondent. Ces réserves étant toujours valables, il convient de les reprendre brièvement ci-après.

Les offres d'emploi non satisfaites ne représentent qu'un élément indicatif des besoins réels en main-d'œuvre, car les services de l'emploi chargés de les enregistrer ne reçoivent pas une exacte et complète notification des vacances d'emploi. Certains employeurs, en effet, omettent de signifier à ces services tout ou partie de leurs emplois vacants, alors que d'autres ont tendance à en exagérer le nombre dans l'espoir que leurs besoins seront satisfaits plus vite et plus complètement. Leur attitude évolue, d'ailleurs, en fonction de la situation, soit de grandes pénuries, soit d'excédents notables dans certaines professions et régions.

Par contre, l'évaluation des ressources en main-d'œuvre est établie avec une approximation beaucoup plus satisfaisante que celle des besoins. Cependant, les notions de « demande d'emploi » et de « chômeur » qui sont relativement précises dans un même pays, diffèrent parfois sensiblement l'une de l'autre. C'est pourquoi il est apparu nécessaire d'indiquer à la fois l'évolution des demandes d'emploi et celle des chômeurs. Pour apprécier les disponibilités réelles en main-d'œuvre, on préfère, dans certains pays, par exemple en Allemagne, se référer uniquement à la notion de « chômeur », alors que dans d'autres pays, par exemple en France, on retient la notion de « demandeur d'emploi » de préférence à celle de « chômeur secouru ». En Italie, les demandes d'emploi concernent les personnes inscrites dans les bureaux de placement et qui sont réparties en cinq classes selon la subdivision habituelle. Le nombre total ne peut toutefois être considéré comme traduisant la situation pure et simple du chômage, car il comprend des personnes difficiles à placer et des travailleurs qui, en attendant d'être occupés, effectuent des travaux de caractère occasionnel et marginal et se trouvent ainsi dans une situation de sous-emploi; en outre, il comprend les personnes qui s'inscrivent sur les listes à seule fin d'obtenir des aides de diverses natures.

De façon générale, l'évolution du chômage et des offres d'emploi ne permet pas de se faire une idée exacte de l'évolution du marché de l'emploi dans les différentes branches d'activité; une même profession peut d'ailleurs être exercée dans différentes branches. Celles-ci sont délimitées et subdivisées dans les six Etats selon des classifications professionnelles différentes.

D'un pays à l'autre, le contenu des notions ci-dessus varie en vertu de la législation, ce qui pose le problème de la *représentativité* et de la *comparabilité* de ces données statistiques. Leur analyse et l'examen de leur rapprochement éventuel sont en cours. Participent notamment à ces travaux un groupe de travail du comité technique institué par le règlement n° 15 sur la libre circulation des travailleurs et l'Office statistique des Communautés européennes, qui examineront l'ensemble des aspects de ce problème.

Sous ces réserves, chacun des critères utilisés doit être considéré, parmi d'autres éléments, comme ayant une valeur *indicative*, utile pour déterminer dans chaque pays et, dans une mesure sans doute moins précise, pour l'ensemble de la Com-

munauté, des *variations* de nature conjoncturelle — au moins en ordre de grandeur — dans le but de dégager les tendances générales d'évolution des phénomènes étudiés.

## B. TENDANCES D'ÉVOLUTION PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ ET PROFESSIONS <sup>(1)</sup>

### AGRICULTURE

En *Belgique* <sup>(2)</sup>, la mécanisation croissante des exploitations agricoles compense dans une large mesure le départ régulier de travailleurs agricoles vers d'autres secteurs. Aussi, la moisson ne provoque-t-elle pas de fortes tensions sur cette partie du marché de l'emploi. En outre, dans certaines régions, il est fait appel à des travailleurs âgés et surtout à des étudiants pour la cueillette des fruits, le recours à la mécanisation n'étant guère possible dans ce cas. D'autre part, les heures de travail perdues ont été peu nombreuses en raison du temps généralement favorable en 1964. Aux dates de référence, les demandes et les offres d'emploi ont subi de 1963 à 1964 d'importantes diminutions :

	1963	1964	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	2 141	1 587	— 554	— 25,9
— octobre	1 168	1 010	— 158	— 13,7
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	1 565	859	— 706	— 54,8
— octobre	175	66	— 109	— 62,3

En *Allemagne*, le nombre de personnes occupées dans les exploitations agricoles a continué à diminuer en 1964. Le nombre des salariés permanents non familiaux a régressé de 6,2 % et celui de la main-d'œuvre familiale occupée à temps complet de 3,4 %. Pour la période du 1<sup>er</sup> août 1961 au 1<sup>er</sup> août 1964, il en résulte une baisse de 21 % (salariés permanents) et de 8 % (main-d'œuvre familiale). De même, le nombre des salariés non permanents ou occasionnels a diminué depuis 1961

(<sup>1</sup>) Sauf indication contraire, les chiffres indiqués dans ce chapitre, relatifs aux demandes et aux offres d'emploi non satisfaites, sont établis à la fin des mois considérés (en général : fin avril et fin octobre).

(<sup>2</sup>) Pour la Belgique, les demandeurs d'emploi dont il est fait état comprennent les chômeurs (à aptitude normale et à aptitude réduite), ainsi que les demandeurs inscrits volontairement. À partir de mai 1964, la classification professionnelle a été modifiée.

dans des proportions relativement fortes : de 15 % pour les hommes et de 38 % pour les femmes, ce qui représente un fléchissement annuel de 5 % et de 13 % environ. Par contre, le volume du travail de la main-d'œuvre familiale occupée à temps partiel, qui avait décliné au cours des trois années précédentes, s'est à nouveau étendu pendant l'année considérée. Les effectifs occupés en 1964 dans les exploitations agricoles se décomposaient de la façon suivante :

— Main-d'œuvre familiale à temps complet (chefs d'exploitation et aides familiaux)	2 777 000
— Main-d'œuvre familiale permanente à temps partiel (chefs d'exploitation et aides familiaux)	1 302 000
— Main-d'œuvre extérieure permanente	257 000
— Main-d'œuvre extérieure non permanente	185 000

Selon ces statistiques, après avoir déduit le travail consacré au ménage de l'exploitant et converti en hommes-année, le travail fourni par la main-d'œuvre non permanente et celle occupée à temps partiel, on obtient un effectif occupé à temps complet de 1 947 000 travailleurs familiaux et de 248 000 salariés non familiaux.

Par rapport à l'année précédente, on constate en 1964 une contraction de 56 000 travailleurs à temps complet (— 2,5 %), contre 205 000 (— 8,5 %) en 1961. Les changements intervenus dans la main-d'œuvre agricole sont étroitement liés à l'évolution de la structure de l'agriculture et des exploitations agricoles. Comme les années précédentes, ce sont les catégories d'entreprises ayant une surface de moins de dix hectares qui ont été de loin les plus touchées par le recul du nombre des travailleurs familiaux occupés à temps complet. Il y a lieu de noter que le nombre des entreprises agricoles appartenant à ces mêmes catégories a diminué d'environ 8 % par rapport à 1961 et de 3,6 % au cours de 1964. Dans ces petites entreprises, l'orientation vers d'autres activités des travailleurs familiaux occupés jusqu'ici dans l'agriculture s'est poursuivie. Le passage à un emploi non agricole entraîne dans beaucoup de cas, ainsi que le prouve le déclin des entreprises de moins de dix hectares, une transformation de la petite exploitation agricole en une résidence rurale, ce qui a pour conséquence que le chef d'entreprise et les membres de sa famille disparaissent complètement de la statistique relative à la main-d'œuvre agricole. En même temps, on observe une extension de la surface moyenne des exploitations agricoles qui se traduit, parallèlement à une contraction de l'emploi, par une augmentation de la productivité du travail de la main-d'œuvre restante occupée dans l'agriculture.

Par ailleurs, ce sont les exploitations moyennes et grandes (entre 10 et 50 hectares) qui ont été de nouveau les plus sévèrement touchées par la régression des effectifs salariés. Par conséquent, la situation de main-d'œuvre s'est aggravée dans ces entreprises. Les besoins en travailleurs qualifiés, ayant une formation technique, ont continué de croître et se manifestent notamment dans les grandes exploitations occupant un nombre élevé de salariés agricoles. Les changements structurels intervenus dans la composition de la main-d'œuvre salariée — accroissement de la proportion des travailleurs qualifiés, surtout parmi la main-d'œuvre plus âgée, proportion croissante des travailleurs rémunérés sur une base horaire et des personnes mariées — se sont poursuivis.

Le nombre d'offres non satisfaites pour les travailleurs appartenant aux groupes des agriculteurs et horticulteurs, était, en 1964, un peu inférieur à celui enregistré l'année précédente :

	1963	1964
avril	12 000	11 000
octobre	7 500	6 300

Sur les 7 900 offres d'emploi enregistrées au début du mois de mai 1964 pour les travailleurs masculins du même groupe professionnel, 2 300 émanaient de l'agriculture et de l'élevage et 4 200 de l'horticulture. Quant aux 2 400 emplois vacants à pourvoir par des travailleurs féminins de ce groupe, 600 provenaient de l'agriculture et de l'élevage et 1 100 de l'horticulture. Les professions recherchées sont : conducteurs de tracteurs et autres machines agricoles, vachers et horticulteurs.

Le nombre des chômeurs dans l'agriculture et l'horticulture n'a guère varié :

	1963	1964
avril	3 500	3 400
octobre	1 600	1 600

Le total des travailleurs étrangers occupés dans l'agriculture et l'élevage a de nouveau diminué par rapport à l'année précédente, passant de 4 700 à la fin de septembre 1963 à 4 200 à la fin du même mois de 1964. Par contre, l'emploi étranger s'est accru dans l'horticulture; le total des travailleurs étrangers occupés dans cette branche à la fin du mois de septembre 1964 a été de 5 200 contre 4 500 à la fin du même mois de l'année précédente. Dans la chasse, les forêts et la pêche, les effectifs étrangers étaient, à la fin du mois de septembre 1964, de 2 000, nombre inchangé par rapport à l'année précédente.

En France, l'évolution de l'emploi dans l'agriculture s'est à nouveau caractérisée en 1964 par une diminution sensible des effectifs occupés dans ce secteur économique au profit des autres activités. Comme au cours des années précédentes, ce mouvement migratoire a surtout concerné les régions de l'Ouest, en particulier la Bretagne et les zones montagneuses du Massif central et du sud des Alpes. Le solde des mouvements entre l'agriculture et les autres secteurs d'activité devrait atteindre en 1964, pour l'ensemble de la France, selon les prévisions établies sur la base du maintien des comportements antérieurs, 110 000 personnes environ. Dans le but de favoriser les adaptations rendues nécessaires par ces mutations professionnelles, divers avantages particuliers ont été accordés, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1964, par le FASASA (Fonds d'action sociale et d'aménagement des structures agricoles), institué par un décret du 17 octobre 1963.

Les données statistiques relatives au marché de l'emploi font ressortir, pour les mois d'avril et d'octobre 1964, une évolution sensiblement différente de celle enregistrée durant les mêmes périodes des années 1962 et 1963. En effet, d'une part, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a déchu seulement de 26 % contre, respectivement, 33 % en 1962 et 40 % en 1963; d'autre part, le nombre des offres d'emploi non satisfaites a diminué plus fortement (55 %) qu'en 1962 (42 %) et 1963 (36 %).

Sur le plan géographique, les demandes d'emploi non satisfaites ont été les plus nombreuses dans les régions de Bretagne et des pays de la Loire, et les départements

du Bas-Languedoc, alors qu'était enregistré un nombre important d'offres d'emploi demeurées insatisfaites dans les régions du Nord et de Bourgogne et dans la région parisienne.

Malgré le développement des moyens mécaniques d'exploitation, les besoins en main-d'œuvre professionnelle salariée ont augmenté et nécessité, faute de main-d'œuvre nationale qualifiée disponible, le recrutement d'un nombre accru de travailleurs étrangers, en particulier pour les emplois de vacher, conducteur d'engins et bonne de ferme. C'est ainsi que durant les dix premiers mois de l'année, le nombre des travailleurs étrangers introduits et placés dans l'agriculture s'est accru respectivement de 20 % et de 23 % par rapport aux mêmes périodes des années 1962 et 1963.

Parallèlement, le nombre des travailleurs agricoles saisonniers étrangers a augmenté au cours des dix premiers mois de l'année 1964, respectivement de 30 % et 21 % comparativement aux périodes correspondantes des années 1962 et 1963. Cet accroissement des besoins en main-d'œuvre agricole saisonnière qui a principalement trait à l'exécution des travaux de binage et d'arrachage des betteraves, a été déterminé par une forte augmentation des surfaces cultivées.

Les chiffres suivants montrent l'évolution des demandes et des offres d'emploi non satisfaites au cours des trois dernières années :

	1962	1963	1954
Demandes d'emploi non satisfaites (1):			
— avril	4 727	4 456	3 895
— octobre	3 122	2 669	2 860
Offres d'emploi non satisfaites:			
— avril	2 567	2 079	2 685
— octobre	1 466	2 316	1 197

(1) Non compris les demandes d'emploi déposées par des rapatriés.

En *Italie*, les demandes d'emploi dans le secteur agricole continuent de manifester une tendance décroissante. En valeur absolue, on a enregistré, à la fin d'avril 1964, 10 564 demandes d'emploi non satisfaites de moins que l'année précédente (— 5,1 %). Le nombre total des demandes est ainsi passé de 205 947 à 195 383. Si l'on considère les données relatives à la fin d'octobre, on constate une tendance analogue. Le nombre total des demandes d'emploi non satisfaites est descendu de 214 405 en 1963 à 205 685 en 1964, soit une diminution de 8 720 unités (— 4,1 %).

Au *Luxembourg*, la situation en 1964 a été caractérisée par une tendance progressive à l'équilibre pratiquement atteint à la fin de l'année. En effet, les effectifs étrangers introduits au cours de l'année ont satisfait presque tous les besoins. La moyenne mensuelle des offres d'emploi insatisfaites a été, en 1964 (10 premiers mois) de 61 unités contre 52 en 1963 et 80 en 1962.

Lors du recensement annuel du 15 mai, les effectifs salariés de l'agriculture s'élevaient à 983 unités en 1964, contre 1 160 en 1963 et 1 315 en 1962.

Le nombre des exploitations de deux à vingt hectares, qui avait diminué de 417 unités en 1963 par rapport à 1962, a accusé un nouveau recul de 334 unités en 1964.

Les exploitations de vingt à trente hectares ont légèrement diminué (1 458 en 1963, 1 445 en 1964); par contre, celles de plus de trente hectares ont augmenté de 84 unités.

Aux *Pays-Bas*, par suite de facteurs accidentels, le chômage en agriculture a atteint un niveau plus élevé en avril et en octobre 1964 (respectivement : 2 342 et 841 unités) qu'au cours des mêmes mois en 1963 (respectivement : 2 116 et 548 unités). Par contre, les offres d'emploi non satisfaites ont diminué de 1963 à 1964, notamment en avril (1 138 unités en 1964, contre 1 355 unités en 1963, soit — 16 %) et en octobre (1 324 unités en 1964, contre 1 370 unités en 1963, soit — 3,4 %).

L'activité agricole avait été durement touchée, en 1963, par les rigueurs de l'hiver; le retard considérable des travaux avait provoqué une demande de main-d'œuvre très importante au printemps. Pour cette raison, le chômage avait diminué plus fortement que d'habitude, d'autant que les travaux s'étant accumulés, avaient suscité même en automne une demande plus forte de travailleurs agricoles.

Une telle situation ne s'est pas présentée en 1964. Les travaux ont pu, au contraire, se dérouler très rapidement, grâce au beau temps, pendant l'été et l'automne, de sorte que les besoins de travailleurs saisonniers ont été moins élevés que l'année précédente.

Etant donné que, pour les travaux de récoltes, sont embauchés beaucoup de travailleurs journaliers faisant partie de la catégorie professionnelle « personnel de service général », celle-ci a suivi en octobre une évolution analogue à celle du personnel agricole proprement dite.

## CONSTRUCTION

En *Belgique*, les activités de ce secteur ont été influencées par des conditions climatiques favorables qui ont persisté pendant toute l'année. Le travail n'a été interrompu que pendant quelques courtes périodes de gelée qui n'ont en fin de compte que faiblement contrarié les activités dans ce secteur. Aussi, le retard accumulé à la suite du long et rigoureux hiver de 1963 a-t-il pu être rattrapé. Pendant toute l'année, la demande de travailleurs qualifiés et spécialisés a été forte; elle a pu être en partie satisfaite par le recrutement de travailleurs étrangers et de travailleurs réadaptés. Les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre l'inflation ont assez sensiblement atténué la pénurie de travailleurs du bâtiment. Cependant, il existe dans cette branche un problème permanent de pénuries de main-d'œuvre, dû notamment à une désaffection à l'égard des professions du gros-œuvre; cette situation requiert un effort accru d'information et de formation professionnelles.

Le phénomène suivant a été constaté : certains travailleurs licenciés par d'importantes sociétés dans les principaux centres du pays où il existe de grands chantiers, ont été recrutés par de petites entreprises de province qui effectuent de multiples petits travaux de réparations pendant l'hiver. Ces entreprises ressentent aussi moins rapidement l'influence des mesures anti-inflationnistes.

Les chiffres suivants font apparaître une réduction des demandes d'emploi, surtout en octobre, et une réduction encore plus marquée des offres d'emploi non satisfaites :

	1963	1964	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	2 390	2 262	— 128	— 5,4
— octobre	2 216	1 866	— 350	— 15,8
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	3 197	1 756	— 1 441	— 45,1
— octobre	2 691	1 171	— 1 520	— 56,5

En *Allemagne*, l'activité dans la construction a été nettement plus favorisée en 1964 par les conditions climatiques qu'en 1963 où elle avait été pratiquement paralysée par l'hiver rigoureux. Le total des offres d'emploi insatisfaites concernant les travailleurs du bâtiment (manœuvres exceptés), dont la plus grande partie émane de la construction, était de 75 700 à la fin du mois de mars 1964, se situant légèrement en-dessous du niveau atteint à la même époque de 1963 (77 600). Il en a été de même à la fin du mois d'octobre 1964 où seulement 62 900 offres d'emploi insatisfaites étaient enregistrées, contre 75 300 à la fin du mois d'octobre 1963.

Le chômage dans les professions de la construction (hormis les manœuvres) a subi l'évolution suivante :

76 200 en février 1963, contre 46 800 en février 1964;  
 24 200 en mars 1963, contre 27 800 en mars 1964;  
 2 600 en octobre 1963, contre 3 200 en octobre 1964.

Le total des travailleurs étrangers occupés dans la construction s'élevait à la fin du mois de septembre 1964 à 191 700; bien que légèrement inférieur au chiffre enregistré à la fin du mois de septembre 1963 (196 900), il dépassait encore nettement celui atteint à la fin du mois de septembre 1962 (173 200).

En *France*, l'industrie du bâtiment a connu pendant toute l'année 1964 une activité particulièrement intense. C'est le secteur qui a connu la plus forte expansion au cours de la même année. L'augmentation de la production du bâtiment et des travaux publics entre octobre 1963 et octobre 1964 est de l'ordre de 10 %. Si l'année 1963 avait revêtu un caractère exceptionnel en raison de la rigueur et de la durée des intempéries et de l'effort intensif de rattrapage au cours de l'année, il faut noter au contraire que les circonstances climatiques favorables du début de l'année 1964 ont contribué à assurer aux entreprises un niveau d'activité d'autant plus élevé que les efforts faits en 1963 pour accroître leur potentiel étaient à même de porter tous leurs fruits. Dès mars 1964, le niveau de la production a atteint ses précédents records qui ont été largement dépassés pendant les deux trimestres suivants.

Le haut niveau d'activité est dû à l'importance des travaux à réaliser tant en ce qui concerne le logement que l'équipement industriel qui s'est traduit dans toutes les régions par une progression sensible de l'emploi.

Comparativement à l'année 1963, les effectifs occupés en 1964, sur les chantiers de bâtiments et de travaux publics, se sont constamment accrus, cependant que les horaires de travail pratiqués par les entreprises se sont situés à un niveau très légèrement inférieur à celui particulièrement élevé enregistré au cours de l'année 1963.

Les besoins en main-d'œuvre éprouvés par les entreprises de ce secteur industriel sont demeurés très importants notamment en ce qui concerne les emplois qualifiés du gros-œuvre : maçons, coffreurs-boiseurs, ferrailleurs et conducteurs d'engins. Sur le plan géographique, ces besoins ont intéressé l'ensemble des régions mais plus particulièrement la région parisienne, la Lorraine, le Nord, l'Alsace et le Rhône-Alpes.

L'insuffisance des disponibilités en main-d'œuvre a continué de nécessiter un recours accru à l'introduction de main-d'œuvre étrangère. C'est ainsi que le nombre de travailleurs étrangers permanents introduits et placés au cours des neuf premiers mois de l'année 1964 a été en augmentation respectivement de 76 % et de 40 % sur ceux des périodes correspondantes des années 1962 et 1963.

En revanche, les données statistiques relatives au marché de l'emploi font ressortir, d'avril à octobre 1964, à la fois une diminution des demandes et des offres d'emploi non satisfaites. L'augmentation du rapport demandes/offres s'explique à la fois par la mauvaise adaptation des demandeurs d'emploi aux postes de travail offerts par les employeurs et notamment par le manque de mobilité géographique de la main-d'œuvre nationale. Si l'on se réfère aux mois d'avril et d'octobre des années 1962 et 1963, les données statistiques des mois correspondants de 1964 laissent apparaître une certaine détente du marché de l'emploi dans ce secteur industriel.

	1962	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites (1):			
— avril	5 901	5 732	5 217
— octobre	3 449	2 953	4 662
Offres d'emploi non satisfaites:			
— avril	8 213	8 934	8 313
— octobre	13 851	10 277	5 945

(1) Non compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

En *Italie*, on constate une augmentation du nombre des demandes d'emploi dans la construction. Elle a été de 1 058 unités à la fin d'avril 1964 et beaucoup plus sensible à la fin d'octobre, soit de 48 122 unités par rapport à l'année précédente. Le nombre total des demandes d'emploi non satisfaites s'est élevé de 181 617 à 182 675 d'avril 1963 à avril 1964 (+ 0,6 %) et de 137 745 à 185 867 de la fin d'octobre 1963 à la fin d'octobre 1964 (+ 34,9 %). Cet accroissement traduit l'évolution défavorable de la conjoncture dans cette branche d'activité.

Au *Luxembourg*, par suite des conditions atmosphériques favorables, une forte activité a continué à se manifester dans les activités de la construction, même au cours de la période hivernale. Beaucoup de travailleurs étrangers ayant avancé le départ de leur pays d'origine, les offres d'emploi non satisfaites ont déjà atteint en avril un niveau relativement bas par rapport au mois correspondant de l'année précédente. Le chômage, dû aux intempéries, a été limité à quelques semaines et n'a guère dépassé 150 unités. Les programmes des travaux d'installation des usines nouvelles se sont poursuivis à un rythme accru. Le manque de disponibilités et l'apport insuffisant de main-d'œuvre des pays de la Communauté économique européenne ont nécessité un recours accru aux travailleurs espagnols et portugais.

Les offres d'emploi non satisfaites aux mois de référence ont marqué une diminution sensible en 1964 par rapport à 1963 :

	<i>avril</i>	<i>octobre</i>
1962	114	210
1963	755	272
1964	126	93

Aux *Pays-Bas*, les bureaux de placement enregistrent périodiquement l'emploi et les pénuries de main-d'œuvre dans les nouveaux chantiers du bâtiment et des travaux publics. Des recensements ont eu lieu aux mois d'avril, juillet et octobre. Ils ont permis de constater que l'emploi moyen dans les nouveaux chantiers s'est accru de 7 % environ par rapport à 1963, accroissement qui peut être considéré comme satisfaisant par rapport à celui de 2 % de l'ensemble de la population active, compte tenu des grands besoins d'habitations et autres bâtiments.

Ces besoins ont causé, à partir de 1960, de très fortes tensions sur le marché du travail de la construction, influençant de façon défavorable la productivité. Ces dernières années, la politique de la construction a eu pour but de diminuer cette tension par une application plus rigide du système des autorisations et par une augmentation des capacités de production. A la suite de cette politique, on a pu constater dans le courant de 1964 une légère détente sur le marché de la construction. En avril et en octobre 1964, le nombre de chômeurs dans la construction était plus élevé qu'en 1963, soit respectivement en avril (1 582 unités, contre 1 202) et en octobre (2 012 unités, contre 1 086). Par contre, le nombre des offres d'emploi non satisfaites a diminué, passant de 13 633 en avril 1963 à 12 759 en avril 1964 et de 14 380 en octobre 1963 à 12 318 en octobre 1964.

Cette évolution a été influencée délibérément par la politique visée ci-dessus en raison du faible niveau du chômage et de l'écart très important, qui existe depuis plusieurs années, entre le nombre des chômeurs et celui plusieurs fois supérieur des offres d'emploi non satisfaites.

Malgré l'atténuation des tensions, le nombre d'habitations en cours de construction a augmenté de 1963 à 1964 de 9 % en moyenne. A la fin d'octobre 1964, 149 000 habitations étaient en cours de construction, contre 139 000 l'année précédente. Les changements d'un secteur d'habitation à l'autre ont contribué partiellement à cette augmentation. Ainsi, on a commencé à construire moins d'habitations dans le secteur des habitations non subventionné, comprenant des petits travaux (bungalows, villas, etc.), tandis que la construction des habitations sociales (grands travaux) s'est développée. En outre, on peut observer une tendance générale en faveur des grands travaux qui permettent l'application de méthodes de construction plus mécanisée.

La construction des habitations a été sensiblement plus développée en 1964 qu'en 1963. Pendant les dix premiers mois de ces deux années, respectivement 76 000 et 61 000 habitations ont été achevées. La différence entre ces deux nombres doit être attribuée, en majeure partie, aux rigueurs de l'hiver 1962-1963 ayant arrêté presque toute activité dans le domaine de la construction pendant quelques mois. Pendant l'hiver 1963-1964, la situation a été sensiblement plus favorable parce que, dans la plupart des chantiers, les travaux ont pu être poursuivis, à l'exception de quelques jours non travaillés par suite des intempéries. Dans le courant de l'année, le temps a favorisé, davantage en 1964 qu'en 1963, les activités dans la construction.

## MÉTAUX

En *Belgique*, la métallurgie a connu, dans l'ensemble, une année prospère. Certaines branches, parmi lesquelles celle du « fer et acier », qui a atteint un chiffre record absolu en octobre (840 000 t), ainsi que celle des « métaux non ferreux », ont enregistré un progrès important et régulier. Aussi, la pénurie de travailleurs qualifiés a-t-elle été très sensible.

L'industrie de la transformation des métaux a connu une vive reprise à partir de janvier, mais, vers la fin de l'année, un certain ralentissement a entraîné des licenciements locaux (surtout des travailleurs non qualifiés).

Seule, la situation de l'industrie aéronautique suscite, pour l'instant, de sérieuses inquiétudes.

Comme dans de nombreuses autres branches d'activité, les offres d'emploi non satisfaites ont diminué depuis 1963 dans l'industrie des métaux. Il y a lieu de mentionner ici l'influence favorable des centres de réadaptation et de formation professionnelle accélérée.

Les chiffres suivants font ressortir une diminution des demandes d'emploi et une évolution différenciée des offres d'emploi non satisfaites :

	1963	1964	Différence	
			en unités	en %
<b>Demandes d'emploi non satisfaites :</b>				
— avril	4 374	4 114	— 260	— 5,9
— octobre	4 285	4 020	— 265	— 6,2
<b>Offres d'emploi non satisfaites :</b>				
— avril	2 403	2 622	+ 219	+ 9,1
— octobre	3 210	1 968	— 1 242	— 38,7

En *Allemagne*, la situation de l'emploi dans les industries des métaux a été plus favorable et moins différenciée en 1964 qu'au cours de l'année précédente. Tant dans la sidérurgie que dans les différentes branches de la production des biens d'investissement, les effectifs ont augmenté. Comme en 1963, ce sont notamment l'industrie électrique et la construction automobile qui ont connu une nouvelle expansion.

L'évolution des offres d'emploi insatisfaites dans les groupes professionnels caractéristiques de ce secteur d'activité montre une tendance nettement croissante :

Production et transformation des métaux :

fin avril 1964 : 117 500, contre 90 200 en 1963;

fin octobre 1964 : 133 700, contre 113 100 en 1963;

Industrie électrique :

fin avril 1964 : 23 600, contre 19 750 en 1963;

fin octobre 1964 : 27 200, contre 22 100 en 1963.

Par contre, le nombre des chômeurs a sensiblement diminué :

Production et transformation des métaux :

fin avril 1964 : 14 800, contre 15 500 en 1963;

fin octobre 1964 : 11 600, contre 16 700 en 1963;

Industrie électrique :

fin avril 1964 : 2 600, contre 2 500 en 1963;

fin octobre 1964 : 1 900, contre 2 200 en 1963.

L'emploi étranger dans les différentes branches de la production et de la transformation des métaux a continué d'augmenter en 1964 par rapport à l'année précédente, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après :

Branches d'activité	30.9.1963	30.9.1964
Appareillages électriques	47 800	61 600
Construction de machines et d'appareils d'équipement	45 500	59 400
Automobiles	46 200	58 900
Production d'articles en fer, acier et autres métaux	40 400	52 500
Production de fer et d'acier, y compris les laminoirs et les tréfileries	14 500	24 700
Fonderies de fer et d'acier	14 300	19 100
Production des métaux	9 000	13 400
Charpentes métalliques	9 200	10 800
Mécaniques de précision et optique	7 600	9 500
Constructions navales	2 600	3 600
Chaudronnerie	2 900	3 500
Forges et serrureries	2 000	2 300
Construction de wagons	1 500	1 600

Le total des travailleurs étrangers occupés dans la production et la transformation des métaux s'élevait, à la fin du mois de septembre 1964, à 322 700, dépassant ainsi considérablement le niveau atteint en 1963 (245 200). L'accroissement des effectifs s'est révélé nécessaire malgré le développement de l'automatisation et du progrès technique.

En France, l'évolution de la situation de l'emploi dans les industries des métaux a été différente selon les branches d'activité.

En ce qui concerne la *production* des métaux, après un certain fléchissement enregistré à la fin de l'année 1963, l'industrie sidérurgique a vu son activité s'accroître progressivement au cours de l'année 1964. Dès le 1<sup>er</sup> semestre, un accroissement important des commandes a permis d'enregistrer une progression de la production de plus de 10 %. Pendant cette même période, un certain redressement des prix s'est produit sur les marchés d'exportation et sur les marchés de la CECA grâce en particulier aux mesures de relèvement des droits de douane recommandées par la Haute-Autorité. Le gouvernement français a décidé au début de l'année de prendre plusieurs mesures destinées à rendre la sidérurgie française plus compétitive.

Ce secteur d'activité a surtout bénéficié de l'expansion des industries du bâtiment qui a compensé la faible progression des équipements productifs et la stagnation de la construction automobile. Pour l'ensemble de l'année 1964, la production française d'acier brut s'est élevée à 19 780 000 tonnes, en hausse de 11 % sur celle de 1963.

Cette situation s'est traduite sur le plan de l'emploi par un accroissement des effectifs et des horaires de travail. C'est ainsi que les indices des effectifs se sont situés pendant toute l'année 1964 à un niveau supérieur à celui des deux années précédentes, cependant que les horaires de travail atteignaient, à la fin de l'année 1964, le niveau des horaires particulièrement élevés, constatés au cours de l'année 1962.

Les besoins les plus importants en main-d'œuvre ont concerné dans ce secteur industriel le personnel qualifié et les manœuvres de force.

La plus forte activité a été constatée en Lorraine et dans le Nord, où le développement des moyens de production, notamment par la mise à feu de hauts fourneaux et la modernisation des installations, a déterminé des embauchages de personnel. Dans les autres régions, en particulier en Bourgogne et dans le Rhône-Alpes, le recrutement s'est le plus souvent limité au remplacement des partants.

Seules exceptions notables à ce mouvement général d'expansion de l'emploi, les licenciements de personnel opérés par deux importants établissements implantés à Montluçon et à Saint-Etienne.

Les données statistiques relatives au marché de l'emploi en avril et en octobre 1964 font ressortir à la fois une diminution des offres et des demandes d'emploi non satisfaites, cette diminution étant toutefois plus sensible pour les offres que pour les demandes d'emploi.

	1962	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites (1):			
— avril	207	268	251
— octobre	268	244	223
Offres d'emploi non satisfaites:			
— avril	1 017	1 512	445
— octobre	2 787	911	394

(1) Non compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

En ce qui concerne l'*utilisation* des métaux, un ralentissement d'activité plus ou moins marqué selon les secteurs d'activité s'est manifesté au cours de l'année 1964, en particulier durant le dernier trimestre : par rapport au début de l'année, le fléchissement de la production serait de l'ordre de 3,2 %.

Sur le plan de l'emploi, on a noté, pour l'ensemble des industries mécaniques et électriques, une légère diminution des effectifs de janvier à octobre 1964 et une réduction plus sensible des horaires de travail pratiqués par les entreprises. Néanmoins, les effectifs se sont maintenus à un niveau supérieur à celui des années 1962 et 1963, et les réductions d'horaires de travail n'ont jamais dépassé, par rapport à l'année 1963, 1,4 % pour le personnel « ouvrier » et 1,2 % pour l'ensemble du personnel.

Alors que, pendant les neuf premiers mois de l'année 1964, les industries productrices de biens d'équipement ont connu une conjoncture plus favorable qu'il n'avait été prévu, bien que le taux d'expansion de ces industries ait été peu élevé, les chantiers de constructions navales et diverses industries productrices de biens de consommations ont accusé un net fléchissement d'activité.

Ainsi, parmi les branches les plus actives, il convient de citer : la construction aéronautique, la construction de matériel ferroviaire et le machinisme agricole qui ont accru leurs effectifs et maintenu des horaires de travail relativement élevés. En revanche, la construction automobile, la construction navale et la construction de machines-outils ont été affectées par des arrêts d'embauchage, des réductions d'horaires de travail, ou même des licenciements de personnel.

Cette situation tient à la fois aux échanges extérieurs (freinage des exportations ou augmentation des importations dans l'industrie automobile, difficultés de la construction navale face à la concurrence des pays extra-européens), à la baisse de consommation intérieure (pour l'industrie automobile), en raison des mesures de restriction des crédits prises dans le cadre du plan de stabilisation; compte tenu également du ralentissement des investissements par certains chefs d'entreprises, qui a déterminé une baisse des commandes dans le secteur des machines-outils), et à une remise en ordre des structures (chantiers de constructions navales).

Sur le plan géographique, cette évolution défavorable a surtout intéressé les ports où se trouve concentrée la construction navale (Nantes, Saint-Nazaire, La Rochelle-Pallice sur l'Atlantique, la Seyne-sur-Mer et Port-de-Bouc sur la Méditerranée) et certaines agglomérations touchées par des mesures de réorganisation des entreprises dominantes (Saint-Etienne, Montluçon).

Sur le plan professionnel, les besoins exprimés sur le marché de l'emploi ont, comme les années précédentes, concerné la main-d'œuvre qualifiée et hautement qualifiée, principalement les emplois d'ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, tôliers et soudeurs, la compensation avec les régions excédentaires en main-d'œuvre à la suite de licenciements étant difficile à réaliser en raison notamment de la faible mobilité des travailleurs.

Le nombre de travailleurs étrangers permanents du groupe de la transformation des métaux, introduits et placés au cours des neuf premiers mois de l'année 1964, s'est établi à 12 067 contre 10 872 en 1963 et 14 562 en 1962. Ce chiffre, inférieur de 17 % à celui particulièrement élevé enregistré en 1962, est en augmentation de 10 % sur l'année 1963 où les introductions au contraire avaient été assez faibles.

Mais on note une diminution des contrats d'introduction déposés pour la même période de neuf mois : 11 844 en 1962, 6 880 en 1963 et 6 085 en 1964. Cette diminution correspond à l'attitude d'expectative adoptée par les employeurs compte tenu de la situation économique et des ressources de main-d'œuvre étrangère immédiatement disponible sur le territoire national.

D'autre part, les données statistiques du marché du travail font ressortir en avril et octobre 1964 par rapport aux mêmes périodes des années 1962 et 1963 une diminution des offres d'emploi non satisfaites et un accroissement des demandes d'emploi non satisfaites, témoignant des difficultés de l'emploi dans ce secteur.

	1962	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites (1):			
— avril	4 873	5 580	5 882
— octobre	3 093	5 288	7 526
Offres d'emploi non satisfaites:			
— avril	18 144	8 838	8 458
— octobre	14 857	8 575	6 070

(1) Non compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

En *Italie*, un net accroissement des demandes d'emploi non satisfaites s'est produit dans les industries des métaux. A la fin d'avril 1964, l'augmentation a été de 5 359 unités. Le nombre total des demandes non satisfaites est passé de 71 319 unités à la fin d'avril 1963 à 76 688 à la fin d'avril 1964, soit une augmentation de 7,5 %. A la fin du mois d'octobre, cette augmentation a été beaucoup plus sensible : le nombre des demandes s'est élevé de 77 669 unités en 1963 à 95 134 unités en 1964, soit une augmentation de 17 465 unités ou de 22,5 %.

Au *Luxembourg*, dans les industries de transformation des métaux, on a noté en 1964 une pénurie de main-d'œuvre qualifiée et spécialisée dans les mêmes branches d'activité que l'année précédente. Par contre, les besoins en ouvriers de la production des métaux, assez prononcés par moments, ont généralement pu être couverts rapidement surtout par des travailleurs frontaliers.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites a été de 100 en avril et de 57 en octobre 1964.

Aux *Pays-Bas*, le nombre des offres d'emploi non satisfaites dans les industries des métaux a été sensiblement plus élevé en avril et octobre 1964 que l'année précédente. A ces deux dates, il a atteint respectivement 35 043 et 41 564 unités, contre 31 044 et 36 523 unités.

Par contre, le nombre des chômeurs n'a guère varié, atteignant 1 030 unités à la fin d'octobre 1964.

Le rapport entre le nombre de chômeurs et celui des offres à cette dernière date (environ 1 à 40) souligne l'importance des tensions sur le marché de l'emploi dans cette branche d'activité.

Le fait que le nombre des chômeurs a quelque peu augmenté en octobre 1964 peut s'expliquer en partie par l'atténuation des tensions dans la construction qui occupe un certain nombre de travailleurs dans des métiers de l'industrie des métaux, notamment des monteurs-constructeurs, plombiers-zingueurs, monteurs en chauffage central, électriciens.

## CHIMIE

En *Belgique*, on note une intense activité dans cette branche d'activité. Elle s'est bien adaptée à la nécessité d'élargir la gamme de ses biens de production, la conséquence directe en étant une force compétitive accrue.

Seules, les fabriques d'explosifs ont parfois connu un chômage partiel en raison des difficultés d'écoulement des produits fabriqués.

Néanmoins, les variations sur le marché de l'emploi n'ont été que de faible amplitude au cours de l'année, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après. Il s'agit uniquement de chômage frictionnel.

	1963	1964	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites:				
— avril	287	245	— 42	— 14,6
— octobre	262	134	— 128	— 48,9
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	69	66	— 3	— 4,3
— octobre	98	52	— 46	— 46,9

En *Allemagne*, on a enregistré en 1964 une progression appréciable du nombre d'offres d'emploi pour travailleurs de la chimie :

fin avril 1964 : 8 200, contre 5 400 en 1963,

fin octobre 1964 : 8 800, contre 6 500 en 1963.

Sur les 8 200 offres d'emploi non satisfaites existant au début du mois de mai 1964, 4 000 émanaient de l'industrie chimique (à l'exception de la production de pièces et d'articles en matière plastique), 2 800 de la transformation du caoutchouc et du latex, 500 de la production de laines artificielles et de rayonne, et, enfin, 200 offres d'emploi concernant des travailleurs spécialisés masculins provenaient des houillères ou d'entreprises affiliées à ces dernières. Le reste des offres se répartissait sur plusieurs autres branches d'activité.

Le nombre des chômeurs relevant de l'industrie chimique n'a guère varié :

fin avril 1964 : 1 500, contre 1 400 en 1963,

fin octobre 1964 : 1 200, contre 1 200 en 1963.

Le nombre de travailleurs étrangers occupés dans cette industrie s'élevait, à la fin du mois de septembre 1964, à 26 800, contre 21 200 à la même date de l'année

précédente, ce qui correspond à un accroissement de 5 000 unités répondant aux besoins de cette branche d'activité. Dans la transformation du caoutchouc et du latex, le nombre des étrangers occupés à la fin du mois de septembre 1964 (13 600) était également supérieur à celui enregistré à la même époque de l'année précédente (9 900). Dans la production de pièces et d'articles en matière plastique, le nombre des étrangers est passé de 5 100 à la fin septembre 1963 à 7 000 en septembre 1964, et dans la fabrication de laine artificielle et de rayonne de 6 300 à 7 400.

En France, l'industrie chimique a témoigné, au cours de l'année 1964, d'une vive activité. Les entreprises de ce secteur industriel ont le plus généralement accru leurs effectifs et maintenu leurs horaires de travail à un niveau satisfaisant.

L'indice des effectifs a marqué une progression constante au cours des années 1962, 1963 et 1964. C'est ainsi qu'on a notamment enregistré durant les neuf premiers mois de l'année 1964, un accroissement de 1,6 % des effectifs occupés dans les entreprises de cette activité industrielle. Après avoir accusé un léger recul pendant le premier trimestre, les horaires de travail ont retrouvé, par la suite, un niveau voisin de celui de l'année 1963, supérieur à celui observé au cours de l'année 1962.

Les accroissements les plus notables ont, comme en 1963, concerné les régions du Centre, de France-Comté, du Rhône-Alpes, de Picardie et la région parisienne.

Sur le plan professionnel, les besoins les plus difficiles à satisfaire ont continué d'intéresser principalement les techniciens et les ouvriers qualifiés.

Les données statistiques relatives au marché de l'emploi en avril et en octobre 1964, font ressortir à la fois une diminution des offres et des demandes d'emploi non satisfaites, cette diminution étant toutefois plus sensible pour les offres que pour les demandes d'emploi. Cette tendance à la diminution des offres semble tenir essentiellement aux perturbations qui se manifestent depuis le mois d'octobre dans l'industrie du pneumatique <sup>(1)</sup>.

	1962	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites <sup>(1)</sup> :			
— avril	778	791	885
— octobre	796	768	780
Offres d'emploi non satisfaites:			
— avril	629	688	942
— octobre	1 285	960	496

<sup>(1)</sup> Non compris les demandes d'emploi déposées par les rapatriés.

<sup>(2)</sup> Les métiers du caoutchouc sont inclus dans les données statistiques du marché du travail « chimie et activités annexes ».

En *Italie*, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a évolué de façon divergente. On constate que ce nombre est passé de 7 151 à la fin d'avril 1963 à 7 032 à la fin d'avril 1964, soit une diminution de 119 unités (— 1,7 %). Par contre, il a subi une très nette augmentation à la fin du mois d'octobre, passant de 7 207 en 1963 à 8 045 en 1964 (+ 838 unités ou 11,6 %).

Au *Luxembourg*, l'activité dans l'industrie chimique qui, en 1963, avait opéré certaines transformations, n'a pas connu de changements notables en 1964. Les besoins en ouvriers de fabrication ont pu être couverts.

Aux *Pays-Bas*, le nombre des chômeurs relevant de l'industrie chimique est relativement faible : 89 à la fin d'octobre 1964. Celui des offres d'emploi non satisfaites a quelque peu diminué en avril et en octobre 1964 par rapport aux mois correspondants de 1963; il s'élevait à 1 630 unités en octobre 1964.

Le rapport entre le nombre des chômeurs et celui des offres, à cette dernière date (environ de 1 à 18), montre l'importance du déséquilibre entre les ressources et les besoins en main-d'œuvre de cette industrie. Cependant, il y a lieu de rappeler que l'emploi n'y joue qu'un rôle limité, à l'inverse de ce qui se passe dans d'autres branches d'activité; par contre, les investissements de capitaux ont une grande influence sur la production dans la chimie.

#### TEXTILE ET VÊTEMENT

En *Belgique*, si l'année a débuté de façon très satisfaisante dans les industries textiles et du vêtement — globalement le chômage a diminué au premier trimestre 1964 de 50 % par rapport à la période correspondante de 1963 — quelques difficultés ont, toutefois, dû être surmontées par la suite. Il en a été ainsi dans l'industrie du tapis qui a perdu une grande partie de son marché américain, a trouvé ensuite de nouveaux débouchés, entre autres en Grande-Bretagne, mais s'est de nouveau heurtée à des difficultés au cours du dernier trimestre de 1964 à la suite de la taxe supplémentaire de 15 % appliquée aux importations dans ce dernier pays, provoquant un chômage partiel dans quelques centres. L'industrie lainière a, elle aussi, été défavorablement influencée par les fluctuations des prix de la laine. Enfin, vers la fin de l'année, un certain fléchissement de l'activité a été enregistré dans les secteurs du jute, du coton et de la bonneterie.

L'industrie du vêtement se maintient à un niveau élevé et devient même un élément utile dans la reconversion de certaines régions du pays; c'est ainsi qu'une firme a acheté les installations d'un charbonnage qui avait été fermé, pour y installer un nouvel atelier. Dès le début, on prévoit que 200 travailleurs y seront occupés, et le chiffre de 600 devrait être atteint en 1966.

Malgré une certaine instabilité dans les industries textiles, la demande de main-d'œuvre qualifiée persiste, et des difficultés locales ne provoquent qu'un chômage partiel généralement de courte durée.

Les chiffres suivants traduisent cette évolution différenciée.

Industrie textile	1963	1964	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites:				
— avril	2 692	2 209	— 483	— 17,9
— octobre	2 232	2 244	+ 12	+ 0,5
Offres d'emploi non satisfaites:				
— avril	1 325	1 121	— 204	— 15,4
— octobre	1 455	775	— 680	— 46,7

Vêtement	1963	1964	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites:				
— avril	1 948	1 689	— 259	— 13,3
— octobre	1 891	1 976	+ 85	+ 4,5
Offres d'emploi non satisfaites:				
— avril	1 822	1 450	— 372	— 20,4
— octobre	1 692	987	— 705	— 41,7

En *Allemagne*, la situation globale de l'emploi dans les industries textiles et du vêtement a continué d'être favorable en 1964, ainsi qu'en témoigne le nombre d'offres d'emploi enregistrées pour les travailleurs de cette branche d'activité :

fin avril 1964 : 36 900, contre 36 700 en 1963,

fin octobre 1964 : 43 400, contre 42 400 en 1963.

La plupart de ces offres intéressaient des travailleurs féminins et émanaient des branches ci-après : production de textiles, coupe, couture, confection et lingerie.

Le nombre des chômeurs dans ces professions s'élevait à 7 200 à la fin d'avril 1964, contre 6 700 en 1963 et, à la fin d'octobre 1964, à 4 600 contre 5 300 l'année précédente.

Le volume des effectifs étrangers dans l'industrie textile a progressé, passant de 39 500 à la fin de septembre 1963 à 47 500, dont 24 300 femmes, à la fin de septembre 1964. Dans la coupe, la couture, la confection et le linge, le total de la main-d'œuvre étrangère était en septembre 1963 de 15 500 et en septembre 1964 de 18 200, dont 15 500 femmes.

En France, la situation dans l'industrie textile et dans les industries de l'habillement et du travail des étoffes a, dans son ensemble, évolué défavorablement au cours de l'année 1964.

Ce fléchissement d'activité qui, dès le premier trimestre de l'année 1964, a touché l'industrie lainière du Nord, s'est étendu aux divers secteurs de l'industrie textile (soie, coton, bonneterie et même, bien qu'à un moindre degré et plus tardivement, la fabrication des fibres artificielles) pendant le dernier trimestre ainsi qu'à l'ensemble du territoire.

Ce ralentissement s'est essentiellement traduit par une forte diminution des horaires de travail et une forte augmentation du chômage partiel à partir de septembre 1964 (1).

On a également constaté un certain accroissement des licenciements de personnel, provoqué à la fois par l'évolution de la conjoncture et les modifications structurelles de ce secteur d'activité (reconversions, regroupements).

Les principales régions affectées ont été la région du Nord, l'Alsace, les Vosges, les départements du Rhône, de l'Ariège et de l'Hérault.

Si, pour l'ensemble des industries textiles, les effectifs ont peu varié pendant les neuf premiers mois de l'année 1964, n'accusant qu'une très faible diminution, en revanche, la durée moyenne du travail dans les entreprises a fortement diminué au cours de l'année 1964, tant en ce qui concerne le personnel « ouvrier » que l'ensemble du personnel.

Les données statistiques relatives au groupe des métiers de la production et de la transformation des fils et étoffes traduisent une aggravation de la situation du marché de l'emploi d'avril à octobre 1964, caractérisée à la fois par une augmentation des demandes d'emploi non satisfaites et une diminution sensible des offres d'emploi non satisfaites.

	1962	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites (1) :			
— avril	3 858	2 844	2 122
— octobre	3 434	2 409	2 454
Offres d'emploi non satisfaites :			
— avril	2 394	3 218	3 552
— octobre	3 600	3 875	1 935

(1) Non compris les demandes d'emploi émanant des rapatriés.

Les industries de l'habillement et du travail des étoffes ont également connu une situation moins favorable en 1964 qu'en 1963 en raison d'une diminution de la demande intérieure.

(1) 90 787 journées indemnisées dans le textile en septembre 1964;  
102 205 journées indemnisées dans le textile en octobre 1964, contre  
10 218 journées indemnisées dans le textile en octobre 1963.

Durant l'année 1964, les effectifs occupés et les horaires de travail pratiqués dans les entreprises ont diminué et le chômage partiel a augmenté <sup>(1)</sup>. Il doit cependant être noté à ce sujet que la durée hebdomadaire du travail a commencé à fléchir dès le premier trimestre, tant en ce qui concerne le personnel « ouvrier » que l'ensemble du personnel, alors que la régression des effectifs n'est apparue avec netteté qu'à la fin du deuxième trimestre.

Les données statistiques relatives au groupe des métiers de l'utilisation des tissus et matières connexes font apparaître une nette augmentation des demandes d'emploi non satisfaites (+ 20 %) et une forte diminution des offres d'emploi non satisfaites (— 38 %).

	1962	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites <sup>(1)</sup> :			
— avril	3 664	3 118	2 568
— octobre	3 369	2 822	3 088
Offres d'emploi non satisfaites :			
— avril	2 530	3 832	3 836
— octobre	5 392	4 091	2 351

<sup>(1)</sup> Non compris les demandes d'emploi émanant des rapatriés.

En *Italie*, l'évolution dans son ensemble a marqué une tendance à la diminution. Celle-ci, pour les *industries textiles*, a été de 6,7 % en avril et de 1,2 % seulement en octobre 1964, par rapport à l'année précédente. Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites est passé de 27 584 à la fin d'avril 1963 à 25 724 à la fin d'avril 1964, soit une diminution de 1 860 unités, alors qu'à la fin d'octobre 1963 il était de 26 713 et, à la fin d'octobre 1964, de 26 386, soit une diminution de 327 unités.

En ce qui concerne les *industries du vêtement*, on constate une réduction de 2,3 % à la fin d'avril 1964 par rapport à l'année précédente. Par contre, à la fin d'octobre 1964, s'est produit un renversement de la tendance, du fait que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a augmenté de 2,4 %.

Au *Luxembourg*, la situation dans l'industrie textile reste précaire du point de vue économique, vu la forte concurrence étrangère.

Dans le secteur du vêtement, les offres d'emploi non satisfaites ont été de 10 en avril 1964, contre 2 en avril 1963 et de 8 en octobre 1964, contre 2 en octobre 1963.

Aux *Pays-Bas*, le nombre des chômeurs dans les industries textiles s'est maintenu à un niveau bas : 97 à la fin d'octobre 1964. Les offres d'emploi non satisfaites ont eu tendance à augmenter : 5 108 unités en avril 1964, contre 4 570 l'année précédente et 5 452 unités en octobre 1964, contre 5 263 l'année précédente.

Ces chiffres soulignent l'écart appréciable qui existe dans ces industries entre les ressources et les besoins en main-d'œuvre.

<sup>(1)</sup> 9 052 journées indemnisées dans l'habillement et le travail des étoffes en septembre 1964; 30 770 journées indemnisées dans l'habillement et le travail des étoffes en octobre 1964, contre 3 232 journées indemnisées dans l'habillement et le travail des étoffes en octobre 1963.

Dans la fabrication des vêtements, la pénurie de main-d'œuvre s'est encore accrue. Les besoins de main-d'œuvre féminine sont les plus pressants.

#### ALIMENTATION

En *Belgique*, cette branche d'activité reste toujours soumise aux fluctuations saisonnières. Une augmentation de la production s'accompagne généralement d'une pénurie de main-d'œuvre. Grâce à la persistance du beau temps, cette industrie a connu une grande prospérité qui a surtout favorisé l'emploi de nombreuses ouvrières et réduit les arrêts de travail au minimum. Même, des travailleurs à aptitude réduite et des travailleurs occasionnels ont été occupés momentanément. Toutefois, il subsiste une pénurie de jeunes travailleurs pour les boucheries ainsi que pour les boulangeries et les pâtisseries.

Les chiffres suivants indiquent les variations intervenues dans le volume des demandes et des offres d'emploi non satisfaites :

	1963	1964	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites:				
— avril	1 444	1 347	— 97	— 6,7
— octobre	720	750	+ 30	+ 4,2
Offres d'emploi non satisfaites:				
— avril	309	135	— 174	— 56,3
— octobre	333	144	— 189	— 56,8

Dans la branche des tabacs, les demandes d'emploi ont subi une diminution : de 353 en avril 1963 à 161 en avril 1964 (— 192 unités, soit — 54,4 %) ; de 192 en octobre 1963 à 124 en octobre 1964 (— 68 unités, soit — 34,4 %). Par contre, les offres d'emploi ont augmenté : de 15 unités en avril 1963 à 60 en avril 1964 et de 21 unités en octobre 1963 à 48 en octobre 1964.

En *Allemagne*, la situation de l'emploi dans l'alimentation est restée généralement tendue, bien que l'on ait pu observer certaines variations saisonnières qui se reflètent dans l'évolution des offres d'emploi insatisfaites :

fin avril 1964 : 27 900, contre 25 900 en 1963,

fin octobre 1964 : 23 700, contre 20 900 en 1963.

Il en résulte que les besoins de main-d'œuvre dans cette branche d'activité ont été en 1964 plus élevés qu'en 1963. Sur le total de 27 900 offres d'emploi non satisfaites au début du mois de mai 1964, 19 000 intéressaient des femmes et 8 900 des hommes. Parmi les offres visant le recrutement de travailleurs féminins, 8 100 provenaient de l'hôtellerie, 4 100 de la conserverie et 900 des hôpitaux. Le reste des offres d'emploi enregistrées pour les femmes se répartissait entre les autres branches d'activité. Sur les 8 900 offres d'emploi enregistrées au début du mois de mai 1964 pour les hommes, 2 500 provenaient de l'hôtellerie, 2 600 de boulangeries, 1 100

de boucheries et charcuteries, 300 de la fabrication des boissons et 500 de conserveries. Ici aussi, le reste des offres non satisfaites se répartissait sur plusieurs branches d'activité.

Le nombre des chômeurs enregistrés dans les professions de l'alimentation qui comprennent notamment les cuisiniers et cuisinières, a évolué comme suit :

fin avril 1964 : 7 500, contre 7 400 en 1963,

fin octobre 1964 : 3 200, contre 3 900 en 1963.

En France, la situation de l'emploi dans les industries agricoles et alimentaires s'est maintenue, au cours de l'année 1964, à un niveau très satisfaisant.

Les variations enregistrées en 1964, tant en ce qui concerne l'indice des effectifs que la durée hebdomadaire moyenne du travail, ont été de faible amplitude. Le niveau d'activité, supérieur à celui de l'année 1962, a été voisin de celui assez élevé constaté pendant l'année 1963.

Les diverses branches professionnelles de ce secteur industriel ont cependant accusé de fortes fluctuations saisonnières qui ont donné lieu à d'importants mouvements de personnel.

Parmi les entreprises les plus actives, il convient de citer les biscuiteries et les chocolateries de la région parisienne et des régions de Champagne et de Basse-Normandie, les salaisonneries des régions du Limousin et du Midi-Pyrénées, et les conserveries de fruits et légumes des régions de Provence - Côte d'Azur et de Languedoc-Roussillon.

Par contre, les conserveries de poissons de la Côte atlantique et notamment dans les régions d'Aquitaine et de Bretagne ont dû réduire temporairement leurs horaires de travail et certains abattoirs de volailles de Bretagne ont été dans l'obligation de licencier du personnel.

Les données statistiques relatives au groupe de métiers « production et transformation des aliments » indiquent pour l'année 1964 une situation beaucoup plus favorable en avril qu'en octobre. Toutefois, la régression de l'emploi au cours de cette dernière période a été plus sensible en 1964 que lors des périodes correspondantes des deux années précédentes.

	1962	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites (1) :			
— avril	3 321	3 243	2 714
— octobre	2 945	2 827	3 070
Offres d'emploi non satisfaites :			
— avril	901	872	884
— octobre	1 177	734	491

(1) Non compris les demandes d'emploi émanant des rapatriés.

En Italie, une légère augmentation a caractérisé l'évolution des demandes d'emploi non satisfaites dans les industries de l'alimentation. Cette augmentation a été de 0,6 % en avril 1964 et de 1,1 % en octobre de la même année par rapport à

l'année précédente. Le nombre total des demandes d'emploi non satisfaites est passé de 48 163 à la fin d'avril 1963 à 48 474 à la fin d'avril 1964, soit une augmentation de 311 unités, alors que ce nombre s'est élevé de 38 152 à la fin d'octobre 1963 à 38 574 à la fin d'octobre 1964, soit une augmentation de 422 unités.

Dans les tabacs, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites, qui était de 55 797 en avril 1963, est descendu à 47 521 en avril 1964 (— 14,8 %). En octobre 1963, ce nombre était de 64 123 unités et en octobre 1964 de 59 229 unités.

Au *Luxembourg*, les petites entreprises (boucheries et boulangeries) éprouvent certaines difficultés à recruter des travailleurs. La moyenne mensuelle des offres d'emploi non satisfaites en 1964 (moyenne de 10 mois) a été de 17 unités, contre 12 en 1963.

Aux *Pays-Bas*, la tendance à la concentration des industries de l'alimentation, déjà mentionnée dans le rapport précédent, s'est poursuivie en 1964.

Les offres d'emploi non satisfaites ont eu tendance à augmenter en 1964 par rapport à l'année précédente : en avril 1964, 4 587 unités, contre 4 436 en 1963 et en octobre 1964, 4 972 unités, contre 4 767 en 1963.

Par contre, le chômage est peu important : 140 unités à la fin d'octobre 1964.

#### SERVICES

En *Belgique*, les demandes et les offres d'emploi non satisfaites concernant les *employés* ont subi une diminution assez sensible.

	1963	1964	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites:				
— avril	7 696	6 273	— 1 423	— 18,5
— octobre	7 746	7 262	— 484	— 6,2
Offres d'emploi non satisfaites:				
— avril	738	633	— 105	— 14,2
— octobre	489	434	— 55	— 11,2

Deux grands problèmes subsistent pour cette catégorie de travailleurs : d'une part, le reclassement des employés âgés et, d'autre part, la pénurie de jeunes travailleurs ayant reçu une formation technique, associée à une pénurie, localisée à Bruxelles, de bons employés bilingues. C'est surtout l'absence de qualification professionnelle qui fait obstacle à un reclassement.

La ventilation du nombre des employés en quête d'emploi inscrits à la fin du mois d'octobre 1964 fait clairement apparaître le caractère spécifique du chômage dans ce secteur d'activité.

	Hommes	Femmes	
A aptitude normale	1 004	1 651	} âgés
A aptitude partielle	881	729	
A aptitude très réduite	341	132	
Autres demandeurs obligatoirement inscrits	879	210	âgés et handicapés
Demandeurs d'emploi volontairement inscrits et non occupés	877	1 217	{ Nouveaux employés et femmes mariées
Demandeurs d'emploi volontairement inscrits et occupés	239	191	
Total:	4 221	4 130	
Pourcentage des demandeurs à aptitude normale	± 24 %	± 35 %	

En ce qui concerne les *cafés, hôtels et restaurants*, on constate, aux mois de référence, une diminution des demandes et une augmentation des offres d'emploi non satisfaites.

	1963	1964	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites:				
— avril	3 018	2 793	— 225	— 7,5
— octobre	3 239	3 226	— 13	— 0,4
Offres d'emploi non satisfaites:				
— avril	913	978	+ 65	+ 7,1
— octobre	649	662	+ 13	+ 2

Ce secteur d'activité a été influencé dans une très large mesure par les facteurs saisonniers. Les pénuries saisonnières de main-d'œuvre sont compensées par le recrutement d'étudiants et d'étrangers. Lors des licenciements massifs à la fin de la saison touristique, une partie des travailleurs à aptitude normale sont aisément absorbés par d'autres industries, en raison de la pénurie généralisée de personnel.

Dans la catégorie des *gens de maison et des soins personnels*, on constate, par rapport à l'année précédente, une importante diminution en avril et une augmentation en octobre du nombre des demandes d'emploi ainsi qu'une régression appréciable de celui des offres d'emploi non satisfaites :

	1963	1964	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites :				
— avril	1 946	1 374	— 572	— 29,4
— octobre	1 626	1 857	+ 231	+ 14,2
Offres d'emploi non satisfaites :				
— avril	820	626	— 194	— 23,7
— octobre	686	421	— 265	— 38,6

Outre la modification relative à la classification, il faut mentionner ici le pourcentage élevé des demandeurs d'emploi « difficiles à placer » (femmes d'ouvrage). Il y a lieu de remarquer aussi que, sur le très grand nombre d'immigrants des années précédentes (main-d'œuvre espagnole et italienne), une certaine sont actuellement en quête d'un emploi. Enfin, il faut noter que les employeurs de ce secteur d'activité s'abstiennent souvent de communiquer leurs besoins en personnel aux services de placement officiels.

En *Allemagne*, des besoins très importants ont continué à se manifester en 1964 dans les services publics et privés, ainsi qu'en témoigne l'évolution des offres d'emploi insatisfaites dans le groupe des professions du *commerce*, de l'*organisation*, de l'*administration* et des *bureaux* :

fin avril 1964 : 77 800, contre 65 500 en 1963,

fin octobre 1964 : 81 400, contre 66 600 en 1963.

Les pénuries se sont donc considérablement aggravées. Sur un total de 80 200 offres d'emploi enregistrées lors d'une enquête spéciale sur les besoins en main-d'œuvre effectuée au début du mois de mai en ce qui concerne les travailleurs appartenant à ces professions, 64 300 s'adressaient à des candidats féminins et 15 900 à des candidats masculins. En ce qui concerne les 64 300 offres d'emploi concernant des travailleurs féminins, 19 700 provenaient du commerce, le reste de différentes autres branches d'activité. Par ailleurs, 44 600 offres d'emploi enregistrées au cours de cette enquête s'adressaient à des travailleurs féminins appartenant aux professions de l'organisation, de l'administration et des bureaux; sur ce total, 13 500 émanaient d'entreprises du commerce et de branches affiliées, 3 500 de l'administration et 6 100 d'autres branches des services publics. Le reste des emplois offerts se répartissait dans d'autres branches économiques. Quant aux besoins en main-d'œuvre masculine portés à la connaissance des services de main-d'œuvre, sur le total de 15 900 unités enregistré au début du mois de mai dans les deux groupes professionnels considérés, 6 950 concernaient les professions du commerce en général et 8 950 celles de l'organisation, de l'administration et des bureaux. Les employés masculins ont été surtout demandés par le commerce proprement dit et les branches affiliées (4 700), par les instituts financiers, les banques et les assurances (1 100). Les besoins en travailleurs appartenant aux professions de l'organisation, de l'administration et des bureaux étaient de 2 100, ceux des services publics de 1 400, le reste des emplois offerts provenant d'autres branches d'activité.

Le nombre des chômeurs enregistrés dans ces professions était de 27 600 à la fin du mois d'avril 1964, contre 28 300 en 1963 et, à la fin du mois d'octobre 1964, de 24 200 contre 22 600 en 1963.

Dans les professions de l'hôtellerie (non compris les cuisiniers et les cuisinières et le personnel domestique des hôtels-restaurants), la situation du marché du travail n'a pas subi des changements notables. Les offres d'emploi étaient de 12 500 à la fin du mois d'avril 1964, contre 11 200 en 1963, et de 8 300 à la fin du mois d'octobre 1964, contre 7 800 en 1963.

Le total des chômeurs dans ces professions s'élevait à 2 400 à la fin du mois d'avril 1964, restant identique à celui enregistré à la même date en 1963, et à 2 900 à la fin du mois d'octobre 1964, contre 3 100 l'année précédente. En ce qui concerne l'emploi étranger dans l'hôtellerie, il atteignait 25 200 unités à la fin du mois de septembre 1964 dépassant légèrement le niveau atteint en 1963 (23 800).

Dans la catégorie des *gens de maison* et des *services de nettoyage*, le nombre des offres d'emploi insatisfaites était de 53 800 à la fin du mois d'avril 1964, contre 55 600 en 1963 et de 48 700 à la fin du mois d'octobre 1964, contre 45 000 en 1963. Les besoins en main-d'œuvre dans ces professions se sont donc maintenus à un niveau élevé.

A la fin du mois d'octobre 1964, le nombre de chômeurs dans le groupe des gens de maison était de 2 400 et de 4 400 dans les professions du nettoyage, se situant à peu près au même niveau qu'en octobre 1963 (2 400 et 3 900 respectivement).

En ce qui concerne les *services de santé et de soins personnels*, la forte pénurie de main-d'œuvre s'est également maintenue en 1964. Le nombre des offres d'emploi insatisfaites dans ces professions était de 13 100 à la fin du mois d'avril 1964, contre 12 200 en 1963 et de 14 000 à la fin du mois d'octobre 1964, contre 12 600 l'année précédente.

Le chômage enregistré dans ces professions n'a varié qu'en avril. Il était de 2 800 unités à la fin du mois d'avril 1964 et de 2 300 à la fin du mois d'octobre 1964, contre respectivement 2 500 et 2 300 en 1963.

Quant à la catégorie des *ingénieurs, techniciens et assimilés*, le total des offres d'emploi insatisfaites s'est à nouveau accru dans le courant de 1964. Il était de 8 300 à la fin du mois d'avril 1964, contre 6 800 en 1963 et de 8 900 à la fin du mois d'octobre 1964, contre 7 000 en 1963.

Par contre, le nombre des chômeurs dans cette catégorie n'a guère varié par rapport à l'année précédente. Il s'élevait à 2 600 à la fin du mois d'avril 1964 et à 2 300 à la fin du mois d'octobre, soit un peu au-dessous du niveau atteint l'année précédente (2 700 et 2 400 respectivement).

En France, les données statistiques relatives au marché de l'emploi dans les groupes de métiers relevant des services, traduisent, en général, en octobre 1964, par rapport à avril 1964, une évolution défavorable caractérisée à la fois par une augmentation des demandes d'emploi non satisfaites et par une diminution des offres d'emploi non satisfaites.

L'augmentation des demandes d'emploi non satisfaites a surtout été sensible dans les groupes « emplois de *dessinateurs et agents techniques* » et « *emplois de bureau et assimilés* » où elle a atteint respectivement 29 et 65 %.

Emplois de dessinateurs et agents techniques	1962	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites <sup>(1)</sup> :			
— avril	965	1 449	1 586
— octobre	2 621	1 589	2 051
Offres d'emploi non satisfaites			
— avril	394	372	224
— octobre	947	229	153

(1) Non compris les demandes d'emploi émanant des rapatriés.

Emplois de bureaux et assimilés	1962	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites :			
— avril	9 298	10 558	11 255
— octobre	13 096	14 693	18 665
Offres d'emploi non satisfaites :			
— avril	2 534	2 007	2 016
— octobre	2 808	728	701

La diminution des offres d'emploi non satisfaites concerne, à l'exception des « *emplois de commerce et assimilés* », l'ensemble des métiers des services. La régression la plus importante a été constatée pour les *emplois de bureau et assimilés* (— 65 %) et pour les emplois d'*ingénieurs* (— 72 %).

Par rapport aux périodes correspondantes des années 1962 et 1963, ces données statistiques expriment une aggravation du marché de l'emploi, notamment pour le groupe « *emplois de bureau et assimilés* ».

L'accroissement du nombre des demandes d'emploi non satisfaites, plus sensible en octobre, s'explique en partie par l'inscription à cette époque des jeunes à la recherche d'un premier emploi, qui témoignent, en grande majorité, d'une préférence marquée pour les emplois du secteur tertiaire, et plus particulièrement, pour les emplois de bureau et assimilés.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites enregistré dans le groupe des métiers du commerce et assimilés a augmenté en raison du développement de l'activité commerciale (création ou extension de commerces intégrés).

L'accroissement du nombre des demandeurs d'emploi dans cette catégorie professionnelle qui a été de 17 % d'avril à octobre 1964, tient vraisemblablement à l'insuffisance de leur qualification.

Emplois de commerce et assimilés	1962	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites :			
— avril	5 072	5 306	5 505
— octobre	5 274	5 606	5 465
Offres d'emploi non satisfaites :			
— avril	864	1 285	1 060
— octobre	2 515	1 051	1 241

Ingénieurs	1962	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites <sup>(1)</sup> :			
— avril	399	593	731
— octobre	658	626	729
Offres d'emploi non satisfaites :			
— avril	55	54	79
— octobre	201	26	22

(<sup>1</sup>) Non compris les demandes d'emploi émanant des rapatriés

En ce qui concerne les emplois des *services hôteliers et domestiques*, on constate, en octobre, une tendance à l'accroissement des demandes et à la diminution des offres :

Services hôteliers et domestiques	1962	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites :			
— avril	12 553	11 899	11 021
— octobre	12 556	11 121	12 080
Offres d'emploi non satisfaites :			
— avril	4 406	5 038	5 042
— octobre	5 260	4 508	3 886

En *Italie*, dans les « *services de vente* », les demandes d'emploi non satisfaites ont marqué une légère augmentation. A la fin d'avril 1964, le nombre total était de 17 876 contre 17 441 l'année précédente, soit un accroissement de 435 unités (+ 2,5 %). A la fin d'octobre, s'est produite une augmentation beaucoup plus sensible. Le nombre des demandes s'est élevé à 22 411 en 1964, contre 20 127 en 1963, soit une augmentation de 2 284 unités (+ 11,4 %).

Par contre, dans les « *services domestiques* », on enregistre une légère contraction des demandes d'emploi non satisfaites : — 7,4 % à la fin d'avril 1964 (8 409 unités) par rapport à 1963 (9 078 unités).

Dans les « *services d'hygiène et de santé* », la diminution a été de 1,8 % à la fin d'avril 1964 (10 299 unités, contre 10 486 unités à la fin d'avril 1963). Par contre, une augmentation de 2 % s'est produite à la fin d'octobre 1964 (10 235 unités, contre 10 032 à la fin d'octobre 1963).

En ce qui concerne l'*hôtellerie*, s'est produit un très léger accroissement des demandes d'emploi à la fin d'avril 1964, soit 0,7 % (avril 1963 : 24 575; avril 1964 : 24 755). A la fin d'octobre, l'augmentation a été plus nette, soit 8 % (octobre 1963 : 26 051; octobre 1964 : 28 145).

Par ailleurs, dans la catégorie des « *dirigeants, employés et subalternes* », qui figurent dans les statistiques italiennes, on constate une tendance à l'augmentation du nombre des demandes d'emploi non satisfaites. Ce nombre s'est élevé de 1963 à 1964 à la fin d'avril de 5,8 % et, à la fin d'octobre, de 11,1 % (fin avril 1963 : 60 092; fin avril 1964 : 63 578; fin octobre 1963 : 83 637; fin octobre 1964 : 92 936).

Au *Luxembourg*, l'*industrie hôtelière* a souffert de pénuries de main-d'œuvre lors des pointes saisonnières. Le nombre des offres d'emploi insatisfaites a été de 78 en avril 1964, contre 69 en avril 1963 et de 28 en octobre 1964, contre 24 en octobre 1963.

Dans les *services domestiques proprement dits*, de fortes pénuries ont persisté. Les offres d'emploi non satisfaites ont été de 174 en avril 1964, contre 223 en avril 1963 et de 148 en octobre 1964, contre 179 en octobre 1963.

Les services de *soins personnels* ont connu en 1964 une moyenne mensuelle (10 mois) de 17 offres non satisfaites.

Les mouvements intéressant les *ingénieurs et techniciens* sont demeurés très réduits comme les années précédentes.

Il y a lieu de noter les besoins croissants en *employées de bureau bilingues qualifiées*. En effet, contrairement à ce qui s'était produit au cours des mois de juillet à septembre des années précédentes, le nombre des jeunes sortant des écoles n'a pas suffi pour occuper les nombreux postes offerts aux débutants. Ainsi, la moyenne mensuelle des offres d'emploi non satisfaites dans la catégorie employées-secrétaires a été de 49 unités (10 premiers mois).

Aux *Pays-Bas*, en ce qui concerne les *employés de bureau*, les possibilités d'emploi, longtemps réduites, se sont améliorées sensiblement en 1964. On a constaté une augmentation, par rapport à 1963, du nombre des offres d'emploi non satisfaites pour cette catégorie de personnel et, parallèlement, une diminution du chômage. Cependant, en octobre 1964, le niveau du chômage a, de nouveau, temporairement et légèrement augmenté, en raison du fait que l'admission des jeunes au travail, avec le concours des bureaux de placement, s'est produite un peu plus tard que l'année précédente. En novembre, cette différence entre les deux années avait disparu.

Une évolution similaire s'est produite en ce qui concerne le personnel du *commerce*. Dans cette catégorie, la demande de main-d'œuvre féminine a été particulièrement forte.

Dans l'*hôtellerie*, les offres d'emploi non satisfaites se sont accrues de nouveau. Le taux de chômage s'est maintenu à peu près au même niveau.

En ce qui concerne les *gens de maison*, il existe déjà depuis des années une pénurie structurelle de main-d'œuvre. On ne peut y faire face que dans une mesure très restreinte.

Dans les *services sociaux et médicaux*, le manque de personnel, notamment de main-d'œuvre féminine, a continué d'augmenter. Le nombre de chômeurs dans cette catégorie est négligeable.

#### TRANSPORTS

En *Belgique*, pendant toute l'année 1964, une grande activité a continué de régner dans le secteur des transports, les influences saisonnières ayant été plutôt réduites en raison du temps favorable. La haute conjoncture se fait nettement sentir dans ce secteur. La demande de chauffeurs de poids lourds reste forte. Enfin, la pénurie de personnel roulant pour les autobus et les tramways a persisté.

Les chiffres suivants font apparaître une diminution très sensible, surtout en octobre, des demandes et des offres d'emploi non satisfaites :

	1963	1964	Différence	
			en unités	en %
Demandes d'emploi non satisfaites:				
— avril	3 664	2 758	— 906	— 24,7
— octobre	3 314	1 520	— 1 794	— 54,1
Offres d'emploi non satisfaites:				
— avril	778	566	— 212	— 27,2
— octobre	750	168	— 582	— 77,6

En *Allemagne*, les pénuries de main-d'œuvre se sont de nouveau accrues en 1964 dans les professions des transports. Le total des offres non satisfaites s'adressant à des travailleurs de ces professions était de 22 000 à la fin du mois d'avril 1964, contre 20 500 en 1963 et de 23 000 à la fin du mois d'octobre 1964, contre 21 800 à la même époque de l'année précédente.

Par contre, le nombre des chômeurs n'a subi que de faibles variations par rapport à l'année précédente. Il était de 6 500 à la fin du mois d'avril 1964 et de 5 000 à la fin du mois d'octobre 1964, contre respectivement 6 600 et 5 200 aux mêmes dates de l'année précédente.

En *France*, la situation du marché de l'emploi dans les transports, fortement affectée durant le deuxième semestre 1962 et le premier semestre 1963 par l'arrivée des rapatriés d'Algérie, a retrouvé progressivement en 1964 un niveau voisin de celui enregistré au cours des années antérieures.

Le développement des moyens de communication et l'extension de l'activité des services publics assurant le transport des voyageurs (SNCF, RATP) ont permis de réaliser de nombreux embauchages pendant l'année 1964.

	1952	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites (1) :			
— avril	1 822	1 894	1 729
— octobre	1 473	1 219	1 749
Offres d'emploi non satisfaites :			
— avril	385	532	740
— octobre	1 230	551	394

(1) Non compris les demandes d'emploi émanant des rapatriés.

Les données statistiques correspondant aux mois de référence font ressortir en 1964 pour le groupe « conduite des automobiles », une relative stabilité des demandes d'emploi non satisfaites et une régression sensible des offres d'emploi non satisfaites.

En *Italie*, le nombre total des demandes d'emploi non satisfaites dans les transports a diminué de 616 unités, soit de 2,8 % à la fin d'avril 1964 (21 070 unités) par rapport à la même date en 1963 (21 686 unités). Par contre, ce nombre a augmenté sensiblement à la fin d'octobre 1964 (21 577) par rapport à 1963 (19 055), soit de 2 522 unités ou de 13,2 %.

Au *Luxembourg*, la situation dans la catégorie des transports a été assez satisfaisante. Il n'y a pratiquement pas de demande d'emploi non satisfaite et la moyenne mensuelle des offres d'emploi non satisfaites est de l'ordre d'une vingtaine.

Aux *Pays-Bas*, l'évolution de la situation de la main-d'œuvre dans les transports a été marquée, de 1963 à 1964, par une baisse des offres d'emploi non satisfaites et un accroissement du chômage.

Cette évolution se rattache surtout aux changements intervenus dans les conditions atmosphériques au cours de ces deux années. Les activités particulièrement intenses du printemps 1963, entre autres dans l'agriculture et dans la construction, destinées à combler les retards dus au gel prolongé, avaient suscité des possibilités d'emploi d'une ampleur exceptionnelle, ce qui n'a pas été le cas en 1964. Alors qu'en automne 1963, les travaux saisonniers étaient encore en retard, en 1964, au contraire, ils avaient pu être exécutés à l'avance, ce qui se reflète dans la situation de l'emploi des entreprises de transports.

## MANŒUVRES

En *Belgique*, les demandes d'emploi émanant de manœuvres ont poursuivi en 1964 leur mouvement dégressif, déjà très accusé l'année précédente, tant en ce qui concerne les manœuvres « spécialisés » que les manœuvres « ordinaires », ainsi qu'il ressort des chiffres suivants (1) :

(1) Les demandes d'emploi relatives aux manœuvres comprennent, pour la Belgique, uniquement les demandeurs à « aptitude normale », à l'exclusion de ceux à « aptitude réduite » et des « inscrits volontairement ».

	Manœuvres spécialisés	Manœuvres ordinaires
Avril 1963	3 186	2 195
Avril 1964	2 479	1 248
Octobre 1963	2 192	2 192
Octobre 1964	1 992	968

La diminution a été particulièrement forte en octobre 1964 pour les manœuvres ordinaires, notamment dans la construction (— 1 224 unités, soit — 55,8 %) par rapport à l'année précédente. Le fait qu'à la fin du mois d'octobre 1964, il n'y avait plus, pour l'ensemble du pays, que 968 manœuvres à aptitude normale obligatoirement inscrits comme demandeurs d'emploi, montre nettement que la réserve de main-d'œuvre est pratiquement épuisée. Pour cette catégorie de travailleurs, il est surtout fait appel à des migrants.

Les offres d'emploi non satisfaites ont également diminué : à fin avril, de 1 712 unités en 1963 à 1 410 en 1964 (— 302 unités) et à fin octobre de 1 713 en 1963 à 890 en 1964 (— 823 unités).

En *Allemagne*, les besoins en main-d'œuvre non qualifiée se sont légèrement infléchis dans le courant de l'année 1964. Le total des offres d'emploi insatisfaites était de 51 700 à la fin du mois d'avril 1964, contre 51 500 en 1963 et de 52 100 à la fin du mois d'octobre 1964, contre 55 600 en 1963.

Cette régression est essentiellement imputable à la construction. Le nombre des offres d'emploi s'adressant à des aides manœuvres et des terrassiers était, à la fin du mois d'octobre 1964, respectivement de 21 300 et de 7 800, se situant au-dessous du niveau atteint à la même époque de l'année précédente.

Par contre, le nombre des chômeurs enregistrés s'est légèrement accru. Il était de 24 600 à la fin du mois d'avril 1964, contre 22 100 en 1963 et de 18 700 à la fin du mois d'octobre 1964, contre 16 900 l'année précédente.

En *France*, les données statistiques font ressortir au mois d'octobre 1964, par rapport au mois d'avril 1964, à la fois une diminution du nombre des demandes d'emploi non satisfaites (— 9 %) et une diminution, plus sensible, du nombre des offres d'emploi non satisfaites (— 22 %). La diminution des demandes est conforme, quoique de moins grande amplitude, à l'évolution observée au cours des mêmes mois des années 1962 et 1963; celle des offres va à l'encontre de la tendance constatée durant les mois correspondants des années 1962 et 1963 pour lesquels avait été enregistrée, au contraire, une augmentation sensible.

D'une manière générale, les besoins en manœuvres ont bien diminué, comme l'indiquent les données chiffrées qui précèdent, en raison, d'une part, du développement des moyens mécaniques de manutention et, d'autre part, du plafonnement de l'activité dans plusieurs secteurs industriels. Néanmoins, dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics, les besoins de cette catégorie professionnelle se sont

maintenus à un niveau relativement élevé et ils se sont légèrement accrus dans l'industrie sidérurgique. Par contre, ils ont accusé une nette diminution, notamment au cours du deuxième semestre, dans les autres activités industrielles.

	1962	1963	1964
Demandes d'emploi non satisfaites <sup>(1)</sup> :			
— avril	27 823	27 753	27 179
— octobre	22 520	20 867	24 551
Offres d'emploi non satisfaites :			
— avril	6 611	6 642	7 050
— octobre	10 621	8 343	5 429

(<sup>1</sup>) Non compris les demandes d'emploi émanant des rapatriés.

Au regard de ces besoins en diminution, les disponibilités en « manœuvres » ont tendance à s'accroître en raison notamment de la venue sur le marché de l'emploi de jeunes travailleurs sans qualification ni spécialisation professionnelle, et de la présence sur le territoire français de nombreux manœuvres algériens sans emploi stable.

En *Italie*, l'évolution du nombre des manœuvres continue d'être diversifiée. Tandis qu'une diminution des demandes de 8,4 % ou de 24 616 unités s'est produite en avril 1964 (267 347 unités, contre 291 963 en avril 1963), on note une légère augmentation de 1,3 % ou de 3 189 unités en octobre 1964 (254 656, contre 251 467 en octobre 1963).

Au *Luxembourg*, le nombre très réduit de demandes d'emploi insatisfaites résulte principalement des fluctuations saisonnières. Les offres d'emploi non satisfaites s'élevaient à 126 en avril 1964, contre 203 en avril 1963 et à 109 en octobre 1964, contre 112 en octobre 1963. Les travailleurs étrangers constituent le gros des placements réalisés.

Aux *Pays-Bas*, les pénuries de travailleurs non qualifiés ont continué de s'accroître, ainsi qu'il ressort de l'évolution des offres et des demandes d'emploi concernant ces travailleurs. Les données d'octobre reflètent l'incidence des travaux agricoles saisonniers, de même que la légère détente dans le secteur de la construction.

### C. TENDANCES D'ÉVOLUTION PAR RÉGIONS

En dépit des difficultés qu'elle présente encore, dans la plupart des Etats membres, l'étude de l'évolution de l'emploi et des problèmes qu'elle pose au niveau régional paraît retenir beaucoup plus l'attention générale qu'au cours des années passées.

Depuis 1963, une analyse succincte des tendances d'évolution par régions a pu être effectuée. Il est permis de penser que les données statistiques et autres, actuellement disponibles — déjà plus fournies que les années précédentes, mais qui, encore, ont un caractère fragmentaire et variable selon les pays — gagneront en précision et en cohérence au cours des années futures.

1. En ce qui concerne la *Belgique*, les données chiffrées figurant dans les trois tableaux ci-après caractérisent les modifications intervenues sur le marché de l'emploi à l'échelon régional.

TABLEAU VI

*Belgique*

Demandes et offres d'emploi non satisfaites par régions

Régions	1963		1964		Tendances	
	demandes ( <sup>1</sup> )	offres	demandes ( <sup>1</sup> )	offres	1963	1964
					demandes	offres
Anvers						
— avril	11 729	2 660	10 640	2 385	—	—
— octobre	10 024	2 430	9 225	1 698	—	—
Brabant						
— avril	11 408	5 870	9 273	3 655	—	—
— octobre	9 620	5 434	8 881	2 625	—	—
Flandre occidentale						
— avril	9 729	2 543	7 466	2 165	—	—
— octobre	7 982	2 396	7 401	1 553	—	—
Flandre orientale						
— avril	10 603	2 172	8 180	2 224	—	+
— octobre	8 539	2 676	7 791	1 825	—	—
Hainaut						
— avril	8 674	1 817	8 335	1 381	—	—
— octobre	8 702	2 023	9 073	1 072	+	—
Liège						
— avril	7 303	3 217	6 614	1 764	—	—
— octobre	7 008	1 756	7 281	1 194	+	—
Limbourg						
— avril	3 547	1 040	2 810	1 309	—	+
— octobre	3 175	1 023	2 390	626	—	—
Luxembourg						
— avril	332	255	336	291	+	+
— octobre	319	104	373	58	+	—
Namur						
— avril	1 350	697	1 237	459	—	—
— octobre	1 332	211	1 225	126	—	—

(<sup>1</sup>) Les demandes d'emploi figurant dans ce tableau concernent celles des chômeurs complets indemnisés à aptitude normale et à aptitude réduite, ainsi que les demandeurs inscrits volontairement.

Il y a lieu de noter (tableau VI) que la régression du nombre des demandeurs d'emploi qui avait été constatée dans tout le pays de 1962 à 1963, a cessé de se manifester; au contraire, un accroissement en chiffres absolus des demandeurs d'emploi s'est produit dans certaines régions (Hainaut, Liège, Luxembourg) et surtout à la fin du mois d'octobre 1964.

Un changement correspondant est également constaté en ce qui concerne les offres d'emploi : alors qu'en avril 1964, quelques provinces signalaient encore une augmentation (Flandre orientale et Limbourg), en octobre 1964, le volume des offres a été inférieur, dans tout le pays, à celui de l'année précédente à la même époque.

Le tableau VII fait ressortir les diminutions importantes enregistrées, en ce qui concerne les hommes, dans les provinces du Brabant et de la Flandre occidentale ainsi que l'accroissement dans la province de Liège; il y a lieu de signaler, en ce qui concerne les femmes, la régression du nombre des demandes dans les provinces d'Anvers, de la Flandre occidentale, du Limbourg et du Brabant ainsi que l'accroissement dans la province du Hainaut.

TABLEAU VII

*Belgique*

Modifications intervenues dans la répartition géographique des demandes d'emploi  
(en %)

Provinces	Fin 3 <sup>e</sup> trimestre 1963	Fin 3 <sup>e</sup> trimestre 1964	Tendance 1963-1964
<i>Hommes</i>			
Anvers	19,6	19,6	=
Flandre occidentale	15,8	14,0	—
Flandre orientale	16,5	17,2	+
Limbourg	6,8	6,6	—
Brabant	17,0	15,7	—
Hainaut	13,2	13,3	+
Liège	8,3	10,8	+
Luxembourg	0,9	0,8	—
Namur	1,9	2,0	+
	100,0	100,0	
<i>Femmes</i>			
Anvers	13,7	12,6	—
Flandre occidentale	15,2	14,2	—
Flandre orientale	10,5	14,3	+
Limbourg	5,5	3,0	—
Brabant	19,3	16,2	—
Hainaut	17,1	22,2	+
Liège	14,7	13,9	—
Luxembourg	0,4	0,4	=
Namur	3,6	3,2	—
	100,0	100,0	

Le tableau VIII exprime, en pourcentage, les variations du nombre des offres d'emploi dans les différentes provinces à la fin du troisième trimestre, de 1963 à 1964. On constate un accroissement notable dans les provinces de la Flandre occidentale, de la Flandre orientale, d'Anvers et du Limbourg au seul détriment du Brabant. Il s'agit là, incontestablement, d'une conséquence des diverses initiatives de déconcentration de l'industrie belge.

TABLEAU VIII

*Belgique*

Modifications intervenues dans la répartition géographique des offres d'emploi

(en %)

Provinces	Fin 3 <sup>e</sup> trimestre 1963	Fin 3 <sup>e</sup> trimestre 1964	Tendance 1963-1964
Anvers	13,4	17,9	+
Flandre occidentale	12,8	14,2	+
Flandre orientale	13,2	14,6	+
Limbourg	4,9	5,2	+
Brabant	31,5	23,8	-
Hainaut	10,1	10,3	+
Liège	10,5	10,8	+
Luxembourg	1,2	0,7	-
Namur	2,4	2,5	+
	100,0	100,0	

TABLEAU IX

*Belgique*

Répartition, par régions, des emplois à créer en vertu des lois des 17 et 18 juillet 1959

Régions	De 1956 à fin 1962	1963	1964				1965 Pré- visions
			1 <sup>er</sup> tri- mestre	2 <sup>e</sup> tri- mestre	3 <sup>e</sup> tri- mestre	4 <sup>e</sup> tri- mestre	
Flandre occidentale	19 319	20 265	107	40	461	32	600
Flandre orientale	13 087	16 303	295	371	71	3 466 <sup>(1)</sup>	1 500
Anvers	14 695	19 680	25	1 152	1 381	15	3 000
Limbourg	4 270	7 282	188	420	—	667	900
Brabant	10 722	12 794	29	66	110	14	1 000
Hainaut	10 918	12 648	451	905	—	214	1 200
Liège	8 265	9 035	128	80	345	229	600
Namur	1 128	1 661	10	—	—	298	100
Luxembourg	700	738	—	—	—	—	100
Total:	83 104	100 406	1 233	3 034	2 368	4 935	9 000

(<sup>1</sup>) Application du programme en ce qui concerne les nouvelles aciéries (Sidmar) le long du canal Gand-Terneuzen.

Enfin, les tableaux IX et X indiquent la répartition, par régions et par branches d'activité, des emplois à créer en vertu des lois des 17 et 18 juillet 1959.

Des mesures spéciales ont été prises, sur le plan régional, en application de ces lois, pour favoriser l'expansion économique par la création d'industries nouvelles. C'est ainsi qu'au cours des trois premiers trimestres de 1964, 6 635 emplois nouveaux ont pu être créés dans les différentes branches d'activité, ce qui porte à 107 000 environ le nombre total des emplois créés depuis l'entrée en vigueur de ces lois. Compte tenu des variations saisonnières, le nombre total des emplois nouveaux peut être évalué à 9 000 environ pour toute l'année 1964.

Pour 1965, le nombre des emplois nouveaux peut être estimé pratiquement au même chiffre. Les tableaux indiquent les nombres relatifs aux trois premiers trimestres de 1964, une estimation pour le quatrième trimestre 1964 et des prévisions pour 1965.

TABLEAU X

*Belgique*

Répartition, par branches d'activité, des emplois à créer  
en vertu des lois des 17 et 18 juillet 1959

Période	Transformation des métaux	Hauts fourneaux et aciéries	Chimie	Textile	Divers	Total
De 1959 à fin 1963	44 668	10 970	10 042	13 289	17 955	100 406
1 <sup>er</sup> trimestre 1964	374	212	95	330	222	1 233
2 <sup>e</sup> trimestre 1964	382	—	1 299	1 353	—	3 034
3 <sup>e</sup> trimestre 1964	321	170	938	703	236	2 368
Total 3 trimestres 1964	1 077	382	2 332	2 386	458	6 635
4 <sup>e</sup> trimestre 1964	1 134	3 520	27	250	4	4 935
Prévisions pour 1965	1 400	500	3 200	3 200	700	9 000

2. En *Allemagne*, l'évolution du marché de l'emploi en 1964 n'a guère modifié les écarts existant entre les différentes régions. Au total, les pénuries de main-d'œuvre aussi bien que les disponibilités n'ont pas sensiblement varié d'importance dans chacune d'elles. Cependant, il existe des différences marquées dans le volume des demandes de main-d'œuvre adressées aux services compétents dans chacune des grandes circonscriptions.

Des différences structurelles se manifestent aussi dans le fait que, sur l'ensemble des besoins enregistrés en *Allemagne*, 42,3 % émanaient des grandes agglomérations urbaines, 23 % des communes comptant entre 20 000 et 100 000 habitants et, enfin, 34,6 % des communes ayant moins de 20 000 habitants, bien que la répartition de la population résidentielle, en juin 1961, n'ait fait ressortir qu'une pro-

portion de 33,5 % pour les grands centres (100 000 habitants et plus), tandis que 16,2 % de la population résidait dans des communes de 20 000 à 100 000 habitants et 50,3 % dans des localités comptant moins de 20 000 habitants.

Le taux du chômage (rapport entre le nombre de chômeurs et celui des salariés) enregistré dans les différentes circonscriptions régionales, n'a subi que de faibles variations en 1964 par rapport à l'année précédente, ainsi qu'il ressort du tableau XI.

TABLEAU XI

*Allemagne*

Evolution, par régions, du taux de chômage  
(rapport entre le nombre des chômeurs et celui des salariés)

Régions	1962		1963		1964	
	31.3	30.9	31.3	30.9	31.3	30.9
Schleswig-Holstein	1,4	0,7	1,8	0,7	1,8	0,7
Hambourg	0,6	0,5	0,6	0,5	0,6	0,5
Basse-Saxe	1,4	0,5	1,4	0,5	1,4	0,5
Brême	1,6	1,0	1,3	0,8	1,1	0,6
Rhénanie du Nord-Westphalie	0,5	0,4	0,7	0,5	0,6	0,5
Hesse	0,6	0,3	0,6	0,3	0,6	0,3
Rhénanie-Palatinat-Sarre	0,9	0,3	0,8	0,4	0,8	0,4
Bade-Wurtemberg	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1
Bavière septentrionale	2,0	0,5	2,0	0,6	2,2	0,5
Bavière méridionale	1,9	0,5	2,1	0,6	2,1	0,5
Berlin-Ouest	1,9	1,0	1,3	0,9	1,6	0,9
Allemagne:	0,9	0,4	1,0	0,5	1,0	0,4

Pour l'ensemble du territoire fédéral, le taux du chômage enregistré à la fin du mois de mars 1964 était de 1,0 % se situant donc au même niveau qu'en mars 1963, et de 0,4 % à la fin du mois de septembre 1964, contre 0,5 % à la même époque de l'année précédente. A la fin du mois de mars 1964, le taux du chômage de Brême et de la Rhénanie du Nord-Westphalie (1,1 % et 0,6 %) était légèrement inférieur à celui enregistré à la même époque de 1963 (1,3 % et 0,7 %); en Bavière septentrionale, par contre, ce taux avait augmenté, passant à 2,2 %, contre 2,0 % à la fin du mois de mars 1963. A Berlin-Ouest également, un accroissement a eu lieu (1,6 % contre 1,3 % en 1963). A la fin du mois de septembre, le taux du chômage de Brême (0,6 %), de la Bavière septentrionale et de la Bavière méridionale (0,5 % dans les deux cas) était un peu plus favorable qu'en 1963 (Brême : 0,8 %, Bavière du Nord : 0,6 % et Bavière méridionale : 0,6 %). Dans les autres régions, les taux de chômage sont restés identiques.

Les tableaux XII et XIII indiquent l'importance et l'évolution du chômage par régions.

## TABLEAU XVII

## Allemagne

Pourcentage du chômage régional par rapport au chômage total (au 31-3 et au 30-9)

Régions	31.3.1962		30.9.1962		31.3.1963		30.9.1963		31.3.1964		30.9.1964	
	Chômeurs	% par rapport au chômage total	Chômeurs	% par rapport au chômage total	Chômeurs	% par rapport au chômage total	Chômeurs	% par rapport au chômage total	Chômeurs	% par rapport au chômage total	Chômeurs	% par rapport au chômage total
Schleswig-Holstein	11 297	5,5	5 669	6,2	15 043	7,0	6 248	6,0	15 214	6,7	6 299	6,3
Hambourg	5 321	2,6	3 896	4,3	5 377	2,5	4 075	3,9	5 556	2,4	3 443	3,4
Basse-Saxe	33 088	16,1	11 711	12,8	33 480	15,5	12 926	12,4	34 298	15,1	12 792	12,8
Brême	4 961	2,4	2 998	3,3	3 949	1,8	2 514	2,4	3 434	1,5	1 993	2,0
Rhénanie du Nord-Westphalie	36 913	18,0	27 592	30,2	45 055	20,8	33 797	32,3	44 964	19,8	32 042	32,0
Hesse	10 558	5,1	5 394	5,9	11 577	5,4	6 704	6,4	11 887	5,2	6 848	6,8
Rhénanie-Palatinat-Sarre	13 651	6,6	5 460	6,0	11 931	5,5	6 274	6,0	13 117	5,8	6 427	6,4
Bade-Wurtemberg	5 762	2,8	2 364	2,6	4 822	2,2	2 879	2,8	5 154	2,3	2 741	2,7
Bavière septentrionale	33 025	16,1	8 090	8,8	33 109	15,3	9 599	9,2	37 464	16,5	9 144	9,1
Bavière méridionale	35 322	17,2	10 074	11,0	40 009	18,5	11 000	10,5	41 348	18,2	10 590	10,6
Berlin-Ouest	15 569	7,6	8 135	8,9	11 971	5,5	8 491	8,1	14 752	6,5	7 947	7,9
Allemagne:	205 467	100,0	91 383	100,0	216 323	100,0	104 507	100,0	227 188	100,0	100 266	100,0

En dehors des écarts observés dans l'évolution de l'emploi à l'intérieur des « Länder », les différences existant dans la structure économique des régions nécessitent la mise en œuvre de mesures visant à modifier les structures et à assurer des possibilités d'emploi convenablement réparties ainsi qu'à promouvoir l'essor économique dans certaines régions. C'est pour répondre à cette préoccupation que les mesures prises au cours des années précédentes par les instances fédérales et celles des « Länder » en matière de politique régionale et de main-d'œuvre, ont été poursuivies en 1964.

Dans le cadre de cette action, les ministères fédéraux se sont efforcés, en collaboration étroite avec les instances compétentes des « Länder », de promouvoir, outre les implantations d'industries, l'extension et l'amélioration des services d'utilité publique, des communications ainsi que des institutions à caractère social ou culturel. De telles mesures sont réalisées dans les zones fédérales de développement, c'est-à-dire dans les régions économiquement les plus faibles d'Allemagne.

En stimulant l'implantation d'industries dans les localités faisant partie de ce programme (désignés jusqu'ici par « localités centrales »), on vise en même temps à transformer, en de vrais centres économiques, des villes de petite et moyenne dimension, situées en des points géographiquement favorables et susceptibles d'être développées.

TABLEAU XIII

*Allemagne*

Evolution du chômage par régions (indice 31-3-1962 = 100)

Régions	30.9.1962	31.3.1963	30.9.1963	31.3.1964	30.9.1964
Schleswig-Holstein	50,2	133,2	55,3	134,7	55,8
Hambourg	73,2	101,1	76,6	104,4	64,7
Basse-Saxe	35,3	101,2	39,1	103,7	38,7
Brême	60,4	79,6	50,7	69,2	40,2
Rhénanie du Nord-Westphalie	74,7	122,1	91,6	121,8	86,8
Hesse	51,1	109,7	63,5	112,6	64,9
Rhénanie-Palatinat-Sarre	40,0	87,4	46,0	96,1	47,1
Bade-Wurtemberg	41,0	83,7	50,0	89,4	47,6
Bavière septentrionale	24,5	100,3	29,1	113,4	27,7
Bavière méridionale	28,5	113,3	31,1	117,1	30,0
Berlin-Ouest	52,3	76,9	54,5	94,8	51,0
Allemagne:	44,5	105,3	50,9	110,6	48,8

Le maintien et même le renforcement des activités économiques dans la zone située à l'est du territoire fédéral est une préoccupation particulière de la politique régionale. Pendant plusieurs années, cette zone a été caractérisée par un mouvement d'émigration; à l'heure actuelle, cependant, l'évolution démographique s'y stabilise. On s'efforce, en compensant les désavantages provoqués par la situation géographique défavorable, d'y consolider les entreprises et les emplois. Dans cette même

zone, des aides visant à faciliter la reconversion de certaines entreprises situées dans des régions à monostructure, ont été octroyées pour la première fois. Selon l'avis du gouvernement fédéral, l'assouplissement de la monostructure en Franconie septentrionale, mais aussi dans d'autres parties du territoire, par exemple en Sarre, représente une tâche particulièrement importante en vue de réduire la sensibilité à des crises de certaines grandes entités territoriales et, parallèlement, d'y améliorer, sur le plan qualitatif, l'éventail des offres d'emploi.

3. En France, une étude de l'évolution de l'emploi, par région, n'est pas encore possible avec toute la précision souhaitable.

Toutefois, d'après les données statistiques rassemblées par l'UNEDIC (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) à l'occasion de la régularisation annuelle des versements des contributions par les établissements affiliés au régime d'allocations spéciales géré par cet organisme, occupant environ 9 millions de travailleurs au 31 décembre 1963, le pourcentage d'augmentation des effectifs a pu être calculé par régions de programme.

Il s'établit ainsi :

Languedoc	8	Haute-Normandie	5,1
Centre	7,7	Rhône-Alpes	4,6
Provence - Côte d'Azur	7,7	Picardie	4
Basse-Normandie	7,6	Bourgogne	4
Bretagne	7,6	Franche-Comté	4
Poitou-Charente	7	Aquitaine	3,9
Midi-Pyrénées	6,3	Alsace	3,9
Auvergne	5,8	Nord	3,3
Champagne	5,8	Lorraine	2,7
Limousin	5,5	Région parisienne	2
Pays de la Loire	5,2		

Des disparités importantes existent parfois à l'intérieur des départements.

Les éléments disponibles portant sur les neuf premiers mois de l'année 1964 ne modifient guère cette répartition, sauf peut-être en ce qui concerne la Franche-Comté qui aurait connu une certaine augmentation des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 1964 et la Provence - Côte d'Azur dont les effectifs auraient diminué.

D'une manière générale, le nombre des salariés employés dans l'industrie a progressé dans toutes les régions au cours de l'année 1964.

Les statistiques du marché du travail permettent également d'enregistrer certaines variations intervenues dans les diverses régions de programme. L'évolution générale, qui tend à une diminution globale des offres et à une augmentation des demandes d'emploi non satisfaites, a cependant affecté plus particulièrement les régions de fortes implantations industrielles.

C'est ainsi qu'au 1<sup>er</sup> novembre 1964, tant par rapport au 1<sup>er</sup> mai 1964 que par rapport au 1<sup>er</sup> novembre 1963, les demandes d'emploi non satisfaites ont accusé une très forte augmentation dans la région parisienne, dans les régions du Nord (départements du Nord et du Pas-de-Calais), de la Lorraine (surtout dans les départements très industrialisés de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle); de

la Franche-Comté, d'Alsace (1). Les mêmes constatations peuvent, à des degrés divers, être faites en ce qui concerne les régions qui ont connu une forte expansion industrielle, notamment autour de la région parisienne, dans les Pays du Centre, de la Bourgogne, de la Haute-Normandie (2), de la Picardie et de la Champagne, ainsi que dans la région Rhône-Alpes. La progression des demandes d'emploi qui est sensible dans quelques autres régions de programme, telles que le Poitou-Charente et les pays de la Loire, doit être attribuée aux difficultés rencontrées dans certaines branches industrielles concentrées dans des localités comme Nantes, Saint-Nazaire, La Rochelle-Pallice.

Il y a lieu de souligner le problème posé, tout particulièrement dans certaines régions, par les demandeurs d'emploi jeunes qui représentent, par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi, plus de 40 % dans le Nord et dans l'Alsace, de 30 à 40 % dans certains départements de la Champagne, de la Bourgogne et du Centre. Le fait que ces jeunes recherchent en majorité un premier emploi dans le secteur tertiaire, sans toujours avoir les qualifications requises, est appelé à poser de multiples problèmes de formation et d'adaptation au travail.

Si, dans certaines régions de caractère industriel, le nombre de jeunes est particulièrement élevé en raison notamment du fort mouvement démographique, d'une moindre pratique du prolongement spontané de la scolarité et d'une plus grande fréquentation des bureaux de main-d'œuvre, il n'en reste pas moins que le caractère général de l'augmentation des demandeurs d'emploi ne peut être attribué aux seuls jeunes arrivant sur le marché du travail et qu'il faille en rechercher les causes dans la conjoncture industrielle générale.

L'évolution des structures économiques françaises s'est accélérée au cours de l'année 1964, entraînant des perturbations, plus particulièrement ressenties sur certains points du territoire qui présentent un déséquilibre de l'emploi.

Dans le cadre des marchés multinationaux exigeant un renforcement des structures industrielles, divers accords importants sont intervenus, l'électronique, la construction électrique et l'électromécanique étant parmi les secteurs principalement concernés (Alsthom-CGE; Bull - General-Electric; CSF; CGE; Jeumont-Schneider-Merlin, etc.). Les regroupements d'établissements et le réaménagement des structures internes qui en ont résulté ont provoqué des déagements d'effectifs d'importance variable.

De même, dans les chantiers de construction navale, des licenciements collectifs importants ont été provoqués par l'inadaptation des structures à la concurrence internationale.

Les difficultés provenant d'une diminution des dépenses de consommation ou des restrictions de crédit sont à l'origine de baisses d'activité ainsi que de fermetures d'établissements marginaux qui se sont traduites, elles aussi, par des licenciements,

(1) Pour l'Alsace, la progression est surtout sensible entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1964 (47 %); elle est beaucoup plus forte que la progression enregistrée entre le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1963 (26 %).

(2) Dans une certaine mesure également la Basse-Normandie.

principalement dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, l'industrie textile, les sous-traitants de l'automobile (notamment fonderie) <sup>(1)</sup>.

Le nombre des licenciements collectifs a donc augmenté de 43 % en 1964 par rapport à 1963 et plus particulièrement à la reprise de septembre, alors qu'il avait diminué en 1963 à cette même époque <sup>(2)</sup>, sans jamais provoquer une rupture de l'équilibre de l'emploi, des mesures telles que l'arrêt des embauchages, la diminution des horaires de travail ou le non-remplacement des travailleurs partis ayant été suffisantes dans la plupart des cas pour assurer les ajustements de production nécessaires.

Mais, si le reclassement des travailleurs a pu être assuré assez rapidement dans les régions qui comportaient un ensemble diversifié d'industries, il n'en a pas été de même dans certaines zones du territoire manquant d'emplois nouveaux à offrir, soit parce que l'activité industrielle y est encore insuffisante ou mal équilibrée (Ariège, Hérault, Aude, Bretagne, pays de la Loire), soit parce que, défavorisées par leur situation géographique, elles n'ont pu rénover leur appareil de production (régions de Montluçon, Saint-Etienne). Or, la faible mobilité de la main-d'œuvre, compte tenu en particulier des problèmes de logement, rend difficile un reclassement dans des régions déficitaires en main-d'œuvre.

C'est dans ces conditions que la France a été appelée à faire application de l'article 2 du règlement n° 38/64 pour déclarer zones où la priorité de la main-d'œuvre nationale est rétablie :

- la zone de Nantes Saint-Nazaire (Loire-Atlantique)
- la zone de la Seyne (Var)
- la zone de la Rochelle-Pallice (Charente-Maritime)
- la zone de Montluçon-Commentry (Allier)
- la zone de la commune d'Imphy (Nièvre)

4. En *Italie*, la tendance d'évolution des demandes d'emploi par régions a continué d'être très généralement décroissante, ainsi qu'il ressort du tableau XIV. Le pourcentage de réduction le plus élevé, à la fin d'avril 1964, a été constaté dans les Marches (— 8,4 %) où le nombre des demandes d'emploi non satisfaites s'est abaissé de 2 835 unités par rapport à l'année précédente. Le taux a également diminué de façon appréciable dans d'autres régions, telles que la Calabre et la Toscane (— 7,8 %), les Frioul-Vénétie-Julienne (— 6,5 %), la Basilicate (— 6,4 %) et la Sardaigne (— 6,3 %). Les régions dans lesquelles le taux de diminution a été le plus faible sont notamment : le Val d'Aoste (— 0,7 %), la Vénétie (— 1,7 %), le Piémont (— 2,2 %) et la Sicile (— 3,1 %). En opposition avec cette tendance générale, il faut noter l'accroissement des demandes d'emploi dans d'autres régions : la Lombardie (+ 1 469 unités, soit + 1,8 %) et l'Emilie-Romagne (+ 7 116 unités, soit + 5,5 %).

(1) Licenciements de plus de 20 salariés intervenus au cours des dix premiers mois de 1964 : bâtiment et travaux publics : 3 789; industrie textile et annexe : 2 760; fonderie et grosse chaudronnerie 2 432.

(2) Licenciements de plus de 20 salariés intervenus en 1964 : 40 693; en 1963 : 30 026.

## TABLEAU XIV

## Italie

Répartition par régions, des demandes d'emploi non satisfaites  
(données relevées à fin avril)

Régions	1962	1963	1964	Différences			
				1963-1962		1964-1963	
				en unités	en %	en unités	en %
Piémont	56 859	52 546	51 415	— 4 313	— 7,6	— 1 131	— 2,2
Val d'Aoste	1 228	1 127	1 119	— 101	— 8,2	— 8	— 0,7
Lombardie	88 332	82 501	83 970	— 5 831	— 6,6	+ 1 469	+ 1,8
Trentino- Haut-Adige	18 107	16 381	15 518	— 1 726	— 9,5	— 863	— 5,3
Vénétie	90 229	75 103	73 846	— 15 126	— 16,8	— 1 257	— 1,7
Frioul-Vénétie- Julienne	28 220	25 892	24 214	— 2 328	— 8,3	— 1 678	— 6,5
Ligurie	21 114	18 605	17 522	— 2 509	— 11,9	— 1 083	— 5,8
Emilie- Romagne	158 916	129 330	136 446	— 29 586	— 18,6	+ 7 116	+ 5,5
Toscane	66 604	54 474	50 210	— 12 130	— 18,2	— 4 264	— 7,8
Ombrie	33 434	29 375	27 742	— 4 059	— 12,1	— 1 633	— 5,6
Marches	37 852	33 699	30 864	— 4 153	— 11,0	— 2 835	— 8,4
Latium	62 131	54 705	51 878	— 7 426	— 12,0	— 2 827	— 5,2
Abbruzzes- Molise	46 041	42 076	40 327	— 3 965	— 8,6	— 1 749	— 4,2
Campanie	205 650	190 475	181 989	— 15 175	— 7,4	— 8 486	— 4,5
Pouilles	158 457	138 660	129 739	— 19 797	— 12,5	— 8 921	— 6,4
Basilicate	24 264	21 468	20 607	— 2 796	— 11,5	— 861	— 4,0
Calabre	67 788	63 728	58 726	— 4 060	— 6,0	— 5 002	— 7,9
Sicile	138 704	122 330	118 572	— 16 374	— 11,8	— 3 758	— 3,1
Sardaigne	31 670	27 355	25 641	— 4 315	— 13,6	— 1 714	— 6,3
Total:	1 335 600	1 179 830	1 140 345	— 155 770	— 11,7	— 39 485	— 3,4

Si l'on observe l'évolution de la répartition des demandes d'emploi non satisfaites à la fin du mois d'octobre (tableau XV), on constate que la tendance régressive enregistrée au mois d'avril n'est pas confirmée. En effet, le volume des demandes d'emploi tend à s'accroître de façon très générale, à l'exception toutefois de la Campanie (— 2 538 unités ou — 1,5 %) et des Pouilles (— 4 372 unités ou — 2,7 %) où l'on enregistre une diminution persistante. L'augmentation la plus faible des demandes a été constatée dans le Val d'Aoste et dans la Lombardie, où les accroissements ont été respectivement, à la fin d'octobre 1964, de 362 unités, soit de 42,3 % et de 23 115 unités, soit de 29,3 %, par rapport à la même date de 1963.

Il y a lieu de mentionner, en outre, les augmentations sensibles qui se sont produites en Sardaigne (+ 4 411 unités, soit + 17,2 %), dans l'Emilie-Romagne (+ 19 178 unités, soit + 16,1 %) et dans la Ligurie (+ 2 993 unités, soit + 15,6 %).

TABLEAU XV

## Italie

Répartition, par régions, des demandes d'emploi non satisfaites  
(données relevées à fin octobre)

Régions	1962	1963	1964	Différences			
				1963-1962		1964-1963	
				en unités	en %	en unités	en %
Piémont	50 270	49 584	55 137	- 686	- 1,4	+ 5 553	+ 11,2
Val d'Aoste	876	855	1 217	- 21	- 2,4	+ 362	+ 42,3
Lombardie	80 443	79 021	102 136	- 1 422	- 1,8	+ 23 115	+ 29,3
Trentino- Haut-Adige	13 553	12 718	14 373	- 835	- 6,2	+ 1 655	+ 13,0
Vénétie	72 320	66 869	76 463	- 5 451	- 7,5	+ 9 594	+ 14,4
Frioul-Vénétie- Julienne	26 211	23 517	25 111	- 2 694	- 10,3	+ 1 594	+ 6,8
Ligurie	20 956	19 143	22 136	- 1 813	- 8,7	+ 2 993	+ 15,6
Emilie- Romagne	130 515	119 063	138 241	- 11 452	- 8,8	+ 19 178	+ 16,1
Toscane	58 640	50 319	55 725	- 8 321	- 14,2	+ 5 406	+ 10,7
Ombrie	31 153	27 422	28 011	- 3 731	- 12,0	+ 589	+ 2,2
Marches	32 891	28 858	31 781	- 4 033	- 12,3	+ 2 923	+ 10,1
Latium	62 790	53 220	59 869	- 9 570	- 15,2	+ 6 649	+ 12,5
Abruzzes- Molise	35 375	33 834	35 592	- 1 541	- 4,4	+ 1 758	+ 5,2
Campanie	176 445	174 419	171 881	- 2 026	- 1,2	- 2 538	- 1,5
Pouilles	169 360	159 703	155 331	- 9 657	- 5,7	- 4 372	- 2,7
Basilicate	17 677	16 726	17 926	- 951	- 5,4	+ 1 200	+ 7,2
Calabre	60 546	54 011	59 925	- 6 535	- 10,8	+ 5 914	+ 11,0
Sicile	140 973	130 994	133 931	- 9 979	- 7,1	+ 2 937	+ 2,2
Sardaigne	29 034	25 716	30 127	- 3 318	- 11,4	+ 4 411	+ 17,2
Total:	1 210 028	1 125 992	1 214 913	- 84 036	- 6,9	+ 88 921	+ 7,9

Malgré la période de stagnation conjoncturelle en 1964, plusieurs établissements industriels nouvellement créés ont commencé leur activité. Parmi les initiatives les plus importantes, il faut mentionner dans la province d'Alexandrie, commune d'Arquata Scrivia, les établissements Gocepi qui ont recruté 90 travailleurs ainsi que les établissements Montubi qui ont été chargés d'exécuter un oléoduc de Gênes à Balzaneto et ont embauché 74 travailleurs; la société SNAM qui construit actuellement un autre oléoduc de Gênes à Pavie; dans la province d'Astie, les établissements IB-MEC, fabrication de matériel électrique, et Holley, raffinerie de carburants, qui ont recruté au total 1 500 ouvriers; dans l'industrie du bois, la création des établissements ICL à Saint-Michel Mondevi; dans la province de Sondrio, l'atelier de confection, de blanchisserie et d'imperméables qui a embauché du personnel masculin et féminin; dans la province de La Spezia, sont en cours d'expansion les Sociétés thermomécanique italienne et Oto Melara (industries mécaniques) et

INPET du groupe Shell qui traite du pétrole; dans la province de Tarente ont été intensifiés les travaux d'achèvement du centre sidérurgique et d'implantation de la Cementir; dans la province de Bari, la société Breda de la G.M. Isotta Fraschini et de la filiale de la société Lancia; enfin, dans la province de Trapani, la société G.B. Artole, travaux de marbrerie.

Par ailleurs, le gouvernement italien a poursuivi ses efforts en vue de créer des emplois, notamment dans l'Italie méridionale et en Sicile.

5. Aux Pays-Bas, l'évolution dans les différentes provinces peut être comparée en établissant le rapport entre le nombre des chômeurs et celui des offres d'emploi non satisfaites avec la population salariée. Cependant, un tel rapport n'ayant été établi qu'en ce qui concerne les hommes, les observations qui suivent ne visent que cette catégorie de travailleurs.

TABLEAU XVI

*Pays-Bas*

Réserve de main-d'œuvre, par régions,  
en pourcentage de la population active masculine salariée

Provinces	Fin avril			Fin octobre		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964
Groningue	3,2	2,6	2,5	1,9	1,5	1,6
Frise	2,5	1,9	1,8	1,7	1,4	1,6
Drenthe	4,0	3,9	3,4	2,6	2,4	2,9
Overijssel	1,0	1,1	0,9	1,1	0,9	1,0
Guedre	0,7	0,7	0,6	0,8	0,7	0,7
Utrecht	0,6	0,7	0,5	0,7	0,6	0,5
Hollande du Nord	0,7	0,7	0,5	0,7	0,6	0,6
Hollande du Sud	0,6	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5
Zélande	2,6	1,8	1,8	1,4	1,1	1,3
Brabant du Nord	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
Limbourg	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6
Pays-Bas	1,0	0,9	0,8	0,9	0,7	0,8

La nécessité de réduire les retards dans l'exécution des travaux, causés par l'hiver rigoureux de 1963-1964, a entraîné une diminution du chômage, notamment dans les deux provinces de Groningue et de la Frise situées dans le nord du pays; pareille influence a été sensible également dans la Zélande. Ces trois provinces ont un caractère agricole très marqué. En avril 1964, la baisse du chômage y a été assez faible. La province de Drenthe qui avait connu le taux de chômage le plus élevé, a enregistré la diminution la plus forte.

En ce qui concerne les chiffres d'octobre, les incidences des fluctuations saisonnières (comparaison de 1963 à 1964) ont été les plus sensibles dans la province de Drenthe où le taux du chômage a augmenté de 0,3 %. Dans la plupart des autres

provinces, une augmentation s'est produite également, mais de façon beaucoup plus faible; c'est seulement dans les provinces les plus fortement industrialisées, la Hollande du Nord, la Hollande du Sud et Utrecht, que le chômage a diminué d'octobre 1963 à octobre 1964.

TABLEAU XVII

*Pays-Bas*

Répartition, par régions, des offres d'emploi non satisfaites (hommes), en pourcentage de la population active masculine salariée

Provinces	Fin avril			Fin octobre		
	1962	1963	1964	1962	1963	1964
Groningue	2,2	1,9	1,6	2,0	2,1	1,7
Frise	2,5	2,5	2,1	2,6	2,3	2,1
Drenthe	2,0	2,0	2,3	2,2	2,3	2,1
Overijssel	3,0	2,6	3,1	2,6	3,3	3,4
Gueldre	3,0	2,5	2,6	3,2	2,8	2,8
Utrecht	2,7	2,3	2,5	2,7	2,5	2,7
Hollande du Nord	2,9	2,8	3,0	2,9	3,2	3,3
Hollande du Sud	3,2	3,0	3,4	3,4	3,6	3,8
Zélande	1,4	1,6	1,9	1,7	2,2	1,8
Brabant du Nord	3,8	3,3	3,4	3,8	3,7	3,8
Limbourg	4,0	3,6	3,7	4,4	4,0	3,8
Pays-Bas:	3,1	2,8	3,0	3,2	3,2	3,3

L'évolution des offres d'emploi non satisfaites a été marquée, dans la plupart des provinces, par une légère diminution qui a commencé durant la deuxième moitié de 1962 et s'est prolongée, en partie, jusqu'en avril 1963; ensuite, elle a subi les effets déjà mentionnés de la longue période de gel en 1963. Selon les provinces, les écarts par rapport à la moyenne pour l'ensemble du pays, ont été plus ou moins accusés.

A la fin d'octobre, il faut noter la forte augmentation dans la province d'Overijssel, imputable, en partie, à l'industrie textile. En Zélande, l'augmentation des offres a été motivée, temporairement, par l'exécution de quelques grands travaux qui se rapprochent actuellement de leur achèvement. Au Limbourg, la régression de l'emploi dans les mines se traduit par une tendance décroissante des offres.



## Les perspectives d'évolution du marché de l'emploi en 1965

La présente partie est consacrée à la description de l'évolution probable du marché de l'emploi en 1965. Elle se fonde sur l'analyse de l'évolution passée qui permet de faire certaines projections et comporte une analyse de l'évolution future basée sur les prévisions globales établies par les services de la Commission et présentées en détail dans le rapport trimestriel n° 4/1964 sur « La situation économique de la Communauté ». Un bref résumé de ce rapport figure, ci-après, auquel ont été ajoutées les données les plus récentes sur l'emploi.

Ainsi qu'il avait été prévu il y a un an, les pénuries de main-d'œuvre ont été très prononcées dans la plupart des Etats membres; dans certains d'entre eux (Allemagne, Pays-Bas), elles se sont encore aggravées. Ce n'est qu'en Italie qu'un affaiblissement de la conjoncture a entraîné un recul du volume de l'emploi, tandis qu'en France — également en raison de l'évolution économique générale — certaines tendances à la détente se sont manifestées sur le marché du travail.

Selon toute probabilité, l'expansion conjoncturelle dans la Communauté se poursuivra au même rythme ralenti qui avait déjà marqué son évolution dans le courant du deuxième semestre 1964. En effet, le produit réel brut pourrait augmenter d'environ 3,5 %, après une croissance de plus de 5,5 % de 1963 à 1964.

L'évolution prévisible de l'activité économique permet de conclure que les tensions sur le marché de l'emploi de la plupart des Etats membres persisteront, mais de manière un peu moins prononcée que pendant la majeure partie de 1964. C'est seulement pour l'Allemagne qu'il n'y a pas lieu de prévoir des tendances d'atténuation. En Italie, le recul de l'emploi observé l'année précédente viendrait à son terme sous l'incidence d'une certaine reprise conjoncturelle.

L'évolution naturelle de la population et les migrations professionnelles ne sont pas susceptibles d'influer de façon favorable sur le marché de l'emploi de la Communauté. En effet, selon les prévisions actuellement disponibles, la population totale de la Communauté augmentera en 1965 de 1 %, passant à 182 millions de personnes, tandis que la population active — notamment en raison du prolongement de la scolarité et de l'évolution de la structure d'âge de la population totale — croîtra de 0,3 % seulement. Parallèlement, l'immigration nette, dans son ensemble, continuera à fléchir légèrement. Aussi, est-il indispensable de poursuivre et d'intensifier les efforts visant à utiliser pleinement les réserves de main-d'œuvre jusqu'ici insuffisamment occupées et d'augmenter, sur le plan qualitatif, les disponibilités (par exemple en améliorant la formation et le perfectionnement professionnels). En outre, il importera d'éliminer les tensions du marché de l'emploi en continuant la politique visant à limiter l'expansion de la demande globale dans ceux des Etats membres où l'on observe encore des phénomènes de surchauffe conjoncturelle et où les progrès souhaitables sur le chemin du retour à un équilibre économique n'ont pas encore pu être atteints.

Dans les tableaux figurant aux paragraphes suivants, la *production* est entendue au sens de la valeur ajoutée à prix constants; l'industrie comprend la construction et l'artisanat et les *services* comprennent la contribution de l'Etat au produit intérieur brut. Les chiffres concernant l'emploi salarié n'incluent pas les aides familiaux. Il convient encore de préciser que les estimations ont été faites, en général, à la fin de février 1965.

## A. PAYS À PÉNURIES ÉTENDUES

### 1. Allemagne

L'évolution économique a été marquée en 1964 par une croissance vigoureuse du produit national brut. En moyenne annuelle, ce dernier a été, à prix constants, de 6,5 % supérieur à celui de l'année précédente, après avoir atteint un taux de croissance de 3,2 % en 1963 et de 4,1 % en 1962. Partant de l'essor très fort de la demande extérieure, observé déjà en 1963, mais qui s'était affaibli sensiblement dans le courant de 1964, une accélération considérable de l'activité d'investissement, notamment des entreprises, s'est amorcée dans le courant de 1964; des impulsions prononcées émanaient également des dépenses de consommation privée; sous l'influence d'une expansion soutenue des revenus, elles se sont développées plus rapidement qu'en 1963, en dépit d'une formation plus élevée de l'épargne. Par contre, la croissance de la consommation publique a été relativement modérée.

Les tendances temporaires à la détente qui se sont manifestées en 1963, ne se sont pas maintenues en 1964. Au contraire, les pénuries de main-d'œuvre se sont aggravées à nouveau. Parmi les facteurs qui y ont contribué, il y a lieu de noter que l'industrie qui, en 1963, avait encore libéré des travailleurs, a fait état d'une demande nettement supérieure de main-d'œuvre. Le nombre des chômeurs a été, en moyenne annuelle, d'environ 169 000, au lieu de 186 000 en 1963; en même temps, le total des offres d'emploi enregistrées par les services de main-d'œuvre, atteignant 629 000 (moyenne annuelle), a été de 35 000 supérieur au maximum enregistré en 1962. C'est notamment en raison de la très faible expansion naturelle de la population active, que l'accroissement du nombre des salariés, accusant seulement 229 000 unités, a été de nouveau inférieur à celui de l'année précédente (242 000). En effet, la majeure partie de l'apport supplémentaire est à imputer à l'immigration de travailleurs étrangers; à la fin du mois d'octobre, plus d'un million de travailleurs étrangers étaient occupés en Allemagne, ce qui représente un gain d'environ 20 % par rapport à l'année précédente.

Les perspectives d'accroissement de la production et du maintien du plein emploi pour 1965 peuvent être considérées comme favorables. Cependant, l'évolution économique ne sera vraisemblablement pas exempte de tensions, de sorte qu'il faudra craindre un maintien des tendances à la hausse des prix observée déjà depuis l'automne 1964.

Bien qu'il y ait lieu de s'attendre à un essor nouveau de la demande extérieure, les principales impulsions à la croissance émaneront de la demande intérieure. Ce sont, en particulier, les investissements bruts d'équipement qui croîtront de façon prononcée. D'une part, il faut s'attendre d'après les prévisions budgétaires et l'évolution des permis de construire — notamment pour les bâtiments industriels — à une croissance sensible des dépenses d'investissement sous forme de construction.

D'autre part, sous l'influence du haut degré d'utilisation de leurs capacités productives, de l'évolution très satisfaisante de leurs bénéfices en 1964 et de leurs prévisions favorables d'écoulement, les entreprises augmenteraient nettement leurs dépenses en matière de biens d'équipement; cette tendance se manifeste à l'heure actuelle de façon prononcée dans les commandes intérieures passées auprès des producteurs de biens d'investissement. Au total, les investissements d'équipement brut augmenteront, entre 1964 et 1965, d'environ 6,5 % en volume; l'augmentation des dépenses de biens d'équipement dépassera vraisemblablement encore ce taux.

L'expansion des dépenses de consommation privée devrait s'accélérer sensiblement; cette évolution sera influencée notamment par deux facteurs déterminants : d'une part, la réduction d'impôts, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1965, en vertu de laquelle la charge fiscale des ménages sera allégée en 1965 d'environ 2 milliards de DM et, d'autre part, un essor très vigoureux des revenus. Même si l'on part de l'hypothèse que les ménages économiseront à nouveau une grande partie de l'accroissement de leurs revenus, on peut néanmoins escompter que la consommation privée augmentera, en 1964 et 1965, de 8 à 9 % en valeur et de 5 à 6 % en volume.

Compte tenu de ces perspectives relatives aux éléments les plus importants de la demande et d'un accroissement vif et soutenu des importations, il y a lieu de supposer que la production continuera à croître de manière assez vigoureuse; cependant, le rythme de la croissance s'atténuerait quelque peu, puisque la marge de capacité productive sera, en dépit de l'activité d'investissement généralement élevée, plus étroite qu'au début de l'année 1964. Si la production agricole, dans l'hypothèse de conditions climatiques normales, ne devait croître que modérément, on pourrait escompter, pour la production de l'industrie (y compris la construction et l'artisanat) et pour la valeur ajoutée dans les différentes branches des services, un essor d'environ 5 %, contre, respectivement, 7,5 % et 5,5 % à 6 % l'année précédente. De ce fait, le produit national brut progresserait, à prix constants, d'environ 5 % entre 1964 et 1965, au lieu de 6,5 % de 1963 à 1964.

TABLEAU XVIII

Allemagne

Production, emploi salarié et productivité

(variations en % par rapport à l'année précédente)

	1962	1963	1964 <sup>(1)</sup>	1965 <sup>(2)</sup>
<i>Industrie</i> (y compris l'artisanat et la construction)				
1. Production	+ 4,4	+ 3,0	+ 8,1	+ 5,5
2. Emploi salarié	+ 1,6	+ 0,5	+ 0,6	+ 1,0
3. Production par salarié	+ 2,8	+ 2,4	+ 7,5	+ 4,5
<i>Services</i>				
1. Production	+ 4,9	+ 4,9	+ 4,6	+ 4,5
2. Emploi salarié	+ 3,0	+ 2,2	+ 1,9	+ 0,8
3. Production par salarié	+ 1,8	+ 0,7	+ 2,7	+ 3,6

Sources : Calculs effectués d'après les données de l'Office statistique fédéral.

<sup>(1)</sup> 1964: estimations.

<sup>(2)</sup> 1965: prévisions.

D'après ces prévisions relatives à l'évolution économique générale, il y a lieu de s'attendre au maintien, voire à l'accentuation, des tensions sur le marché du travail en 1965.

L'emploi total en Allemagne (y compris Berlin-Ouest) progressera de 27 016 000 en 1964 à 27 106 000 en 1965, soit de 0,3 %. Le nombre des non-salariés et des aides familiaux diminuera probablement de 1,1 %, tandis que les effectifs salariés progresseront de 21 539 000 en 1964 à 21 689 000 en 1965, soit de 0,7 %. L'accroissement d'environ 150 000 unités, par rapport à 1964, sera plus faible que celui enregistré pendant les années précédentes. Cette évolution est notamment imputable au fait que le nombre des travailleurs atteignant la limite d'âge et cessant, de ce fait, toute activité professionnelle est relativement élevé et que les jeunes générations ne sont pas suffisantes sur le plan numérique pour les remplacer. La génération accédant à la vie active en 1965 sera plus nombreuse; en même temps, toutefois, la scolarité sera prolongée, notamment par l'introduction d'une neuvième année scolaire. Il s'ensuit que le nombre de jeunes entrant effectivement dans la vie active en 1965 sera à peu près du même ordre de grandeur que celui de 1964.

L'accroissement escompté pour 1965 de l'emploi total salarié est, dans ces conditions, d'environ 150 000 travailleurs, compte tenu d'une augmentation de la main-d'œuvre étrangère de plus de 100 000. Si, comme il a déjà été noté, on doit s'attendre à ce que les fortes tensions sur le marché du travail se traduisent encore en 1965 par un écart extraordinaire entre les chiffres concernant les offres d'emploi et ceux relatifs aux chômeurs (fin septembre 1964 : 670 000 offres d'emploi insatisfaites contre seulement 100 000 chômeurs), il n'est cependant pas possible de préciser si, et dans quelle mesure, les besoins effectifs en main-d'œuvre se situeront au-dessus ou au-dessous du total des offres d'emploi enregistrées. D'autre part, le nombre des chômeurs inscrits ne reflète pas non plus le volume effectif des disponibilités en main-d'œuvre. Les chiffres repris au tableau XVIII font ressortir l'évolution de la production et de l'emploi en Allemagne en 1963, 1964 (estimations) et 1965 (prévisions).

La propension à l'investissement des entreprises permet de prévoir pour les industries des biens d'investissement un emploi égal, sinon supérieur, à celui de l'année précédente. Il en sera de même pour les industries de biens de consommation en raison de la hausse des salaires survenue à la fin de 1964 et escomptée pour le printemps de 1965.

Quant à la construction, les excédents des commandes y sont encore considérables, tant dans la construction résidentielle que dans le domaine des bâtiments industriels. En ce qui concerne les travaux publics, on s'attend à un essor du fait des commandes envisagées de la part des instances compétentes. Par conséquent, il est permis de croire que la situation de l'emploi dans la construction restera tendue.

Dans l'agriculture, la tendance de l'évolution observée jusqu'ici n'est guère susceptible de se modifier en 1965. Le total des effectifs agricoles continuera probablement à se réduire au même rythme qu'auparavant, tandis que les besoins en main-d'œuvre ayant une qualification technique croîtra. La tendance à l'accroissement de la migration persistera, notamment à la suite des programmes subventionnés par les instances publiques, visant l'amélioration des structures agricoles; parallèlement, le nombre des travailleurs occupés par 100 hectares de surface continuera à reculer.

## TABLEAU XIX

## Allemagne

## Population et emploi de 1963 à 1965

(moyennes annuelles)

	1963		1964 (1)		1965	
	en milliers	variations par rapport à 1962 en %	en milliers	variations par rapport à 1963 en %	en milliers	variations par rapport à 1964 en %
Population résidente	57 588	+ 1,1	58 100	+ 0,9	58 600(2)	+ 0,9
Main-d'œuvre civile	27 066	+ 0,5	27 186(2)	+ 0,4	27 266	+ 0,3
Chômeurs	186	+ 21	170	- 9	160	- 6
Emploi total	26 880	+ 0,4	27 016	+ 0,5	27 106	+ 0,3
Non-salariés et aides familiaux	5 577	- 3	5 477	- 2	5 417	- 1,1
Emploi salarié	21 303	+ 1,2	21 539	+ 1,1	21 689	+ 0,7
dont:						
Travailleurs étrangers	775	+ 23	910(2)	+ 17	1 010(2)	+ 11
Agriculture et forêts	445	- 3	.	.	.	.
Industries	12 008	+ 0,5	.	.	.	.
Commerce et transports	3 658	+ 3	.	.	.	.
Services	5 192	+ 2	.	.	.	.

(1) Résultats provisoires.

(2) Prévisions récentes.

En résumé, la politique conjoncturelle aura, en 1965, pour tâche principale, de rétablir et d'assurer la stabilité des prix, l'objectif essentiel étant d'agir prudemment sur l'expansion de la demande par une limitation de l'essor des dépenses publiques à 5 %, conformément à la recommandation du Conseil du 14 avril 1964. En plus, il est d'une importance primordiale — eu égard également au maintien de la stabilité des prix — de poursuivre et même d'intensifier les efforts visant à augmenter les disponibilités de main-d'œuvre et à améliorer leurs qualifications professionnelles, afin que l'élasticité de la production reste assez grande et que l'offre puisse mieux s'adapter à la demande croissante.

## 2. Pays-Bas

L'économie néerlandaise a été caractérisée, en 1964, par une demande globale fortement excédentaire, qui a provoqué des déséquilibres accentués. Non seulement la progression des exportations a été vive, mais, surtout, la croissance de la demande intérieure nominale a été très rapide, particulièrement au cours du premier semestre. La forte hausse de la masse salariale, résultant d'une augmentation de 17 % des salaires par personne employée, a provoqué un accroissement très sensible des dépenses de consommation des ménages. Les dépenses au titre de la formation brute de capital fixe ont également progressé de manière sensible (+ 20 % en

valeur et + 15 % en volume); ceci est aussi bien valable pour les investissements d'équipement que — en partie grâce à des facteurs exceptionnels — pour les constructions.

Le développement de l'offre intérieure a été favorisé de façon sensible, notamment par des conditions atmosphériques meilleures qu'en 1963. Ainsi, dans l'agriculture, une progression en volume de plus de 11 % a été enregistrée. Etant donné que dans l'industrie (y compris la construction) et dans les services, une croissance considérable de la production a pu être réalisée, l'augmentation du produit national brut à prix constants devrait avoir atteint 7,5 % contre 3,6 % de 1962 à 1963. Du fait du développement très marqué des importations, la balance des paiements courants s'est encore soldée par un léger déficit. Les déséquilibres intérieurs très prononcés se manifestent par la hausse des prix de 6,5 % à la consommation.

La situation du marché de l'emploi est restée très tendue; dès l'automne, toutefois, les tensions ne se sont plus aggravées. L'accroissement de la population active a été de l'ordre de 60 000 personnes dont 5 000 étrangers, tandis que le nombre des chômeurs, en moyenne mensuelle, est tombé de 33 700 en 1963 à 30 200 en 1964.

Au cours de l'année, les efforts de stabilisation ont été poursuivis : d'une part, la politique visant à freiner la croissance de la demande globale a été renforcée; d'autre part, des mesures ont été prises pour augmenter l'offre sur le marché du travail, notamment en libérant par anticipation du service militaire des ouvriers de la construction et en favorisant l'immigration.

Les perspectives d'évolution économique en 1965 présentent encore plusieurs éléments d'incertitude. Il est toutefois vraisemblable, dans l'hypothèse de conditions atmosphériques normales et en raison notamment des décisions déjà prises en matière de politique économique, que l'expansion de l'activité économique générale se ralentira assez sensiblement.

En effet, si la conjoncture mondiale doit permettre une nouvelle progression des exportations globales, la croissance de ces dernières, en raison particulièrement de la détérioration continue de la position concurrentielle des Pays-Bas, ne sera certainement plus aussi considérable que celle réalisée l'année précédente. L'expansion de la demande intérieure sera sans doute moins rapide qu'en 1964. Les dépenses d'investissement, tant privées que publiques, devraient augmenter à un rythme ralenti. En tout cas, la propension à investir pourrait subir davantage que par le passé l'incidence négative de la pression exercée sur les marges bénéficiaires par l'augmentation des coûts salariaux par unité produite. En outre, la marge des liquidités intérieures pourrait se rétrécir à nouveau, ce qui augmenterait les difficultés de financement des projets d'investissement. Ainsi, les investissements des entreprises, le logement exclu, s'accroîtront probablement encore d'environ 4 % en volume. Eu égard à une nouvelle augmentation des investissements publics et surtout de la construction résidentielle, le total des investissements pourrait marquer une progression de quelque 5 % en volume. L'amélioration des revenus disponibles stimulera de nouveau l'expansion de la consommation privée, qui pourrait s'accroître de 9,5 % en valeur et de 5 % en termes réels, après une progression de l'ordre, respectivement, de 12 et de 6 % en 1964. La croissance de la consommation publique en valeur devrait se ralentir de façon appréciable en 1965.

Aussi, le ralentissement de la demande globale devrait-il contribuer à atténuer, en 1965, les déséquilibres de l'économie néerlandaise.

La production industrielle pourrait s'accroître de plus de 5 %. Les progrès dans la construction seront toutefois de nouveau plus importants et dépasseront sans doute 6 %. Dans l'agriculture, étant donné que l'année de comparaison a été exceptionnellement favorable, une diminution de la production n'est pas à exclure. L'expansion de la valeur ajoutée dans le secteur des services, qui pourra dépasser 3 %, sera sensiblement moins rapide qu'en 1964. La croissance du produit national brut à prix constants devrait ainsi se ralentir pour atteindre environ 4 %.

TABLEAU XX

*Pays-Bas*

Production, emploi salarié et productivité

(variations en % par rapport à l'année précédente)

	1962	1963	1964 <sup>(1)</sup>	1965 <sup>(2)</sup>
<i>Industrie</i> (y compris artisanat et construction)				
1. Production	+ 4,8	+ 3,8	+ 9,0	+ 6,0
2. Emploi salarié	+ 1,9	+ 1,7	+ 2,0	+ 1,5
3. Production par salarié	+ 2,8	+ 2,1	+ 7,0	+ 4,5
<i>Services</i> (y compris les administrations)				
1. Production	+ 3,1	+ 3,8	+ 5,0	+ 3,5
2. Emploi salarié	+ 2,2	+ 1,9	+ 2,0	+ 1,5
3. Production par salarié	+ 0,9	+ 1,9	+ 3,0	+ 2,0

Sources : Office statistique des Communautés européennes et Statistiques néerlandaises.

(<sup>1</sup>) 1964 : estimations.

(<sup>2</sup>) 1965 : prévisions.

Par ailleurs, la prolongation de la scolarité et de la formation professionnelle limitera l'accroissement de la population active. Il est probable, en outre, que la sensible revalorisation des pensions diminuera l'offre de travail des personnes âgées et des veuves.

Cependant, en raison de l'évolution escomptée de la situation économique, une légère détente pourrait s'amorcer sur le marché du travail qui sera néanmoins encore caractérisé, d'une manière fondamentale, par une situation de suremplei. Cette évolution devrait toutefois se traduire plutôt par une faible diminution du taux d'activité que par un accroissement notable du chômage. En moyenne annuelle, le nombre des chômeurs pourrait augmenter en 1965 dans une mesure très faible et le taux du chômage (nombre des chômeurs par rapport au nombre des salariés), après avoir été de l'ordre de 0,8 % en 1964, ne devrait pas atteindre le niveau moyen de la période 1961-1963.

Au total, le nombre des salariés du secteur privé progressera sans doute de près de 2 %, au lieu d'environ 2,5 % en 1964. L'apport net de travailleurs étrangers sera sans doute limité. Aucun indice ne permet d'ailleurs de prévoir une variation appréciable du nombre de travailleurs néerlandais occupés dans les pays voisins.

La construction et les services absorbent la majeure partie de l'accroissement de main-d'œuvre supplémentaire.

Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation des salaires prévue pour 1965, de celle des prestations de sécurité sociale (pensions de vieillesse, de veuves et d'orphelins) à partir du 1<sup>er</sup> janvier, ainsi que de l'abaissement prévu pour le 1<sup>er</sup> juillet 1965 des impôts sur les salaires et les revenus, on peut prévoir une augmentation sensible de la consommation privée. Il y a lieu d'escompter également une nouvelle augmentation des prix.

Etant donné le rôle joué par la pénurie de main-d'œuvre dans l'augmentation récente des coûts et des prix aux Pays-Bas, une politique visant à augmenter le nombre de travailleurs disponibles, aussi bien du point de vue qualitatif que quantitatif, et à limiter l'accroissement des dépenses intérieures, est donc encore nécessaire en 1965. Le cas échéant, la politique de stabilisation devrait même être renforcée, notamment en matière de finances publiques et de construction.

### 3. *Luxembourg*

Une forte reprise de la demande mondiale d'acier, qui représente l'élément déterminant de l'évolution économique au Luxembourg, a été observée en 1964. Eu égard à la croissance relativement rapide de la demande intérieure, le produit national brut en volume devrait avoir augmenté de plus de 6 %, au lieu de près de 1 % en 1963.

En raison notamment de l'épuisement des réserves de main-d'œuvre et malgré des progrès rapides de la productivité, la prédominance des besoins sur les disponibilités de main-d'œuvre s'est maintenue en 1964. Grâce au recrutement de travailleurs étrangers, l'emploi ouvrier dans l'industrie a augmenté de plus de 2 %, contrairement au recul enregistré en 1963.

Les perspectives d'évolution de l'économie pour 1965 sont relativement défavorables. En effet, après l'essor observé en 1964, les exportations, malgré le poids croissant des produits des industries nouvelles, se ressentiront de l'accalmie qui devrait prédominer sur les marchés mondiaux de produits sidérurgiques. Les investissements fixes devraient diminuer par rapport à 1964, sauf peut-être dans le logement. Les progrès de la consommation seront moins rapides; la croissance des revenus des ménages continuera toutefois à être favorisée par une nouvelle amélioration des salaires, en partie sous l'effet du déclenchement probable de l'échelle mobile.

Dans ces conditions, si la production industrielle augmente de 1 à 2 %, l'activité dans la construction est, par contre, susceptible de ne pas atteindre le niveau de l'année précédente. Eu égard à l'accroissement très faible de la production dans le secteur agricole et dans les services, la progression du produit national brut en volume pourrait à peine dépasser 1 %. La poussée des prix et des coûts devrait se poursuivre, soutenue par la pénurie de la main-d'œuvre qualifiée et même, dans certaines branches d'activité telles que l'agriculture, de travailleurs non qualifiés.

Le plein emploi de la main-d'œuvre nationale sera encore assuré, en raison surtout du très faible accroissement de la population, de l'épuisement des réserves en main-d'œuvre ainsi que de la réduction de la durée du travail dans certains secteurs de l'industrie.

Dans l'ensemble, l'emploi global pourrait augmenter de nouveau, mais à un rythme fortement ralenti par rapport à 1964. L'apport de travailleurs étrangers — qui s'est élevé à plusieurs milliers en 1964 — devrait encore permettre, dans une large mesure, l'accroissement des effectifs salariés, d'autant que les opérations récentes de recrutement de main-d'œuvre italienne ont été couronnées de succès.

Bien que l'économie luxembourgeoise soit essentiellement tributaire de l'évolution des marchés mondiaux du fer et de l'acier et que ses problèmes soient largement influencés par l'évolution extérieure, la marge d'action qui s'offre à la politique conjoncturelle est loin d'être négligeable. En ce qui concerne plus particulièrement le marché de l'emploi, il semble essentiel que l'application des mesures visant à en alléger les tensions soit énergiquement poursuivie et même intensifiée, en exploitant toutes les possibilités utilisables, notamment en matière de recrutement de main-d'œuvre étrangère, de formation professionnelle et de participation féminine au processus de production.

## B. PAYS À PÉNURIES LOCALISÉES

### 1. *Belgique*

En 1964, l'expansion de l'économie belge s'est poursuivie à un rythme très rapide à la faveur d'une croissance accélérée de tous les éléments de la demande globale. Malgré la vive progression de l'offre intérieure, la hausse des prix a été plus prononcée qu'en 1963, tandis que le solde de la balance des paiements courants s'est sensiblement détérioré jusqu'à l'automne. Au quatrième trimestre, toutefois, la balance des paiements courants, pour la première fois depuis le début de 1963, a de nouveau présenté un excédent considérable.

Stimulée par une très forte demande de biens (non seulement intérieure, mais surtout extérieure), la production industrielle a enregistré un accroissement de l'ordre de 7 %. La progression a été encore plus forte dans la construction (12 %). L'effet des mesures restrictives prises pour atténuer les tensions sur le marché de l'emploi n'a commencé à se manifester, d'ailleurs faiblement, que vers la fin de l'année. En ce qui concerne les services, l'accroissement de la production a été d'environ 4 % et, pour l'agriculture, de 3 %.

Au total, bien que de légères tendances au ralentissement de la conjoncture se soient manifestées au deuxième semestre, le taux de croissance du produit national brut devrait néanmoins atteindre 5,5 % en volume (de 1962 à 1963 : + 3,6 %). Ce taux est le plus élevé qui ait été enregistré depuis 1958.

La population active a augmenté de 20 000 unités environ. A cet égard, l'accroissement naturel a été relativement faible et a même encore été réduit par la continuation de la prolongation spontanée de la scolarité. La population active masculine est pratiquement restée inchangée; l'augmentation provient de la population féminine. L'immigration a atteint un niveau voisin de celui de 1963 par suite notamment du recrutement de travailleurs étrangers. En 1963, 33 338 permis de travail ont été délivrés à des travailleurs immigrants; en 1964 : 33 158.

L'emploi salarié pourrait avoir augmenté en 1964 dans une proportion comparable à celle de 1963, en raison notamment de l'augmentation de l'immigration nette et

du taux d'activité de la population féminine. Il y a lieu toutefois de remarquer que, d'après les résultats des enquêtes effectuées par la Banque nationale de Belgique, les pénuries de main-d'œuvre auraient constitué, au cours de l'année, un facteur de moins en moins important de freinage de la production intérieure. En effet, la rareté de la main-d'œuvre semble être devenue quelque peu moins aiguë, surtout après l'été, dans certaines branches industrielles, comme le textile et la construction.

Le chômage, déjà réduit en 1963, a encore diminué. La moyenne mensuelle, calculée sur les dix premiers mois de l'année, s'élevait pour les chômeurs complets inscrits auprès de l'Office national de l'Emploi, à 59 337 unités en 1963 et à 49 259 unités en 1964. Pour les chômeurs partiels et les chômeurs occasionnels, ces chiffres étaient respectivement de 49 436 et 23 770. L'écart important entre ces deux derniers chiffres est imputable principalement à la période de forte gelée pendant les deux premiers mois de 1963. Cependant, à partir d'octobre, la tendance décroissante du chômage s'est inversée, signe de la légère atténuation indiquée ci-dessus des tensions sur le marché de l'emploi.

Les perspectives concernant l'évolution économique en 1965 ne peuvent pas être considérées, dans l'ensemble, comme particulièrement favorables, étant donné que le ralentissement de la demande globale s'accompagnera d'une poursuite de la hausse des coûts et des prix.

Un certain affaiblissement des impulsions exercées par la demande extérieure semble probable. L'évolution de la demande intérieure dépend en partie de l'incidence de la politique de stabilisation; il y a lieu cependant de prévoir, dans ce cas également, un ralentissement du taux d'expansion. En effet, la propension à investir des entreprises est susceptible de s'atténuer, tandis que la progression des investissements dans la construction résidentielle et dans le secteur public devrait être nettement moins forte. Au total, la formation brute de capital fixe qui avait marqué, sous l'influence de certains facteurs exceptionnels, un accroissement en volume de l'ordre de 10 % en 1964, pourrait s'accroître d'environ 2,5 % en 1965. Par contre, l'expansion des dépenses de consommation, tant publique que privée, ne devrait enregistrer qu'un ralentissement relativement limité en 1965. En ce qui concerne la consommation des ménages, il est permis d'escompter une progression de 8 % en valeur et de 4 % en volume. L'augmentation de la masse salariale qui avait été de l'ordre de 11 % en 1964 devrait encore se chiffrer à plus de 9 % en 1965.

Eu égard au ralentissement de la demande globale et à l'évolution prévisible des importations, la croissance de la production intérieure, dans l'hypothèse de conditions climatiques normales pour la production agricole, devrait s'affaiblir en 1965. En ce qui concerne la production industrielle, sa progression (y compris la construction) pourrait être de l'ordre de 4 % et celle des services d'environ 3,5 %. Ainsi, l'augmentation du produit national brut devrait dépasser 3,5 % à prix constants, contre environ 5,5 % en 1964.

En raison de l'incidence de la nouvelle hausse des coûts de production et du retard avec lequel l'évolution de ces coûts réagira à l'excès de la demande globale apparu depuis le début de 1963, le problème de l'équilibre intérieur devrait encore se poser en 1965, bien que de façon moins aiguë qu'en 1964.

Les prévisions esquissées ci-dessus permettent d'escompter que la situation du marché de l'emploi n'enregistrera aucune modification fondamentale en 1965. Certes

le rythme d'accroissement de la production étant sans doute moins rapide devrait provoquer une diminution des besoins de main-d'œuvre, d'autant plus que le processus d'amélioration et de modernisation de l'appareil productif devrait se poursuivre en 1965. Toutefois, le ralentissement probable de l'accroissement de la population d'âge actif, la prolongation spontanée de la scolarité et l'allongement des congés payés sont susceptibles de limiter les répercussions d'une telle évolution sur le marché du travail. Par ailleurs, l'année 1965 compte moins de jours ouvrables que l'année précédente. Enfin, l'exiguïté des disponibilités de main-d'œuvre nationale réellement apte au travail est telle que les entreprises seront sans doute incitées à « thésauriser » la main-d'œuvre, surtout qualifiée, qui deviendrait disponible.

TABLEAU XXI

*Belgique*

Production, emploi salarié et productivité

(variations en %, par rapport à l'année précédente)

	1962	1963	1964 <sup>(1)</sup>	1965 <sup>(2)</sup>
<i>Industrie</i> (y compris artisanat et construction)				
1. Production	+ 5,8	+ 4,4	+ 8,5	+ 4,0
2. Emploi salarié	+ 2,3	+ 1,3	+ 1,5	+ 0,5
3. Production par salarié	+ 3,4	+ 3,1	+ 7,0	+ 3,5
<i>Services</i>				
1. Production	+ 3,7	+ 3,5	+ 4,5	+ 3,5
2. Emploi salarié	+ 2,8	+ 2,3	+ 2,0	+ 1,0
3. Production par salarié	+ 0,9	+ 1,2	+ 2,5	+ 2,5

Source : Office statistique des Communautés européennes.

<sup>(1)</sup> 1964 : estimations.

<sup>(2)</sup> 1965 : prévisions.

L'accroissement du nombre total des salariés, qui avait été de l'ordre de 45 000 personnes en 1964, ne devrait pas dépasser 30 000 personnes en 1965, ce qui représente environ 1 % des effectifs au travail. Cette évaluation tient compte de plusieurs facteurs dont certains ont été déjà mentionnés : réduction du solde des mouvements migratoires et de l'accroissement naturel de la population active, régression du nombre de personnes atteignant l'âge actif, par suite de la prolongation de la scolarité, et admission à la retraite d'un plus grand nombre de personnes.

Les principales branches d'activité semblent devoir enregistrer une augmentation de l'emploi moindre qu'en 1964; cette évolution caractérisera particulièrement la construction. Les transferts de main-d'œuvre en provenance de l'agriculture vers d'autres branches d'activité se poursuivront.

Il semble peu probable que la réserve de main-d'œuvre (chômeurs complets contrôlés) qui était passée de 32 900 personnes en 1963 à 26 100 en 1964 puisse encore diminuer en 1965. Il est possible, par contre, que le nombre non seulement

des chômeurs complets mais aussi celui des chômeurs partiels et accidentels, qui est particulièrement sensible aux variations du climat conjoncturel, augmente légèrement. Le volume global du chômage sera influencé notamment par le fait que les travailleurs âgés sont, à l'heure actuelle, maintenus plus facilement en activité et que les travailleurs handicapés peuvent être intégrés en plus grand nombre dans le processus de la production. Si les mesures tendant à développer la formation et la réadaptation professionnelles, et à accroître la mobilité professionnelle, sont de nature à permettre une utilisation plus complète des disponibilités de main-d'œuvre, cette action ne peut cependant se développer que dans une étroite limite. En juin 1964, sur les 43 762 chômeurs complets, on comptait seulement 8 814 personnes des deux sexes normalement aptes au travail.

Dans ces conditions, et compte tenu de la diminution probable de l'apport de travailleurs étrangers, l'augmentation de l'emploi global devrait surtout tenir à l'amélioration du taux d'activité des femmes. Le réemploi de travailleurs déjà admis à la retraite et d'handicapés n'impliquera qu'un faible apport de main-d'œuvre additionnelle en 1965.

Aussi, compte tenu des déséquilibres prévisibles en matière des prix et des coûts, y a-t-il lieu de préconiser pour 1965 le maintien de l'orientation restrictive de la politique économique. De nouveaux efforts devraient être exercés en vue d'augmenter, surtout sur le plan qualitatif, les ressources en main-d'œuvre.

## 2. France

L'évolution économique en 1964 a été déterminée de manière décisive par les conséquences directes et indirectes du programme de stabilisation que le gouvernement français a mis en œuvre le 12 septembre 1963 et intensifié au cours des mois suivants. Ce sont surtout la modération des dépenses des pouvoirs publics et la moindre propension des ménages à la consommation qui ont contribué au ralentissement progressif de l'expansion de la demande nominale; celle-ci avait largement dépassé, en 1963, les possibilités réelles de l'offre, provoquant ainsi une forte tension sur le marché de l'emploi. De même, les impulsions émanant de la demande extérieure se sont affaiblies temporairement de façon notable. Par contre, l'essor des dépenses d'investissement ne s'est pas ralenti. En particulier, l'expansion est restée très vive dans la construction de logements.

Cette évolution de la demande a entraîné, au cours de 1964, une diminution progressive du rythme de croissance du produit national réel. Cependant, la production intérieure — notamment celle de l'industrie et de la construction — ayant atteint, au début de l'année 1964, un niveau très élevé, le taux d'accroissement pour l'ensemble de l'année 1964, par rapport à 1963, pourrait se situer à plus de 5 %, dépassant ainsi le chiffre de 4,4 % enregistré l'année précédente.

Vu dans l'ensemble, la modération de la conjoncture n'a pas affecté sensiblement le niveau de l'emploi. Le nombre des salariés a continué à s'accroître en 1964, mais à un rythme nettement moins rapide qu'en 1963. Une tendance à la stagnation des effectifs occupés était même perceptible à la fin de l'an dernier. Le niveau atteint au 1<sup>er</sup> janvier 1965 restait cependant supérieur de près de 0,5 % à celui atteint l'an dernier à la même époque. L'évolution des diverses branches d'activité a accusé une différenciation sensible : les augmentations d'effectifs les plus fortes, enregistrées dans le courant de 1964, ont eu lieu dans la construction, dans le

commerce et dans les autres branches des services, tandis que les industries produisant surtout pour la consommation et pour l'exportation n'ont accusé qu'une expansion très faible; dans les secteurs de l'énergie et de l'extraction, les effectifs ont continué à diminuer. La durée hebdomadaire du travail dans le commerce et l'industrie qui, abstraction faite des variations saisonnières, était restée à un niveau élevé, a quelque peu diminué dans la deuxième moitié de l'année, lorsque certaines grandes branches industrielles (automobile, textile et habillement) ont dû limiter leur production; elle a été, au 1<sup>er</sup> janvier 1965, inférieure de 1,3 % en moyenne à celle enregistrée à la même époque de l'année précédente. Il convient toutefois d'observer que les réductions d'horaires de travail sont souvent intervenues dans des branches d'activité où le nombre d'heures travaillées avait atteint un niveau excessif. En raison surtout de la poursuite de l'expansion dans le bâtiment et les activités connexes, l'immigration de main-d'œuvre a continué de se développer à un rythme rapide : 154 000 travailleurs étrangers ont été introduits en France au cours de 1964, au lieu de 115 500 en 1963. Simultanément, les entrées nettes de travailleurs algériens se sont élevées à 32 800 en 1964, contre 43 000 en 1963.

Les premiers signes d'une détente se sont manifestées dans le courant de l'année 1964 sur le marché du travail. Le nombre des offres d'emploi a cessé de croître — accusant même, à partir du milieu de l'année, une nette tendance au fléchissement — et le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté, à partir de l'automne, plus sensiblement que d'ordinaire en cette saison. Le taux de chômage est cependant resté particulièrement faible.

Les perspectives concernant l'évolution économique en 1965 ne peuvent être formulées, à l'heure actuelle, sans quelques réserves, du fait que certains problèmes importants de la politique économique sont encore en suspens et que l'on ne dispose pas encore d'une vue d'ensemble des projets d'investissement des entreprises privées. Cependant, de nombreuses raisons permettent de penser que la tendance à une modération de la conjoncture et, de ce fait, à une poursuite de la détente sur le marché de l'emploi ainsi qu'à une meilleure stabilisation du niveau des prix et des coûts continuera, dans l'immédiat, à prévaloir. C'est seulement dans le cours ultérieur de 1965 que l'expansion de la production, de l'emploi et des revenus pourrait à nouveau devenir plus soutenue.

On peut s'attendre, d'une part, à ce que la demande extérieure exerce des effets dynamiques sur la conjoncture; d'autre part, les dépenses d'investissement de l'Etat et des entreprises publiques, qui, selon les programmes déjà arrêtés pour 1965, devraient marquer une progression de 10 à 12 % par rapport à 1964, constitueront également des facteurs d'expansion assez vigoureux. Toutefois, un rôle important quant à l'évolution ultérieure de la conjoncture sera dévolu à l'appréciation que porteront les chefs d'entreprises sur les perspectives de ventes et de bénéfices à long terme. D'après les résultats de l'enquête de l'INSEE de novembre 1964, le climat de l'investissement dans l'industrie privée n'était pas plus défavorable qu'il ne l'était à la fin de 1963. Une nouvelle augmentation des investissements en matière de construction de logements en 1965 semble assurée. Quant à l'expansion des dépenses de consommation publique, il n'y a pas lieu de prévoir, pour 1965, un nouveau ralentissement. Par contre, les dépenses de consommation privée augmenteront sans aucun doute de façon plus lente qu'entre 1963 et 1964, puisqu'il y a lieu d'escompter, en moyenne annuelle, une hausse moins prononcée des salaires horaires et une augmentation très limitée du niveau de l'activité. Cependant,

il n'est actuellement guère possible d'apprécier dans quelle proportion les allègements fiscaux décidés dans la loi de finances pour 1965, d'une part, et les mesures visant à encourager l'épargne, d'autre part, influenceront sur la propension à l'achat des ménages.

TABLEAU XXII

France

Production, emploi salarié et productivité

(variations en % par rapport à l'année précédente)

	1962	1963	1964 <sup>(1)</sup>	1965 <sup>(2)</sup>
<i>Industrie</i> (y compris artisanat et construction)				
1. Production	+ 6,1	+ 4,7	+ 5,4	+ 2,5
2. Emploi salarié	+ 2,0	+ 2,8	+ 1,7	+ 1,0
3. Production par salarié	+ 4,0	+ 1,9	+ 3,6	+ 1,5
<i>Services</i>				
1. Production	+ 6,3	+ 5,4	+ 4,8	+ 3,0
2. Emploi salarié	+ 2,3	+ 3,5	+ 2,1	+ 1,5
3. Production par salarié	+ 3,9	+ 1,8	+ 2,6	+ 1,5

Sources : Office statistique des Communautés européennes ; Institut national de la Statistique et des Etudes économiques (Paris).

(<sup>1</sup>) 1964 : estimations.

(<sup>2</sup>) 1965 : prévisions.

D'après ces perspectives d'évolution de la demande, une nouvelle progression de l'activité économique française en 1965 paraît probable. Le rythme de croissance conjoncturel pourrait cependant — au moins dans les premiers mois — rester très lent et ne manifester une certaine accélération que plus tard dans l'année. Le taux d'accroissement annuel de l'indice de la production industrielle qui, pour 1964, devrait avoir atteint environ 7 %, pourrait être un peu inférieur à 2,5 %. Etant donné que le taux d'augmentation de la production des autres secteurs d'activité reflèteront la tendance au ralentissement apparue en 1964 et que, dans l'hypothèse de conditions climatiques normales, la production agricole ne pourra qu'accuser un accroissement limité, par rapport aux résultats particulièrement favorables de l'année 1964, le produit national brut à prix constants ne devrait augmenter, entre 1964 et 1965, que d'environ 2,5 %, au lieu de plus de 5 % l'année précédente.

Malgré cette évolution plus hésitante de la production, tout au moins au cours des premiers mois de 1965, le plein emploi restera sans doute pratiquement assuré. Bien qu'il faille s'attendre de nouveau à un accroissement annuel de la population totale d'un peu plus de 1 %, et à une augmentation de la population active d'environ 120 000 unités ou de 0,6 %, soit du même ordre de grandeur que celle enregistrée entre 1963 et 1964, la main-d'œuvre civile croîtra — dans le cas

où le service militaire obligatoire ne serait pas réduit — de manière sensiblement plus lente : seulement d'environ 125 000 unités ou de 0,6 %, au lieu de 170 000 unités ou de 0,9 % l'année précédente. De plus, on peut sans doute escompter que l'immigration nette de main-d'œuvre ne progressera plus à un rythme aussi rapide, notamment en provenance des pays non-membres de la CEE. Aussi, compte tenu des besoins prévisibles de l'économie, le nombre des chômeurs, en moyenne annuelle, ne devrait être en 1965 que légèrement supérieur à celui enregistré en 1964. Le niveau moyen du chômage, dans cette éventualité, demeurerait encore relativement bas.

Cependant, il apparaît probable que le nombre des demandeurs d'emploi jeunes et l'accélération des mouvements de concentration et de reconversion continueront de poser des problèmes de placement et de reclassement dans certaines zones ou pour certaines catégories de travailleurs, travailleurs âgés en particulier. Il est également vraisemblable que les pénuries de main-d'œuvre qualifiée subsisteront sur l'ensemble du territoire.

Le total des effectifs salariés pourrait augmenter, en 1965, d'environ 120 000 unités, soit de 0,8 % — après un accroissement d'environ 230 000, soit 1,7 %, de 1963 à 1964. Le ralentissement de la croissance des effectifs occupés devrait se produire d'abord dans les secteurs qui, au cours des deux années précédentes, ont pu ou dû augmenter de façon importante leurs effectifs, par exemple la construction et l'administration publique. Toutefois, l'évolution assez médiocre de l'activité dans certaines branches industrielles, surtout productrices de biens de consommation durables, devrait également peser sur le développement de l'emploi. Au total, dans l'industrie et dans les services, l'emploi croîtra d'environ 100 000 unités, soit d'environ 1 %, au lieu de 150 000 personnes environ, soit 1,5 %, de 1963 à 1964. Le nombre de salariés abandonnant une activité agricole devrait être de l'ordre de 30 à 35 000.

Dans l'hypothèse où il n'y aurait pas de grèves importantes en 1965, la moyenne annuelle des heures de travail par salarié dans l'industrie ne diminuera sans doute notablement que dans la mesure où d'autres secteurs introduiront une quatrième semaine de congés payés. Toutefois, la tendance actuelle à la stagnation, voire même au fléchissement, dans quelques branches industrielles, pourrait également entraîner une légère diminution de la durée hebdomadaire du travail par rapport à 1964. En ce qui concerne la productivité (production par salarié), les progrès escomptés pour 1965 seront plus faibles que ceux de 1964; leur évolution, dans les divers secteurs de l'économie, pourrait cependant être différenciée. Ainsi, dans la construction, un accroissement plus net de la productivité semble possible.

Ces perspectives concernant l'activité économique et, de ce fait, l'emploi en 1965, permettent de conclure à l'existence de réelles possibilités pour assurer un rétablissement durable de l'équilibre intérieur et extérieur; la tâche primordiale de la politique économique en 1965 sera de l'affermir autant que possible en associant désormais, aux efforts de stabilisation à court terme, des mesures structurelles, afin de réunir également sous l'angle de la politique de l'emploi les conditions d'une croissance de l'économie aussi rapide que possible, réalisée dans la stabilité des coûts et des prix. Dans le cadre de ces efforts, il convient de développer spécialement la formation professionnelle et la mobilité professionnelle et géographique de la main-d'œuvre.

## C. PAYS À EXCÉDENTS LOCALISÉS

### *Italie*

L'économie italienne, en 1964, a été caractérisée par des tendances conjoncturelles légèrement régressives de la demande et de l'offre ainsi que par une hausse soutenue, bien que ralentie, des coûts et des prix.

Du côté de la demande, ce sont seulement les exportations qui ont enregistré une croissance rapide, voire même nettement accélérée. Celle-ci n'a pu, cependant, être considérée comme un contrepoids suffisant au développement faible de la demande intérieure — notamment des dépenses pour les investissements fixes — de sorte que, exception faite de la production agricole, la tendance de la production a été régressive pendant la plus grande partie de l'année. En dépit de cette évolution, le produit national réel pourrait avoir encore augmenté de 1963 à 1964, de 2,5 % environ, au lieu de 4,8 % l'année précédente.

Dans ces conditions, la situation du marché du travail s'est sensiblement modifiée : selon les sondages de l'ISTAT (Institut central de Statistique), le total des ouvriers et employés occupés qui avait encore augmenté de 2 % en 1963, a diminué de 0,6 %. Mais c'est notamment la durée moyenne du travail par salarié qui a diminué, d'environ 5 % par exemple dans l'industrie (y compris le bâtiment). En effet, les entrepreneurs ont généralement préféré réduire la durée du travail au lieu de procéder à des licenciements. C'est pourquoi le nombre des chômeurs n'a augmenté que dans une proportion relativement faible (+ 9 %), alors qu'il avait diminué en 1963 (— 17,5 %), bien qu'une génération particulièrement forte de jeunes ayant atteint l'âge d'activité et qu'une migration continue, quoiqu'à un rythme ralenti, de travailleurs de l'agriculture vers d'autres secteurs économiques aient tendu plutôt à augmenter le chômage.

Les données concernant le marché de l'emploi à la fin de 1964 font apparaître une évolution favorable de la situation.

En 1965, la conjoncture économique devrait connaître une reprise. Cependant, étant donné qu'il est très difficile de prévoir le début de cette évolution, les prévisions des taux annuels de croissance pour 1965, prévisions qui datent de la première moitié de mars 1965, sont affectées par un degré d'incertitude particulièrement élevé.

Il est toutefois probable que la demande monétaire globale marquera à nouveau une expansion sensible de 1964 à 1965. Les exportations de biens et de services pourraient continuer leur rapide progression mais — eu égard à la conjoncture mondiale un peu moins favorable — à un rythme sans doute ralenti par rapport à 1964, le taux d'accroissement atteignant quelque 12 % en valeur, contre 15 % l'année précédente. La demande intérieure à son tour n'atteindra probablement plus tout à fait, en 1965, le rythme de croissance enregistré un an plus tôt. Certes, les déclarations du gouvernement au sujet de ses intentions de combattre par divers moyens les tendances à la récession et leurs répercussions sur le volume de l'emploi font conclure à une reprise des investissements au cours de l'année 1965. Néanmoins, la formation brute de capital fixe semble même devoir diminuer nettement en valeur, en 1965, alors qu'elle était restée stationnaire en 1964; cette constatation vaut d'ailleurs non seulement pour les investissements dans le secteur

de la construction — un fléchissement peut être observé depuis un certain temps déjà en ce qui concerne les projets de construction et, de plus, la préparation technique et les formalités administratives exigent de longs délais — mais aussi et surtout pour les investissements d'équipement. Les dépenses de consommation augmenteront certainement, mais sans doute plus lentement qu'en 1964; les dépenses de consommation privée pourraient augmenter d'environ 6 % (1964 : 8 à 9 %). En effet, il y a lieu de prévoir, en raison du sous-emploi des travailleurs observé, à la fin de l'année 1964, dans d'importants secteurs de l'économie, et malgré une nouvelle accélération probable de l'évolution de la production en 1965, que la masse des revenus du travail et des revenus de transfert progressera assez lentement. Ceci est d'autant plus valable que l'on ne s'attend pas à des renouvellements importants de conventions collectives au cours du premier semestre de 1965.

En ce qui concerne l'offre intérieure en 1965, la faible expansion de la production industrielle enregistrée à nouveau depuis la fin de 1964 ne pourrait, que plus tard dans l'année, s'accélérer plus nettement. Dans ces conditions — eu égard également aux perspectives signalées en ce qui concerne les investissements dans le secteur de la construction — la production industrielle (bâtiment compris) ne semble devoir croître que faiblement de 1964 à 1965. Dans l'hypothèse d'une évolution normale de la production agricole et d'une progression relativement lente de la valeur ajoutée du secteur des services, un taux d'accroissement réel de 2 % paraît tout de même possible en ce qui concerne le produit national brut.

Si ces hypothèses concernant l'évolution de la demande et la production se vérifient, les importations augmenteront en 1965 d'environ 3 % en volume, alors qu'en 1964 elles avaient diminué de 4 %.

Par ailleurs, sous l'influence notamment des accords sur l'échelle mobile des salaires liés à l'évolution du coût de la vie et de certains facteurs structurels tendant à augmenter les coûts, en particulier dans le secteur de la distribution, les prix continueront probablement d'augmenter, bien que dans une mesure plus faible qu'en 1964.

En partant de ces hypothèses, la balance des paiements se solderait à nouveau pour l'année 1965 prise dans son ensemble par un excédent considérable, notamment au cas où les mouvements de capitaux se traduiraient à nouveau par des entrées nettes.

Dans ces conditions, il est probable que la détente ne sera plus sensible sur le marché du travail en 1965. Bien que l'on puisse prévoir un accroissement de la population totale analogue à celui de 1964, c'est-à-dire d'environ 500 000 personnes, il semble que la population active, dans l'hypothèse d'une émigration nette d'à peu près la même ampleur qu'en 1964 (environ 115 000 personnes) se stabilisera au niveau de l'année précédente. En faveur de cette hypothèse, on peut mentionner comme probable une nouvelle prolongation de la durée moyenne de la scolarité par personne. En outre, la reprise escomptée de la conjoncture pourrait se traduire par une certaine accélération de la désertion de travailleurs de l'agriculture et, par conséquent, comme ce fut surtout le cas avant 1964, par l'abandon à nouveau plus fréquent de la vie active par d'anciens travailleurs agricoles. En effet, l'expérience a prouvé que, dans des périodes de conjoncture dynamique, un nombre important de femmes et de jeunes, autrefois occupés dans l'agriculture, se sont consacrés, les premières à des activités ménagères et les seconds à la fréquentation

des écoles; de ce fait, ils ne font plus partie de la main-d'œuvre active. Après avoir marqué un léger fléchissement en 1964, l'effectif des salariés pourrait à nouveau augmenter quelque peu en 1965. Un accroissement supérieur n'est guère probable parce que la nouvelle accélération escomptée du rythme de la production aura d'abord et surtout pour conséquence une normalisation — c'est-à-dire une augmentation — du nombre d'heures de travail par salarié. L'expansion du volume de l'emploi qui en résultera devrait être particulièrement marquée dans l'industrie des biens d'investissement.

TABLEAU XXIII

*Italie*

Production, emploi salarié et productivité

(variations en % par rapport à l'année précédente)

	1962	1963	1964 <sup>(1)</sup>	1965 <sup>(2)</sup>
<i>Industrie</i> (y compris artisanat et construction)				
1. Production	+ 9,2	+ 8,1	+ 1,0	+ 1
2. Emploi salarié	+ 3,9	+ 3,4	— 0,8	0
3. Productivité (production par salarié)	+ 5,1	+ 4,5	+ 1,8	+ 1,0
<i>Services</i>				
1. Production	+ 4,9	+ 4,7	+ 3,0	+ 2,5
2. Emploi salarié	+ 0,3	+ 2,0	+ 3,2	+ 1,5
3. Productivité (production par salarié)	+ 4,6	+ 2,6	— 0,2	+ 1,0

Sources : Office statistique des Communautés européennes et Statistiques du revenu national. ISTAT (Institut central de la Statistique).

<sup>(1)</sup> 1964 : estimations (production) et statistiques officielles (emploi).

<sup>(2)</sup> 1965 : prévisions.

Le nombre des travailleurs indépendants et des auxiliaires familiaux est en constant déclin depuis de nombreuses années. Dans l'hypothèse où cette tendance, liée à la désertion déjà mentionnée des travailleurs de l'agriculture, s'affirmera de nouveau en 1965, le total des effectifs occupés pourrait rester à peu près constant au cours de cette année. Dans ce cas, le nombre de chômeurs ne subirait pas non plus de changement notable en 1965, tout au moins en termes absolus.

D'après ces hypothèses, la production par personne occupée croîtrait en 1965 au même rythme que le produit national brut à prix constants, c'est-à-dire d'environ 2 % (1964 : un peu moins de 3 %). Parallèlement, il faut s'attendre, dans l'industrie (y compris la construction), à un accroissement sensible, quoique ralenti, de la production par salarié; l'évolution correspondante dans le secteur des services pourrait atteindre le même rythme que l'évolution dans l'industrie et marquer ainsi un progrès par rapport à 1964. Etant donné la perspective d'une reprise conjoncturelle de plus en plus nette, une amélioration graduelle de l'évolution de la « productivité » apparaîtra probablement au cours de l'année 1965.

Bien qu'il semble invraisemblable que des tensions sensibles se produisent en 1965 sur le marché du travail, les efforts visant à élargir et à intensifier la formation professionnelle devraient encore, autant que possible, être renforcés. Ainsi que l'ont démontré de façon impressionnante les expériences faites lors de la « surchauffe » conjoncturelle, dans la période de 1961 au début 1964, la possibilité d'une expansion économique rapide mais aussi dénuée de tensions dépend désormais, de façon décisive, en Italie également, d'une qualification suffisante de la main-d'œuvre.



## Problèmes et mesures

Dans l'ensemble de la Communauté, la situation de la main-d'œuvre n'a guère changé de caractère par rapport à celle d'il y a un an. Les conclusions qui découlent de l'analyse ci-dessus confirment, pour l'essentiel, les prévisions faites dans le rapport précédent. Il avait été prévu que les pénuries de travailleurs persisteraient dans la plupart des Etats membres et pourraient même s'aggraver dans certains d'entre eux. Effectivement, les problèmes de main-d'œuvre qui continuent de se poser en 1965, sont essentiellement des problèmes de pénuries qualitatives et quantitatives de travailleurs. Dans les deux Etats qui connaissent les tensions les plus fortes (l'Allemagne et les Pays-Bas), les déficits se sont encore accusés. Le Luxembourg connaît toujours une situation de plein emploi, voire de suremplei. En Belgique, grâce à la croissance économique, le chômage a diminué. En France, à la suite des mesures de stabilisation, une certaine détente du marché du travail s'est produite dans quelques branches d'activité. Enfin, des six Etats, l'Italie est le seul qui ait enregistré en 1964 une diminution du volume de l'emploi par suite de l'affaiblissement conjoncturel. Il en résulte que les possibilités de recrutement de travailleurs italiens se sont sensiblement améliorées pour les Etats membres déficitaires en main-d'œuvre.

La persistance de ces problèmes de pénuries de main-d'œuvre s'explique principalement par la poursuite de l'expansion économique (augmentation du produit réel brut de la Communauté de 5,5 % en 1964 par rapport à 1963, contre 4 % de 1962 à 1963, accroissement de la production industrielle d'environ 6,5 % en 1964 par rapport à l'année précédente, contre 5 % en 1963). En dehors de l'activité économique générale — poursuivie à un rythme accéléré — la situation s'explique aussi par d'autres facteurs, en particulier par la difficulté d'utiliser à un plus haut degré et en un court délai les disponibilités de main-d'œuvre réelles ou potentielles, d'accroître à la fois la qualification de celle-ci et sa mobilité professionnelle et géographique. Le recours à la main-d'œuvre étrangère, quoique sensiblement élargi, ne constitue qu'un palliatif insuffisant.

Par rapport aux disponibilités globales qui tendent encore à décroître, les besoins totaux de personnel se situent toujours à un niveau élevé, avec même une tendance à croître. C'est ainsi qu'aux mois de référence, les services de main-d'œuvre des six Etats avaient enregistré environ 800 000 offres d'emploi non satisfaites. Dans certains pays, on compte, en moyenne, plusieurs offres d'emploi pour un chômeur, avec des possibilités de compensation très réduites. Cette situation freine indubitablement le développement normal des activités dans les branches en expansion.

Aussi, les Etats ont-ils été conduits à développer et à renforcer les diverses mesures contribuant à assurer un meilleur équilibre général de l'emploi, ainsi qu'il ressort des indications ci-après.

### A. DISPOSITIONS D'ORDRE INTERNE

1. En *Belgique*, au cours de l'année 1964, l'Office national de l'Emploi s'est occupé, comme les années précédentes, de la formation et de la réadaptation des travailleurs, afin de satisfaire à la demande croissante de main-d'œuvre qualifiée. La formation

collective dans les centres de formation professionnelle accélérée est dispensée aux chômeurs, aux travailleurs qui ne sont pas en chômage mais qui désirent se perfectionner ou apprendre une nouvelle profession ainsi qu'aux travailleurs indépendants désireux d'exercer un emploi salarié. L'examen des données fait apparaître qu'un quart seulement des personnes qui suivaient un cours de formation professionnelle accélérée en 1964 étaient en chômage. Au cours de cette année, 4 710 personnes ont terminé leur formation professionnelle accélérée dans les centres gérés par l'Office national de l'Emploi. Ce total comprenait 910 chômeurs et 3 000 salariés ou indépendants.

Au cours de cette même période, 877 chômeurs ont suivi des cours de formation ou de réadaptation dans les centres gérés par cet Office (contre 1 248 en 1963), et 33 chômeurs ont suivi les cours de formation dans les centres d'entreprises (contre 7 en 1963). Enfin, 94 chômeurs ont été formés dans les entreprises en vertu d'une convention de formation (contre 104 en 1963) et 5 chômeurs ont terminé leur formation professionnelle dans une école technique (contre 8 en 1963). Au total, 1 009 chômeurs ont donc bénéficié d'une formation professionnelle accélérée ou d'une formation professionnelle.

En outre, 3 560 travailleurs salariés non chômeurs ou indépendants ont bénéficié d'une formation dans les centres gérés par l'Office national de l'Emploi, et 240 travailleurs indépendants ont reçu une formation dans des centres créés par l'Office national de l'Emploi dans des entreprises avec la collaboration de ces dernières. Par ailleurs, 463 travailleurs ont terminé leur formation dans des centres agréés.

Au 31 décembre 1964, il y avait 611 chômeurs, 2 497 travailleurs salariés non-chômeurs et 122 indépendants en cours de formation dans un centre de formation professionnelle accélérée. Il y a lieu de mentionner que, dans quelques-uns de ces centres, des cours de perfectionnement sont donnés le samedi, spécialement à l'intention des travailleurs qui sont en congé ce jour-là.

A la fin de décembre 1964, les 220 centres en activité se répartissaient comme suit :

— d'une part, 196 centres créés par l'Office national de l'Emploi avec ses moyens propres, et comportant 194 centres ordinaires, 1 centre d'observation et de sélection, 1 centre spécial pour handicapés;

— d'autre part, 10 centres créés par l'Office national de l'Emploi avec la collaboration d'entreprises, de groupements d'entreprises, de pouvoirs publics ou d'associations à caractère public ou privé, et comportant 8 centres ordinaires et 2 centres spéciaux pour handicapés; enfin, 14 centres agréés par des entreprises.

Pour 1965, l'Office national de l'Emploi prévoit la création de 194 centres de formation permanente et de 83 centres de formation temporaires sous gestion directe, ainsi que la création de 16 autres centres avec la collaboration d'entreprises, de groupements d'entreprises, de pouvoirs publics ou d'associations à caractère public ou privé.

En ce qui concerne la formation des moniteurs, il convient de souligner qu'en 1964 a débuté la formation des moniteurs pour la formation professionnelle accélérée.

Le Centre national de Formation et d'Etudes pédagogiques, créé auprès de l'Office national de l'Emploi, en collaboration avec le Bureau international du Travail, formera des moniteurs associant de profondes connaissances professionnelles aux qualités pédagogiques requises pour assumer une tâche dans les centres de formation professionnelle accélérée.

Ce Centre est à la disposition, non seulement de l'Office national de l'Emploi, mais aussi des entreprises désireuses de donner une formation pédagogique à leur personnel. Plusieurs entreprises ont déjà sollicité des renseignements ou l'inscription de leurs candidats en vue du stage qui commencera probablement au début de 1965.

Par ailleurs, il faut mentionner la nouvelle législation relative à la promotion sociale, dont l'objectif est double : d'une part, parfaire la formation culturelle des jeunes travailleurs et, d'autre part, stimuler l'accroissement des qualifications professionnelles des travailleurs en général.

L'arrêté royal du 28 août 1963, pris en exécution de l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1, de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1963 instaurant une indemnité de promotion sociale, concerne l'octroi de cette indemnité aux jeunes travailleurs ayant suivi des cours en vue de parfaire leur formation intellectuelle, morale et sociale. La possibilité est donnée aux jeunes travailleurs d'obtenir un congé culturel qui doit leur permettre de suivre des cours de formation intellectuelle, morale et sociale. Une indemnité journalière couvrant la perte de salaire est octroyée à ceux qui consentent cet effort. En 1964, des indemnités ont été accordées à 2 937 jeunes travailleurs en vertu de ces dispositions.

En outre, l'arrêté royal du 20 juillet 1964, pris en exécution de l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 2, de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1963 instaurant une indemnité de promotion sociale, fixe les conditions d'octroi de cette indemnité aux travailleurs qui ont terminé avec succès un cycle complet de cours ressortissant à l'enseignement du soir ou du dimanche.

On espère que cette mesure aura pour effet d'augmenter le nombre des travailleurs s'efforçant d'obtenir une qualification professionnelle plus élevée qui contribuera à leur promotion sociale. Depuis l'entrée en vigueur de cette mesure en 1964, une demande d'indemnité a été introduite pour quelque 9 000 travailleurs; cette indemnité varie de 750 à 3 750 FB selon la durée du cycle de cours terminé. Des estimations provisoires montrent que 7 000 demandes environ seront agréées en 1964, représentant, à raison de 2 250 FB en moyenne par demande, une dépense globale de 15 millions environ. On espère, en outre, qu'un plus grand nombre de travailleurs termineront ces cycles de cours en 1965.

2. En *Allemagne*, les disponibilités en main-d'œuvre étant presque totalement épuisées, une augmentation de l'emploi dans une branche économique donnée ne peut être réalisée que dans la mesure où d'autres branches libèrent des travailleurs. Parmi celles-ci, comme les années précédentes, figure notamment l'agriculture dont les réserves seront appelées à disparaître progressivement.

Afin d'utiliser la main-d'œuvre disponible dans certaines régions où existent encore des excédents familiaux agricoles occupés dans des exploitations ayant une surface de moins de 10 hectares, on crée des postes de travail appropriés. Pour compléter cette mesure, on organise des cours de réadaptation professionnelle répondant aux

exigences locales et offrant aux chefs de petites exploitations et à leurs aides familiaux la possibilité matérielle d'acquérir les aptitudes professionnelles en vue d'exercer une activité non agricole. Une extension de ces cours de réadaptation amorcée en 1964, et leur regroupement en un programme général, est actuellement à l'étude; les expériences faites jusqu'ici montrent que l'accent devrait être mis sur des mesures localisées, car il est indispensable d'adapter soigneusement la formation aux postes de travail offerts.

Comme l'accroissement du nombre de travailleurs étrangers en 1965 ne dépassera guère 100 000 unités, la situation tendue du marché du travail rend nécessaire l'utilisation complète de toutes les ressources en main-d'œuvre.

C'est sous cet angle de la politique de main-d'œuvre qu'il convient également de considérer les efforts en matière de réhabilitation professionnelle qui revêtent une importance sociale de premier ordre. En Allemagne, le système de la sécurité sociale prévoit, par sa nature même, des mesures en faveur de toutes les personnes qui, en raison d'une limitation de leurs capacités physiques ou mentales, ne peuvent être intégrées directement dans le circuit du travail ou qui ont perdu leur emploi du fait d'accident ou de maladie; ces mesures visent à faciliter leur réemploi compte tenu de leurs capacités. En 1964, plus de 50 000 personnes ont été de la sorte assistées par l'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage. Le total des cas de réhabilitation a augmenté d'année en année (1959 : environ 34 000; 1960 : environ 41 000; 1963 : environ 50 000). Il en sera de même pour 1965.

Dans le même ordre d'idées, il convient de mentionner les mesures prises en matière de formation et de perfectionnement des travailleurs. Il s'agit, d'une part, du programme de promotion professionnelle individuelle au profit des catégories moyennes de salariés. Depuis la mise en œuvre de ce programme en 1962, plus de 60 millions de DM ont été utilisés à cette fin. Les dépenses se sont accrues d'année en année. Pour 1965, on prévoit un total de plus de 30 millions de DM. D'autre part, la loi qui vient d'être adoptée et qui tend à développer les aides en faveur du perfectionnement professionnel, prévoit notamment la création d'un fonds spécial destiné à financer les mesures correspondantes. Ce fonds est alimenté chaque année par des ressources qui sont actuellement de l'ordre de 50 millions de DM avec un plafond de 560 millions de DM. Les prestations s'effectuent sous forme de prêts ou de subventions.

Le problème des travailleurs âgés privés d'emploi n'est pas tel qu'on puisse parler actuellement d'un chômage prononcé de cette catégorie de personnes. Toutefois, une attention particulière est accordée à ce problème en raison des incidences futures que l'automation pourrait entraîner. Il existe des dispositions légales en faveur des travailleurs âgés ayant perdu leur emploi, qui permettent de leur octroyer des aides financières pour faciliter leur réintégration au travail. Cette dernière peut être réalisée, pour autant que la capacité physique ou mentale du travailleur intéressé le permet, par une rééducation professionnelle tenant compte des aptitudes individuelles. Cependant, bien que la situation actuelle du marché de l'emploi soit généralement favorable, on peut prévoir que les mesures prises en faveur de cette catégorie de personnes n'aboutiront pas à des résultats considérables, comme ce fut le cas dans le passé.

Les pénuries de main-d'œuvre, en 1964, ont incité les employeurs à répondre autant que possible aux demandes des travailleurs féminins en matière d'aménage-

ment des horaires de travail, si bien que le nombre des postes de travail à temps partiel s'est accru. En juin 1961, d'après les informations fournies par l'Office fédéral des statistiques, 11,5 % de l'ensemble des femmes actives ont été occupées à temps partiel. Depuis, ce pourcentage semble avoir augmenté. Au 31 décembre 1963, l'Office fédéral du Placement et de l'Assurance-Chômage a relevé, pour la première fois, le nombre des offres d'emploi adressées à des travailleurs à temps partiel ainsi que celui des femmes intéressées à de tels emplois; depuis lors, ce relevé a été établi à la fin de chaque trimestre; ainsi ont été enregistrés :

Dates	Demandeurs d'emploi féminins <sup>(1)</sup>	Offres d'emploi insatisfaites	
		total	dont: évent. à temps partiel
Décembre 1963	17 000	21 000	10 000
Mars 1964	20 000	35 000	19 000
Juin 1964	17 000	49 000	29 000
Septembre 1964	18 000	54 000	33 000

(<sup>1</sup>) Le travail à temps partiel n'intéresse guère la main-d'œuvre masculine.

Bien que les besoins en main-d'œuvre féminine à temps partiel aient été particulièrement élevés dans le groupe des professions du nettoyage (septembre 1964 : 15 000 offres d'emploi), ils ont été également très prononcés dans le groupe des professions appartenant à l'organisation et à l'administration ainsi que dans celui des industries textiles, de la production et de la transformation des métaux.

Pour la comparaison des besoins et disponibilités de main-d'œuvre, il y a lieu de tenir compte du fait qu'un grand nombre de femmes ne sont disposées à accepter du travail à temps partiel qu'au moment où on leur offre un emploi à leur convenance. C'est pourquoi, ces femmes ne sont pas enregistrées en tant que demandeurs d'emploi par les services de main-d'œuvre. En outre, il arrive souvent que l'offre et la demande ne concordent pas sur le plan professionnel et régional, les femmes intéressées à un travail partiel, ne pouvant, en règle courante, se déplacer. Toutefois, de nombreuses entreprises ont réussi, par l'aménagement des postes de travail à temps partiel, à recruter un nombre non négligeable de travailleurs expérimentés et, en partie, même, hautement qualifiés ou à les maintenir dans l'entreprise.

Pour éviter les inconvénients en matière de calcul des pensions dans le cas de travail à temps partiel — les rémunérations réduites provenant d'un emploi à temps partiel assujetti à l'assurance pouvant avoir des incidences défavorables quant à l'appréciation des périodes de suspension ou de compensation — le projet de loi tendant à éliminer ces inconvénients dans le domaine des assurances vieillesse prévoit en faveur des assurés certains critères relatifs aux périodes non contributives. Cette solution permet d'éliminer les effets de la diminution du stage du fait d'un emploi à temps partiel.

Cependant, les mesures ci-dessus indiquées ne pourront pas remédier pleinement aux pénuries de plus en plus sensibles en main-d'œuvre qualifiée. Une extension

de la formation professionnelle, qui devrait être considérée comme le moyen plus approprié, n'est pas réalisable, car le nombre des jeunes qui, en fin de scolarité, entrent dans la vie active s'avère insuffisant pour occuper les postes de formation professionnelle existants.

3. En France, diverses actions ont été entreprises ou poursuivies dans le but de réduire les déséquilibres de l'emploi, tant régionaux que professionnels.

Il convient, tout d'abord, de mentionner le développement de la *formation professionnelle* des adultes, dans le souci de répondre aux besoins particuliers des catégories professionnelles et des régions.

Le nombre des sections de formation en activité qui s'élevait à 1 245 à la fin de 1963 a été porté à 1 372 en 1964, soit une augmentation de 127 sections ou de plus de 10 %.

Alors qu'en 1963, 26 317 stagiaires ont été formés, 31 085 l'ont été durant les onze premiers mois de l'année 1964. Compte tenu du nombre des entrées en stage pendant le mois de décembre, le nombre total des stagiaires formés en 1964 atteindra 33 000 environ, soit une augmentation d'environ 25 % par rapport à l'année précédente. L'augmentation relative du nombre des stagiaires formés, supérieure à celle des sections, tient à une amélioration des conditions d'utilisation des centres.

Ces réalisations s'insèrent dans un programme portant sur les années 1964-1965 dont l'objectif est de porter la capacité de formation de l'ensemble du dispositif à 45 000 stagiaires environ par an. Dans ce programme, la part réservée aux activités des métaux est prépondérante et représente 64 % de l'ensemble de l'apport d'extension. Cette orientation du programme ne signifie pas, cependant, qu'une priorité ait été reconnue aux besoins des métaux sur ceux du bâtiment qui demeurent importants, mais résulte d'une appréciation d'ensemble des besoins de l'économie compte tenu du dispositif déjà en place. En effet, le secteur bâtiment représentait au titre du programme 1963 et des programmes antérieurs près du double du secteur des métaux. L'exécution du programme 1964-1965 aura pour résultat de réduire l'écart existant entre le nombre des sections affectées aux deux grands secteurs de l'économie, le bâtiment demeurant cependant largement en tête.

Ce programme prévoit, en outre, la création d'un certain nombre de sections d'activités diverses : secteur tertiaire, textile et habillement notamment.

La projection géographique de ce programme fait apparaître la répartition suivante : 43 % dans la France de l'Ouest; 53 % dans la France de l'Est; 4 % dans la région parisienne.

Cette ventilation a tenu compte des problèmes d'emploi spécifiques des régions, notamment de la nécessité de préparer les régions agricoles de l'Ouest à une expansion industrielle plus rapide et de faciliter les mutations d'activité dans certaines zones de l'Est de la France.

Par ailleurs, afin de favoriser les changements d'emploi accompagnés ou non de déplacements de résidence et provoqués par les modifications structurelles de l'économie, le *Fonds national de l'Emploi* qui a été institué par la loi du 18 décembre 1963 dispose des moyens d'action suivants (décrets du 13 février 1964) :

— d'une part, le versement d'allocations de conversion professionnelle garantissant 80 à 90 % du salaire antérieur aux salariés inscrits comme demandeurs d'emploi ou menacés de licenciement collectif, qui suivent des cours de formation pour adultes dans des professions où il existe une pénurie de main-d'œuvre; le bénéfice de ces allocations a été étendu aux jeunes gens libérés du service militaire;

— d'autre part, le versement de primes et indemnités de transfert de domicile pour les salariés et leur famille se déplaçant de zones de sous-emploi vers des régions où il existe des besoins de main-d'œuvre;

— en outre, l'octroi d'allocations temporaires dégressives aux salariés licenciés qui sont reclassés dans des emplois moins rémunérateurs; ces avantages peuvent atteindre 90 % du salaire antérieur pendant les six premiers mois de reclassement, et 75 % pendant six autres mois;

— enfin, l'octroi d'allocations spéciales de départ pour les salariés de plus de 60 ans compris dans une mesure de licenciement collectif et qui ne sont pas susceptibles d'être reclassés; ces allocations de départ sont données aux salariés jusqu'à l'âge de 65 ans, c'est-à-dire au moment où la liquidation de leurs prestations de vieillesse est effectuée au taux de 40 %.

Ces deux dernières aides sont accordées à une double condition, à savoir : déclaration de la zone comme étant menacée d'un grave déséquilibre de l'emploi, et conclusion d'une convention passée entre le Fonds national de l'Emploi et l'entreprise ou un organisme professionnel et prévoyant la contribution financière de chacune des parties.

Le Fonds national de l'Emploi peut également financer des recherches spécifiques en matière d'emploi, et subventionner des programmes de formation dans des zones critiques où les problèmes de reconversion doivent être réglés rapidement.

Les conventions de coopération qui ont été conclues avec des entreprises ont notamment permis d'organiser au sein de celles-ci des sections de formation ouvertes par priorité aux ouvriers des établissements appelés à cesser leurs activités (exemple : sociétés sidérurgiques de la région lorraine, au profit des ouvriers des mines de fer : conventions passées avec les Chantiers navals de La Rochelle - Pallice et Port-de-Bouc, et La Seyne).

Des conventions ayant pour objet l'attribution d'allocations spéciales sont également intervenues au cours de l'année 1964 (6 conventions dont 5 dans la Loire-Atlantique et 1 dans la Loire ont été ainsi conclues, intéressant 780 personnes).

En outre, des actions spécifiques ont été mises en œuvre en vue de faciliter l'insertion, dans la vie industrielle, des personnes actives quittant les travaux agricoles. C'est ainsi que des dispositions tendant à l'aménagement des structures d'exploitation agricole ont été prises dans le cadre des SAFER (Société d'Aménagement foncier et d'Équipement rural) chargées d'assurer une réorganisation foncière dans le cadre de la loi du 5 août 1960 d'orientation agricole.

L'ensemble de la politique de réorientation de la main-d'œuvre agricole s'appuie sur le *Fonds d'Action sociale pour l'Aménagement des Structures agricoles* (FASASA) (loi du 8 août 1962, complémentaire à la loi d'orientation agricole).

Dans le but de favoriser les mutations professionnelles hors de l'agriculture, le FASASA permet l'emploi ou le réemploi dans de nouvelles activités profession-

nelles, notamment dans des activités connexes à l'agriculture, des agriculteurs et fils d'agriculteurs en surnombre et des salariés agricoles en chômage, grâce à des bourses en vue de leur rééducation professionnelle. L'Association pour les Mutations professionnelles dans l'Agriculture (AMPRA) fonctionne sous le contrôle du ministère de l'Agriculture pour mettre en œuvre, au niveau régional, la politique du FASASA.

La création du Fonds d'Action sociale et de l'Association ci-dessus visés s'est accompagnée d'un développement spécifique des sections de formation professionnelle des adultes destinées aux candidats d'origine agricole; 200 sections environ sont prévues pour recevoir par priorité ces derniers (dont 180 au titre du programme d'extension de la formation professionnelle des adultes pour 1964-1965); 72 sections sont déjà en activité, les autres étant, soit en cours d'installation, soit appelées à ouvrir à la fin de l'année 1965.

Enfin, il y a lieu d'indiquer qu'au cours de l'année 1964, les pouvoirs publics ont commencé à mettre en œuvre une politique de *l'aménagement du territoire*, conçue non plus comme une simple incitation en faveur du développement régional, mais comme une action concertée à long terme afin de « régulariser la croissance » de l'espace économique et social français et d'assurer par là même de « meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population ».

Des options générales ont été ainsi définies par la Commission nationale de l'aménagement du territoire, afin de remédier aux déséquilibres conjoncturels et de permettre progressivement la mise en place de nouvelles structures du développement économique et social. Elles concernent :

- l'aménagement et l'industrialisation des régions insuffisamment développées de l'Ouest, afin de ralentir les mouvements migratoires en provenance de l'Ouest;
- le développement des régions déjà industrialisées du Nord et du Nord-Est, afin d'obtenir un meilleur équilibre dans la répartition des activités et de l'habitat;
- l'établissement de rapports mieux équilibrés entre Paris et la province, grâce au développement de métropoles régionales;
- l'aménagement de l'espace rural compte tenu de l'évolution des structures et des nouvelles conditions de peuplement.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette politique, les pouvoirs publics ont procédé aux adaptations nécessaires de l'appareil administratif et ont mis en place un dispositif nouveau.

L'une des principales innovations dans ce domaine, qui résultent des décrets du 14 mars 1964, concerne l'institution d'un préfet de région pour chacune des vingt-et-une régions de programme; il est chargé, en premier lieu, de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et de planification ainsi que, d'une façon générale, du développement économique de la région; en second lieu, il coordonne l'action des services civils de l'Etat et des établissements publics, qui s'étend sur plusieurs départements de la circonscription sans avoir un caractère national.

Le préfet de région est assisté d'une conférence administrative régionale; en outre, auprès de lui, a été instituée une commission de développement économique et régional, associant à l'action régionale les représentants des collectivités locales et des groupes socio-professionnels.

Les pouvoirs publics ont procédé à un réaménagement des actions destinées à remédier aux déséquilibres régionaux dans le domaine industriel (décrets du 21 mai 1964).

Le régime des aides de l'Etat a été modifié afin de l'adapter aux diverses modalités d'action à entreprendre selon les régions. C'est ainsi que le territoire national a été divisé en cinq zones appelées à bénéficier d'avantages divers, compte tenu de l'importance des déséquilibres d'ordre démographique, économique ou social qui y ont été constatés.

Sur le plan des investissements, les pouvoirs publics ont entrepris l'équipement des structures d'accueil destinées à favoriser l'implantation des entreprises et la vie de leur personnel (création de zones industrielles, un contingent de logements ayant été réservé pour faciliter les opérations de décentralisation industrielle et permettre, le cas échéant, la conclusion de conventions d'implantation industrielle).

4. En *Italie*, une fois atteint l'objectif de réduire les pressions inflationnistes, la politique du gouvernement s'est fixé pour but de stimuler la reprise de la production, soit en atténuant les restrictions de crédit déjà adoptées, soit au moyen de mesures tendant à développer les investissements productifs et à élever la demande de biens d'équipement.

A la suite de certaines mesures, de nouvelles contributions ont été affectées au financement des entreprises à participation de l'Etat afin de développer leur activité productive et de permettre aux entreprises privées d'utiliser plus largement le marché financier; d'autres mesures sont destinées à accroître l'épargne et à faciliter le crédit aux moyennes et petites industries.

Une mention particulière doit être faite au sujet d'une disposition adoptée à la suite d'une initiative du ministre du Travail, par laquelle une partie des dépenses sociales relatives aux contributions en matière de prévoyance ont été assumées par l'Etat pour en décharger les entreprises (2,88 % des rémunérations) et les travailleurs. Cette disposition a permis un allègement des coûts de production et, partant, une marge plus élevée d'auto-financement des entreprises. Elle signifie aussi le début d'une orientation plus décisive vers le système de sécurité sociale dans lequel les dépenses de prévoyance sont à la charge de l'Etat du fait qu'il s'agit des intérêts généraux et collectifs. L'adoption de la disposition considérée a donc amélioré la situation.

Par ailleurs, l'adoption prochaine d'un programme quinquennal de développement économique permettra d'éliminer certaines déficiences ou déséquilibres fondamentaux de l'économie italienne. On prévoit, en effet, une augmentation de l'emploi industriel (1 500 000 nouveaux postes de travail), un rééquilibre entre l'organisation de la production et le niveau de vie des régions du Nord plus développées et celles du Sud, une atténuation de l'importance des migrations internes.

Les objectifs de ce programme, actuellement soumis au Parlement et non encore définitivement arrêté, ont été conçus par référence, soit à l'emploi, soit à la formation de ressources. On peut les résumer comme suit :

— un développement du revenu national de nature à permettre le plein emploi des facteurs de production, sans exagérer toutefois le taux d'accroissement;

- une augmentation de la productivité des secteurs non agricoles de nature à permettre à l'économie italienne le maintien de conditions compétitives à l'égard des autres économies sur le plan international;
- une répartition des ressources qui permette de donner une impulsion décisive à la satisfaction des besoins collectifs (instruction, santé, recherche scientifique, transports, etc.) rendus plus aigus par les transformations économiques et sociales en cours, sans cependant comprimer dans une marge trop restreinte l'expansion de la consommation privée;
- le recrutement dans les secteurs d'activité non agricoles des nouvelles forces de travail et de travailleurs qui ont abandonné l'agriculture;
- une répartition de l'emploi non agricole et notamment industriel plus favorable aux régions du Midi.

La réalisation de ces objectifs permettra, à la fin de la période quinquennale, de réduire les écarts existant, à l'heure actuelle, entre les diverses zones du territoire et les divers secteurs de l'économie et de combler, en partie, les graves lacunes dans les dotations et dans les services d'intérêt social les plus urgents.

L'absorption d'une grande partie des nouvelles générations de travailleurs dans le secteur des petites entreprises (artisanat, petit commerce et autres) et le retour vers ce secteur et vers l'agriculture de nombreux travailleurs récemment intégrés dans l'industrie, la cessation de l'activité industrielle par des travailleurs qui ne s'étaient pas du tout éloignés d'autres activités, spécialement du secteur agricole, le retrait momentané du marché du travail d'un certain nombre de femmes, l'augmentation des mouvements d'émigration vers les pays européens, la réduction des heures de travail (extraordinaires et même ordinaires) pour les travailleurs occupés dans certaines branches industrielles, même si elle comporte des aspects négatifs du fait qu'elle se traduit par une réduction du taux d'accroissement de la productivité moyenne du travail, facilitent cependant les conditions d'une reprise du développement de la production, notamment de la production industrielle, sans que cette reprise doive créer des tensions sur le marché du travail.

Un certain nombre de travailleurs qui avaient quitté, en raison seulement de la conjoncture défavorable, le secteur de l'industrie, sont immédiatement disponibles pour ce secteur. En outre, sont de toute évidence immédiatement disponibles les travailleurs occupés selon des horaires de travail réduits.

L'évolution prévisible du marché de l'emploi constitue une garantie supplémentaire contre les risques d'inflation. L'évolution des salaires effectifs, en 1965, ne devrait pas s'écarter sensiblement de celle des salaires contractuels; en effet, pour une partie des salariés qui comprend plus de la moitié des travailleurs occupés dans les activités non agricoles, les contrats ont été renouvelés en 1964 et, par conséquent, ne viendront pas à échéance en 1965; pour l'autre partie des salariés, les contrats arriveront à échéance dans la seconde moitié de 1965 avec des effets par conséquent limités sur l'ensemble de l'année.

L'Italie, qui est encore loin des niveaux de production et de vie atteints par d'autres pays industriels de l'Occident, ne veut pas laisser subsister, voire s'accroître, l'écart qui sépare encore l'économie italienne des autres économies occidentales avec lesquelles elle devra entrer en compétition plus serrée au cours des prochaines années.

Il paraît probable que, seule, une vigoureuse expansion permettra d'atteindre le double objectif fixé par la politique économique nationale, à savoir : assurer, dans un régime de stabilité, le plein emploi des forces de travail et accroître la productivité pour rendre les industries italiennes compétitives dans le cadre international. A cet égard, la politique de financement et de crédit jouera un rôle déterminant pour l'utilisation de toutes les capacités existantes et la reprise des investissements privés et publics; elle se fondera, en particulier, sur une formation plus large de l'épargne, condition essentielle de la stabilité monétaire.

La politique d'impulsion des activités tend à favoriser, entre autres, la diffusion des techniques d'automation et à encourager spécialement le développement des secteurs d'activité les plus avancés desquels dépendent, dans une large mesure, les possibilités de modernisation du système de production; en outre, à rationaliser les secteurs à faible productivité qui constituent un grave goulot d'étranglement de l'expansion générale de l'économie (les efforts intensifiés dans ce domaine devant être orientés vers l'agriculture, vers le secteur de la distribution et vers l'industrie de la construction); enfin, à intensifier l'intervention extraordinaire dans le Midi, selon les lignes générales d'action qui permettent de porter à son maximum le résultat économique des investissements dans cette région en matière notamment d'emploi, de productivité, de valeur ajoutée et d'autres effets induits.

Il y a lieu de noter, enfin, que, dans le cadre de la programmation nationale, il est prévu d'assurer une réforme générale des instruments, des procédures et des contrôles actuellement existants en matière de politique de développement. En premier lieu, la nécessité est reconnue de prendre une mesure législative afin de définir, dans un cadre harmonieux, les types d'action stimulante, les organes opérationnels, les procédures et les contrôles; en second lieu, il y a lieu d'insérer dans la législation sur les procédures du plan, des règles qui permettent aux organes de la « programmation » d'avoir une vision générale des moyens de stimulation et des possibilités suffisantes pour leur emploi.

Sur ce point, il convient d'attirer l'attention sur :

- le plan quinquennal, déjà mentionné, pour la relance de toutes les initiatives destinées à obtenir un développement économique notable;
- le plan vert qui prévoit des interventions extraordinaires dans l'agriculture pour l'amélioration notamment de la productivité;
- le plan scolaire destiné à perfectionner et à développer l'équipement scolaire pour chaque catégorie d'enseignement et à élever le degré d'instruction générale;
- les programmes des travaux publics mis en œuvre par l'Etat et les organismes publics et consacrés essentiellement à la reprise économique et industrielle.

Par ailleurs, il convient de rappeler les efforts du gouvernement italien tendant à développer l'infrastructure dans les régions méridionales et à créer de nouveaux emplois dans ces régions.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner les efforts exercés par le ministère du Travail dans le domaine de la formation professionnelle. En 1964, 158 986 personnes ont été admises aux cours de formation, de promotion et de haute qualification professionnelles, en majeure partie dans l'Italie septentrionale (72 046), puis dans l'Italie méridionale (38 987), l'Italie centrale (31 017) et l'Italie insulaire (16 936).

En 1964, ont été également assurés des cours de formation des chômeurs; 6 387 d'entre eux ont été inscrits à ces cours. Au total, ont débuté 8 165 cours dont 2 721 dans l'agriculture, 4 262 dans l'industrie et le reste dans le commerce et les services.

L'apprentissage dans les entreprises est l'instrument grâce auquel est assurée la qualification de la majeure partie de la main-d'œuvre. En 1964, le nombre d'apprentis inscrits aux cours complémentaires a atteint 365 423 dont 162 374 dans les entreprises artisanales et 203 049 dans les entreprises non artisanales. Ils se répartissent ainsi : Italie septentrionale, 256 978; Italie centrale, 66 458; Italie méridionale, 22 655; Italie insulaire, 19 332.

5. Au *Luxembourg*, l'établissement de nouvelles industries et leur dispersion régionale ont contribué à absorber les effectifs ouvriers encore partiellement disponibles. En conséquence, une implantation d'autres industries n'est pas directement envisagée.

Comme le chômage proprement dit est inexistant au Grand-Duché, on ne saurait parler de capacités de travail restantes qu'on pourrait utiliser encore dans ce domaine.

Pour faire face aux déséquilibres de l'emploi sur le plan *qualitatif*, le gouvernement ne néglige aucun effort pour développer la formation professionnelle en fonction de l'évolution des techniques. Les milieux patronaux intéressés coopèrent, par ailleurs, à la formation professionnelle accélérée notamment dans l'industrie sidérurgique (cours de soudure, cours d'électronique), l'industrie textile et l'hôtellerie. Les chambres du commerce et des métiers organisent des cours du soir, subsidiés en grande partie par l'Etat, pour rationaliser et moderniser, autant que possible, les méthodes de travail des entreprises artisanales et commerciales les plus affectées par les pénuries de main-d'œuvre.

Une commission interministérielle pour la formation professionnelle étudie et coordonne les mesures visant à la formation professionnelle commerciale, artisanale et industrielle, soumet les propositions nécessaires aux ministères intéressés et prend elle-même les initiatives qui s'imposent en la matière. La promotion du travail stimule l'esprit de compétition par l'attribution de prix aux plus méritants.

Sur le plan *quantitatif*, il ne reste principalement que le recours à la main-d'œuvre étrangère dont il faut tâcher de faciliter encore davantage l'admission et l'établissement. A signaler qu'un comité d'assistance sociale aux travailleurs étrangers a été créé par arrêté du ministre du Travail en date du 2 mars 1964. La tâche de ce comité consiste à accorder une aide individuelle gratuite à tous les travailleurs salariés étrangers qui sont conduits à transférer leur activité et leur résidence. Malheureusement, le problème du logement des travailleurs étrangers à admettre n'est guère résolu et continue à préoccuper les autorités responsables. Des subsides de l'Etat sont notamment accordés aux employeurs qui s'occupent de la construction et de l'aménagement de logements pour leurs travailleurs.

Le gouvernement luxembourgeois compte également réexaminer sa politique à l'égard des désavantages financiers (double imposition) dont sont victimes les femmes mariées occupant un emploi. De même, afin de promouvoir l'emploi des

*travailleurs d'un âge avancé* et (ou) partiellement *invalides*, des mesures rendant une occupation plus attrayante, sont envisagées. Ainsi, les réductions de rentes d'invalidité, qui suivent la reprise du travail de ces personnes, seraient appliquées avec moins de rigueur. On compte ainsi diminuer les tensions, surtout dans le secteur des services (entre autres, dans l'hôtellerie).

6. Aux *Pays-Bas*, diverses mesures ont été prises en vue de favoriser le placement de la main-d'œuvre et un meilleur équilibre de l'emploi.

En ce qui concerne l'*emploi agricole*, en 1964, dans le but de donner aux bureaux de placement des directives concernant les activités de placement, liées à la migration professionnelle des aides familiaux dans l'agriculture, un groupe d'étude a été créé. Ce groupe a pour tâche d'établir un plan-guide pour une méthode de placement plus systématique ainsi que pour la collaboration entre les conseillers sociaux-agricoles et sociaux-économiques des organisations professionnelles et les bureaux de placement.

L'étude du groupe de travail a déjà mis clairement en lumière les lacunes dans la connaissance qui existent lors des opérations de placement des aides familiaux agricoles, notamment en ce qui concerne le caractère du processus de migration et l'éventail des professions les plus recommandables pour cette catégorie de travailleurs. Le groupe espère achever son rapport au cours de l'année 1965.

Au sujet de l'emploi salarié, une certaine conception a été développée, les années précédentes, basée, entre autres, sur un rapport d'étude concernant le schéma d'intégration et de migration des travailleurs agricoles, établi par les organisations professionnelles agricoles et l'administration. Il envisage surtout d'établir un système et une politique du personnel appropriés pour l'agriculture, afin d'établir un lien plus étroit entre les travailleurs agricoles et le secteur agricole.

La promotion de la formation professionnelle des jeunes, le perfectionnement de la formation des adultes, et l'amélioration du climat social sont les éléments principaux des mesures développées lors des expériences réalisées dans les différentes régions rurales.

Lors de ces expériences, on étudie en même temps dans quelle mesure il est souhaitable d'adapter les mesures appliquées dans le domaine de l'emploi et destinées à améliorer la mobilité géographique et/ou professionnelle, aux besoins spécifiques des catégories de travailleurs indiqués ci-dessus.

En matière d'*emploi féminin*, par rapport à l'ensemble des pénuries de main-d'œuvre, le manque de travailleurs féminins apparaît relativement plus élevé que celui des travailleurs masculins. C'est pourquoi plusieurs recherches ont été effectuées dans le but d'orienter convenablement la politique d'emploi concernant la main-d'œuvre féminine. D'une part, on est arrivé à une connaissance plus approfondie des problèmes du travail à temps partiel des femmes; d'autre part, on a étudié également dans quelles conditions les réserves potentielles éventuelles de main-d'œuvre constituées par les femmes mariées pouvaient être utilisées.

Par ailleurs, il faut noter l'octroi de *salaires d'appoint* et de *primes* aux personnes en cours de formation dans la construction. La haute priorité que le gouvernement

attribue à la lutte contre la pénurie des habitations, l'a amené à prendre quelques mesures visant à accroître le nombre de travailleurs dans la construction. Déjà appliquées à partir du début de l'année 1964, ces mesures visent à accorder les avantages ci-après :

— les personnes qui fréquentent un centre de formation professionnelle dans une des professions de la construction bénéficient, en plus de l'allocation normale pour la perte des salaires, d'un salaire d'appoint (« salaire d'appoint de la construction ») s'élevant de 0,15 à 0,35 florin par heure. Le supplément varie selon l'âge et l'état civil;

— les personnes ayant commencé, après le 1<sup>er</sup> janvier 1964, leur formation professionnelle dans l'une des professions de la construction et qui acceptent, après avoir terminé cette formation, un emploi aux Pays-Bas dans la profession pour laquelle ils ont été formés, bénéficient, en plus, d'une prime de 3 florins pour chaque semaine de la période de formation;

— dès que ces travailleurs ont été occupés pendant une année aux Pays-Bas, dans la profession pour laquelle ils ont été formés, ils ont droit à une prime supplémentaire de 156 florins.

Les mesures indiquées ci-dessus n'ont pas manqué de produire leur effet. Le nombre des participants aux cours de formation dans les centres a augmenté sensiblement en 1964, aussi bien de façon absolue que relative; il est passé, pour les centres de la construction, de 1 200 environ à la fin 1963 à 1 620 à la fin de novembre 1964.

Une autre mesure concerne l'*aménagement de la répartition géographique des bureaux de placement*. Effectué à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1965, cet aménagement tend à parfaire l'organisation et à assurer de meilleures prestations de services aux usagers. L'élargissement des unités de travail augmente les possibilités de pourvoir chaque bureau de placement d'un nombre suffisant de conseillers d'orientation professionnelle et de fonctionnaires chargés du placement pour des catégories particulières de personnes (jeunes et handicapés) ou spécialisés dans certains groupes de professions. A l'occasion de cet aménagement, l'appellation de « bureau rattaché » (« succursale ») a été introduite pour les bureaux locaux auxiliaires. En même temps, le nombre des bureaux régionaux de placement et des bureaux rattachés qui s'élevait respectivement à 85 et à 65 au 31 décembre 1964, a été fixé respectivement à 89 et à 40.

Par ailleurs, l'*intégration des placements concernant les hommes et les femmes* est apparue nécessaire : l'évolution sociale a conduit, en effet, à supprimer la séparation, appliquée jusque-là, entre le placement des travailleurs masculins et féminins. Grâce à cette mesure, les employeurs peuvent bénéficier de façon plus efficace des services des bureaux de placement, à savoir par l'intermédiaire d'un seul fonctionnaire (homme ou femme) chargé des placements et disposant dorénavant de toutes les données concernant les offres d'emploi pour travailleurs masculins ou féminins des groupes de professions ou de la branche d'activité qui lui ont été confiés.

Enfin, en ce qui concerne l'*amélioration de la méthode de placement*, il y a lieu d'indiquer qu'un groupe de travail et d'études a été chargé de définir les connaissances et l'expérience que le placeur doit posséder pour l'application d'une méthode adéquate facilitant l'entretien en vue du placement.

## B. MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE MAIN-D'ŒUVRE

La plupart des Etats membres qui recourent habituellement à la main-d'œuvre étrangère ont, comme il avait été prévu, intensifié leurs efforts pour en accroître le recrutement, non seulement à l'intérieur de la Communauté, mais également, et de plus en plus, en dehors de celle-ci. D'après les données disponibles qui ne couvrent pas toujours toute l'année 1964, l'introduction de travailleurs étrangers a atteint, dans son ensemble, un niveau supérieur à celui des mois correspondants de l'année précédente.

Cette évolution souligne la persistance et l'acuité des pénuries, dont elle est la conséquence directe.

Il est probable que cette tendance se poursuivra en 1965. On peut estimer que, pour l'ensemble de la Communauté, le total des introductions de travailleurs étrangers pourrait approcher 500 000 unités.

En *Belgique*, le ministère de l'Emploi et du Travail a continué de mener une politique active en matière d'immigration. L'immigration a surtout bénéficié aux secteurs suivants : les charbonnages, la construction et l'industrie du bois, les industries de la transformation des métaux et certains services.

Par suite de la pénurie de travailleurs qualifiés, mais aussi de manœuvres pour travaux lourds, 33 158 permis de travail ont été délivrés à l'immigration en 1964, le maximum prévu (35 000) ayant été ainsi pratiquement atteint. Bien que le nombre des ressortissants de la CEE se soit accru en valeur absolue (de 5 716 à 7 080), il a légèrement diminué en valeur relative (21,3 % en 1964 contre 21,6 % en 1963). Il y a lieu de noter également que si l'immigration italienne reste importante, elle diminue régulièrement en valeur relative. C'est dans les mines que le pourcentage des ressortissants de la CEE est minime. Enfin, tandis que le nombre des Espagnols reste plus ou moins stationnaire, celui des Grecs a diminué et celui des Turcs et des Marocains continue d'augmenter.

Bien qu'il soit difficile de faire des prévisions détaillées quant au nombre de permis de travail qui seront délivrés en 1965, les estimations globales et approximatives ci-après sont communiquées sous toute réserve : construction et bois : 3 000 à 4 000; métaux : 4 000 à 7 000; mines : 5 000 à 8 000; services : 2 000 à 3 000; divers : 6 000 à 8 000.

D'après ces estimations, le total des introductions serait de l'ordre de 20 à 30 000 travailleurs.

En *Allemagne*, l'appel à la main-d'œuvre étrangère a augmenté en 1964 par rapport à l'année précédente. Pour les trois premiers trimestres, le nombre total des introductions s'est élevé à 359 000 unités, contre 307 000 en 1963, soit une augmentation de 17 %. L'apport net est d'environ le tiers du total des travailleurs introduits. Pour 1965, on peut estimer que le solde net de l'immigration sera de l'ordre de 100 000 travailleurs.

En *France*, on constate, comme dans les deux pays visés ci-dessus, une augmentation du nombre total de travailleurs étrangers introduits et placés en 1964, par rapport

à l'année précédente; en outre, la part que représentent les travailleurs en provenance des autres Etats membres de la CEE a diminué sensiblement.

153 731 travailleurs permanents ont été introduits et placés au cours de l'année 1964, soit une augmentation de 33 % par rapport à 1963. Témoignant de l'attitude prudente des chefs d'entreprise, depuis la reprise d'activité en septembre, le nombre de contrats d'introduction, après avoir augmenté par rapport à 1963 jusqu'à la période des vacances, suit une évolution décroissante :

	1963	1964
septembre	4 984	4 561
octobre	4 605	4 501
novembre	5 760	3 070

Ces chiffres traduisent une évolution analogue à celle qui se manifeste sur le marché de l'emploi national.

De l'Italie, 113 200 travailleurs dont 34 289 assistés par le ministère du Travail, ont émigré en 1964 vers les pays de la Communauté, contre respectivement 107 578 et 45 499 en 1963.

D'après une évaluation récente, les disponibilités de main-d'œuvre italienne susceptible d'être employée dans les Etats membres de la Communauté sont les suivantes :

Agriculture	50 000	dont 48 000	manœuvres
Construction	45 000	dont 30 000	manœuvres
Transformation des métaux	25 000	dont 6 000	manœuvres
Manœuvres sans spécialisation	65 000	dont 65 000	manœuvres
Divers	115 000	dont 15 000	manœuvres
Totaux	300 000	164 000	

Au Luxembourg, également, les données disponibles montrent l'accroissement de l'immigration de travailleurs étrangers en 1964 : (10 658, contre 7 949 en 1963, soit une augmentation de 34 %). Il y a lieu de mentionner, à cet égard, les travaux de la Commission mixte (composée de représentants du gouvernement, des employeurs et des travailleurs) qui, commencés en janvier 1964, ont permis d'obtenir des résultats tangibles dans les régions frontalières (Belgique surtout). De même, les missions d'investigation et de recrutement envoyées en Italie et au Portugal en avril 1964 ont été couronnées de succès.

Aux Pays-Bas, l'embauchage de travailleurs étrangers a été fortement encouragé; un intérêt plus grand a été accordé aux recrutements organisés. En plus des accords de recrutement en vigueur avec l'Italie et l'Espagne, des accords similaires ont été conclus avec les gouvernements du Portugal et de la Turquie. Les négociations avec les autorités grecques n'ont pu être terminées en 1964. L'afflux des travailleurs étrangers a été constitué, en majorité, par l'arrivée d'environ 9 000 travailleurs espagnols (dont 50 % environ par le recrutement organisé), 4 500 travailleurs turcs (dont 2 800 par l'intermédiaire des missions officielles), ainsi que de travailleurs yougoslaves et grecs. Conformément au règlement proposé, les autorités

grecques ont consenti des recrutements individuels pour certaines industries (les chiffres de fin 1964 ne sont pas disponibles à l'heure actuelle).

Par ailleurs, les possibilités de recrutement de travailleurs italiens tendent, depuis quelques mois, à s'améliorer sensiblement. Dans le cadre des recrutements organisés, 778 travailleurs ont été introduits et, dans celui de la libre circulation, 1 877 travailleurs ont été admis à travailler aux Pays-Bas.

Les contingents les plus élevés ont été recrutés par les industries des métaux, la construction et l'industrie textile. Au cours de l'année 1964, 30 853 permis de travail ont été délivrés aux travailleurs étrangers dont 27 277 pour les hommes et 3 576 pour les femmes. Sur ce total, 6 545 concernaient des musiciens et des artistes.

En présence des tensions permanentes sur le marché de l'emploi, une augmentation des besoins en travailleurs étrangers est à prévoir. L'expérience prouve que, pour ces travailleurs, le nombre des départs est élevé : le solde net pourrait être de l'ordre de 8 à 10 000 unités.

### C. COLLABORATION COMMUNAUTAIRE

Les suggestions formulées dans le rapport précédent visaient à organiser et à développer la collaboration communautaire, non seulement en ce qui concerne la méthode d'analyse des problèmes de main-d'œuvre dans les six Etats, mais encore quant à la recherche des meilleurs moyens de faire face à ces problèmes et d'assurer, dans les délais les plus courts, un meilleur équilibre général de l'emploi dans la Communauté.

L'établissement du présent rapport constitue un nouveau pas sur la voie de cette collaboration. Il a permis de recueillir des informations assez détaillées sur la situation actuelle et prévisible du marché de l'emploi et, en outre, sur les mesures appliquées ou envisagées par les Etats membres afin de surmonter les difficultés inhérentes aux déséquilibres de l'emploi et particulièrement à la persistance des pénuries de personnel dans la plupart de ces Etats.

Ainsi qu'il avait été prévu, les tendances d'évolution sont telles que les problèmes de l'emploi voient leur importance confirmée dans le cadre de la politique économique et sociale de chacun des Etats membres. Ils se trouvent désormais au centre des préoccupations des autorités responsables, tant il se vérifie, à l'expérience, que les tensions durables du marché de l'emploi sont inévitablement génératrices d'effets perturbateurs, notamment quant au freinage de l'expansion dans les branches d'activité les plus intéressées par la croissance économique, et quant à l'évolution des salaires, des coûts et des prix et à ses incidences sur le processus d'inflation. D'où l'intérêt de poursuivre les efforts d'intensification des diverses mesures destinées à améliorer les conditions et les possibilités d'emploi en même temps que l'utilisation de l'ensemble des disponibilités de main-d'œuvre.

A cet égard, il suffira de reprendre brièvement, ci-après, les suggestions qui avaient été présentées et qui demeurent d'actualité, tout en soulignant à nouveau l'utilité d'un examen suivi et concerté de l'évolution économique et sociale auquel contribue le présent rapport.

## 1. MÉTHODE D'EXAMEN

L'analyse au niveau des branches d'activité et surtout des régions a pu être poussée plus loin que l'année précédente. Malgré les lacunes qu'il comporte encore, cet examen permet de penser que de nouveaux progrès seront accomplis au cours des prochaines années; la réglementation concernant le développement équilibré des régions et l'octroi d'aides techniques et financières dans ce domaine devient plus diversifiée; l'aménagement des structures, les créations ou conversions d'activité témoignent des efforts convergents des instances intéressées; en même temps, se précisent les méthodes d'études et de recherches concernant les problèmes régionaux qui permettent d'aboutir à une meilleure connaissance de ces derniers.

Par ailleurs, en ce qui concerne les prévisions, il y a lieu de noter que, malgré la difficulté évidente qui s'attache à leur établissement, le présent rapport contient des indications plus détaillées que le précédent.

La Commission est en étroit contact avec les Etats membres et leurs services spécialisés pour aboutir à des prévisions relatives à la situation de l'emploi et notamment des besoins de main-d'œuvre étrangère dans le but de favoriser la compensation des offres et des demandes d'emploi à l'intérieur de la Communauté.

Grâce à cette activité, ont été obtenus des résultats concrets permettant d'escompter une utilisation plus complète des disponibilités de main-d'œuvre existant dans la Communauté (voir ci-dessous paragraphe 2 relatif aux mesures).

Il en est de même en ce qui concerne les informations relatives aux mesures appliquées ou envisagées par les Etats membres, compte tenu de l'évolution particulière des conditions d'emploi (par exemple : modifications de la durée du travail, des salaires, des effectifs, licenciements ou recrutements, emploi à temps partiel des femmes et des travailleurs âgés, formation et rééducation professionnelles, etc.).

Enfin, il y a lieu d'indiquer que, dans le but de faciliter la comparaison des données statistiques, les travaux ont été poursuivis notamment en ce qui concerne l'harmonisation des statistiques relatives à la durée du travail, des statistiques de main-d'œuvre salariée dans l'industrie et le rapprochement des classifications professionnelles.

Parmi les documents d'intérêt général, il convient de mentionner le dictionnaire comparatif des professions donnant lieu le plus souvent à migrations entre les Etats membres; ce dictionnaire concerne actuellement 119 professions, au lieu de 68 l'année précédente.

## 2. MESURES

Il ressort des indications contenues dans le présent rapport que les Etats membres ont été conduits, pour faire face aux exigences de l'expansion économique et aux déséquilibres du marché de l'emploi, à poursuivre et à renforcer, dans certains domaines essentiels, les diverses mesures concourant à utiliser au plus haut degré possible les ressources réelles et potentielles en main-d'œuvre, et, en outre, à recourir, de façon plus large, au recrutement de travailleurs étrangers.

Cette politique demeure, dans ses grandes lignes, toujours d'actualité, du fait que, selon toute vraisemblance, pour les motifs déjà indiqués, la conjoncture présente

de l'économie et de l'emploi ne changera pas fondamentalement de caractère au cours de l'année à venir.

Dans ces conditions, il apparaît souhaitable de poursuivre, selon les suggestions déjà faites l'an dernier, l'application des mesures d'intérêt général dont les objectifs sont brièvement rappelés ci-après :

— assurer un développement équilibré des régions et encourager les implantations d'entreprises, les extensions et conversions d'activité dans les régions où existent encore des ressources en main-d'œuvre;

— favoriser, notamment par l'octroi d'avantages sociaux, les mutations professionnelles des secteurs excédentaires vers les secteurs déficitaires;

— utiliser de façon plus complète les ressources potentielles de main-d'œuvre (femmes, personnes âgées et handicapées) et aménager éventuellement le travail à temps partiel dans tous les cas où il apparaîtra souhaitable;

— développer l'orientation, la formation et la rééducation professionnelles en adaptant la nature et l'ampleur des programmes éducatifs aux changements économiques et technologiques;

— enfin, poursuivre et, en cas de besoin, intensifier le recrutement des travailleurs des autres Etats membres et améliorer les moyens d'information, d'accueil et de logement de ces travailleurs.

Sur ce point, il convient de rappeler qu'à l'initiative de la Commission, les instances compétentes des six Etats :

— ont décidé de mettre tout en œuvre pour assurer aux travailleurs ressortissants de la Communauté, l'égalité de traitement prévue à l'article 8 du règlement n° 38/64, en ce qui concerne l'accès à un emploi vacant;

— ont affirmé unanimement leur volonté de favoriser, comme le prévoit ce règlement, le recrutement par priorité de la main-d'œuvre excédentaire de la Communauté;

— sont convenues de confier au Comité technique, dans le cadre des tâches qui lui sont dévolues (art 48a du règlement) l'examen périodique des difficultés d'ordre technique qui ralentissent ou entravent les opérations de compensation communautaire.

Par ailleurs, il convient à nouveau de souligner l'intérêt primordial des mesures de qualification et d'adaptation professionnelle de la main-d'œuvre, tant nationale qu'étrangère. Car, le défaut de qualification professionnelle met souvent obstacle à la compensation des emplois vacants et des demandes des candidats. Il ôte au marché de l'emploi une grande part de sa fluidité et freine considérablement la mobilité professionnelle et géographique des travailleurs.

Dans le souci de développer la collaboration communautaire en matière de formation professionnelle, la Commission de la CEE a élaboré deux programmes d'action qu'elle a soumis récemment pour avis au comité consultatif pour la formation professionnelle.

L'un de ces deux programmes, qui se fonde sur les articles 128 et 41 du traité de Rome, concerne l'agriculture. La politique commune de formation professionnelle dans ce secteur doit s'appuyer sur des mesures concrètes visant à promouvoir la nécessaire adaptation de l'agriculture au développement de la politique agricole

commune, à favoriser la parité du secteur agricole avec les autres secteurs de l'économie et contribuer à l'amélioration des conditions d'emploi dans le cadre d'une expansion continue et équilibrée de l'économie dans son ensemble. Les mesures prévues à court et à moyen terme ont pour but de satisfaire aux besoins de main-d'œuvre qualifiée qui naissent de la mise en œuvre de la politique agricole commune et du programme de politique économique à moyen terme. Elles portent essentiellement sur la requalification des travailleurs de l'agriculture, la formation du personnel enseignant, le développement des moyens de formation, le rapprochement des niveaux de formation et le développement de l'éducation permanente des travailleurs de l'agriculture.

L'autre programme, pris en application de l'article 128 du Traité et de la décision du Conseil du 2 avril 1963, vise à préciser les principes généraux pour la mise en œuvre d'un politique commune de formation professionnelle et à en faciliter l'application.

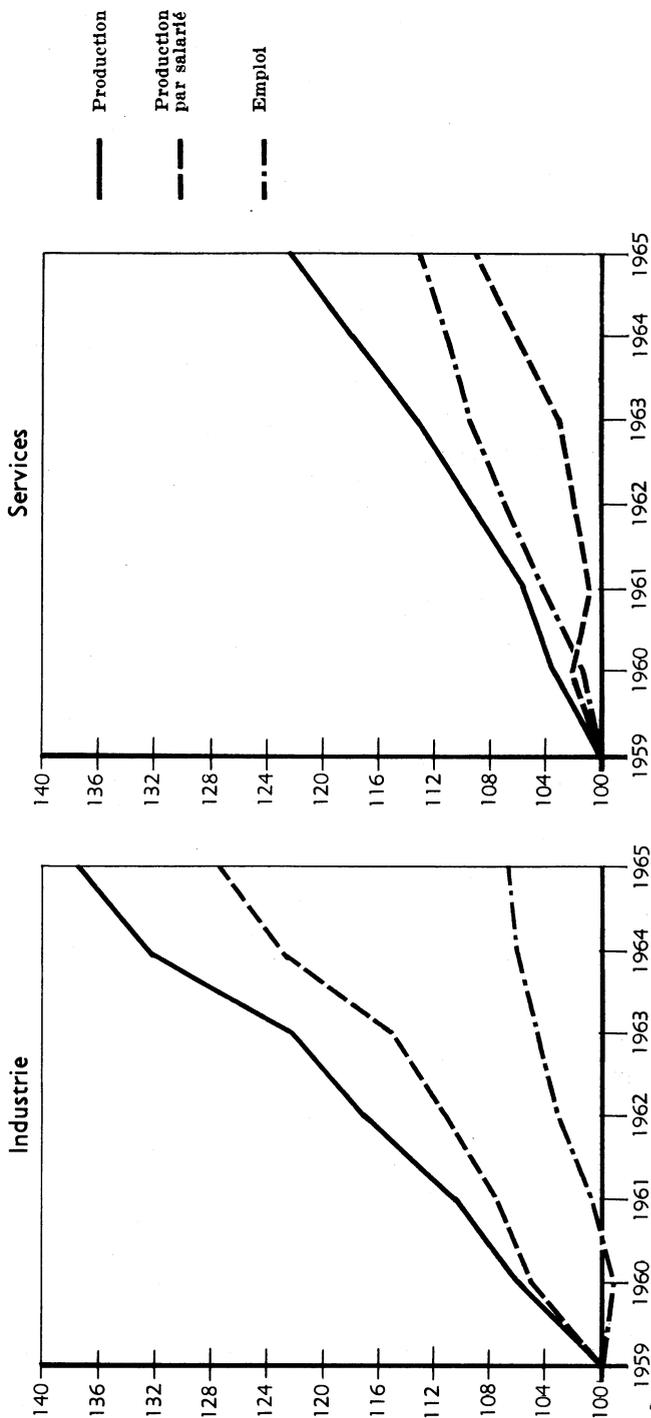
Enfin, il convient de noter que la collaboration communautaire en matière de formation professionnelle est appelée également à se développer, à bref délai, dans le cadre du programme de politique économique à moyen terme dont la procédure d'élaboration a été fixée par le Conseil le 15 avril 1964.

GRAPHIQUE n° 1

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION, DE L'EMPLOI SALARIÉ ET DE LA PRODUCTION PAR SALARIÉ

(1959 = 100)

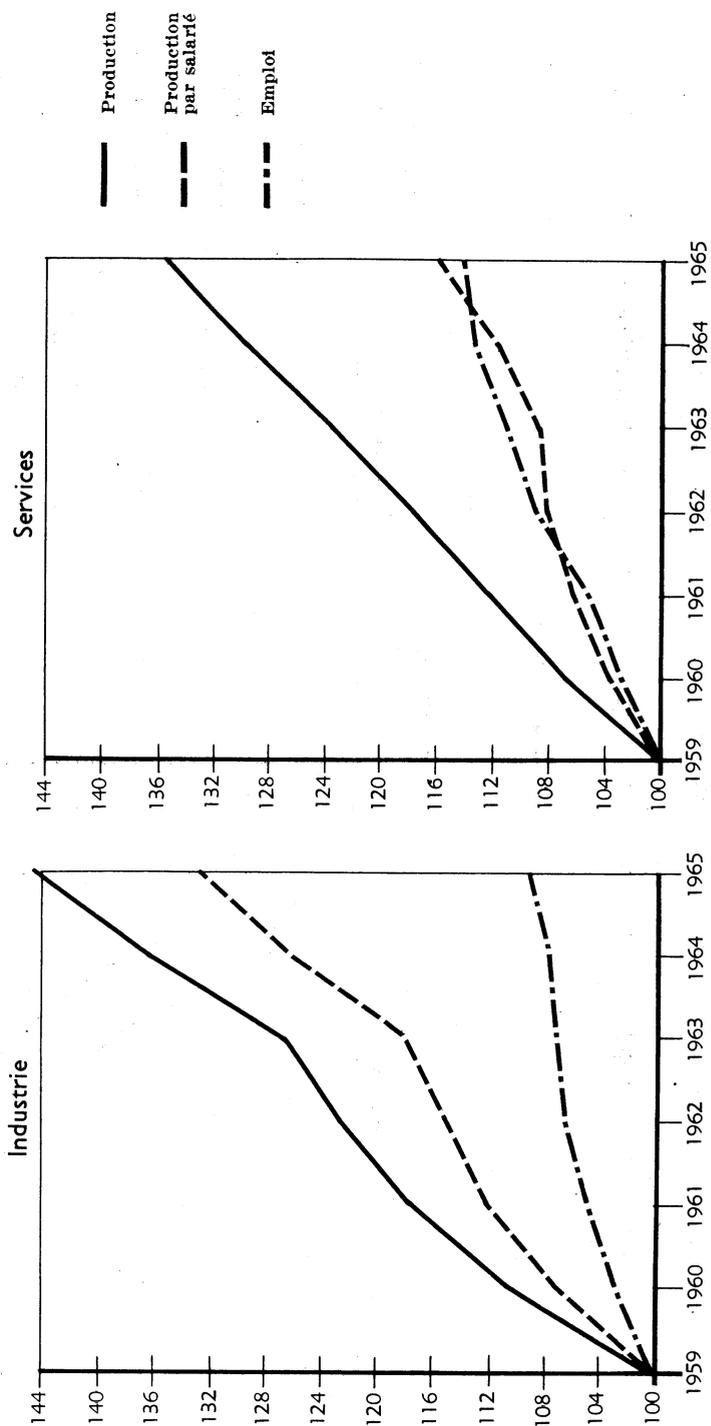
BELGIQUE



GRAPHIQUE n° 1 (suite)

(1959 = 100)

ALLEMAGNE

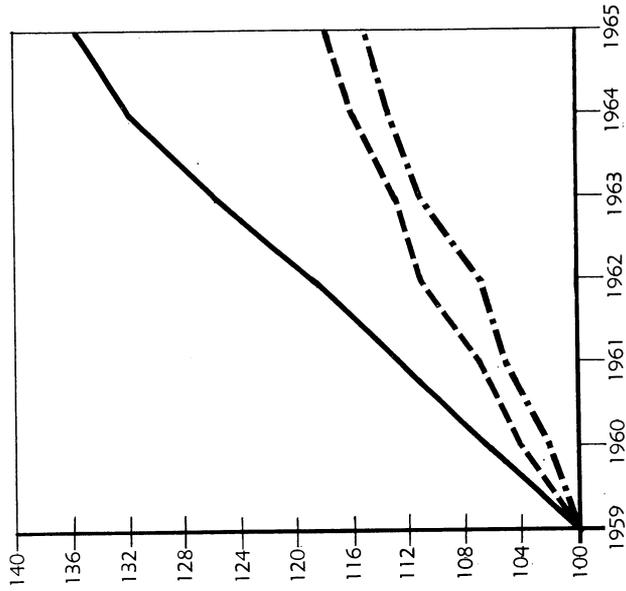


GRAPHIQUE n° 1 (suite)

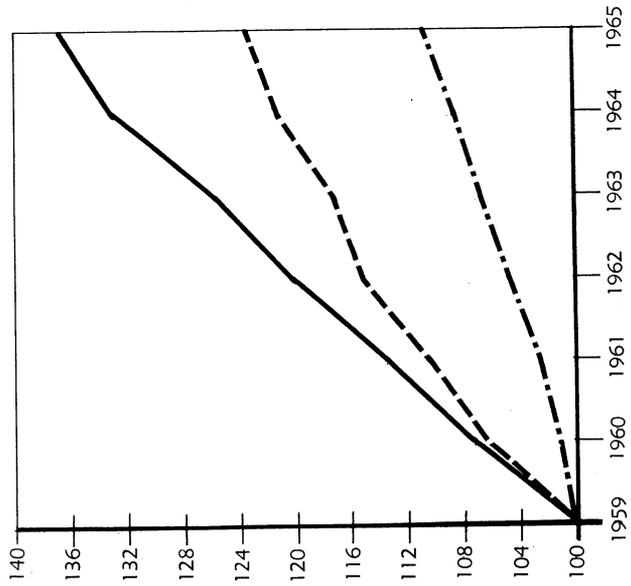
(1959 = 100)

FRANCE

Services

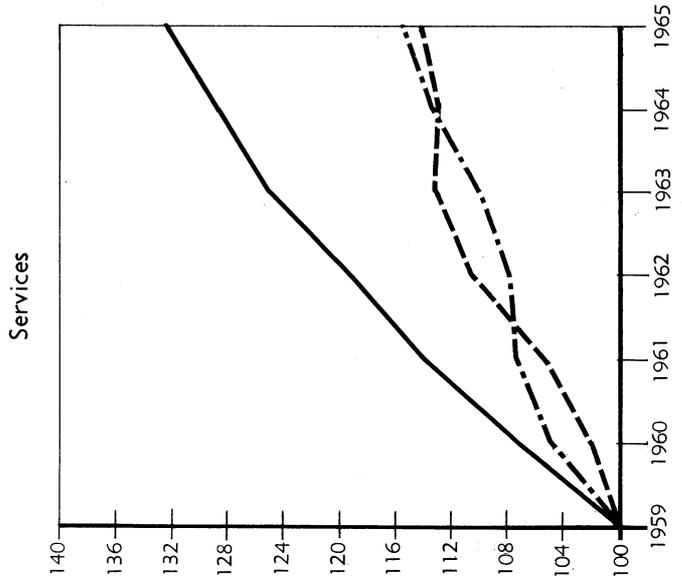
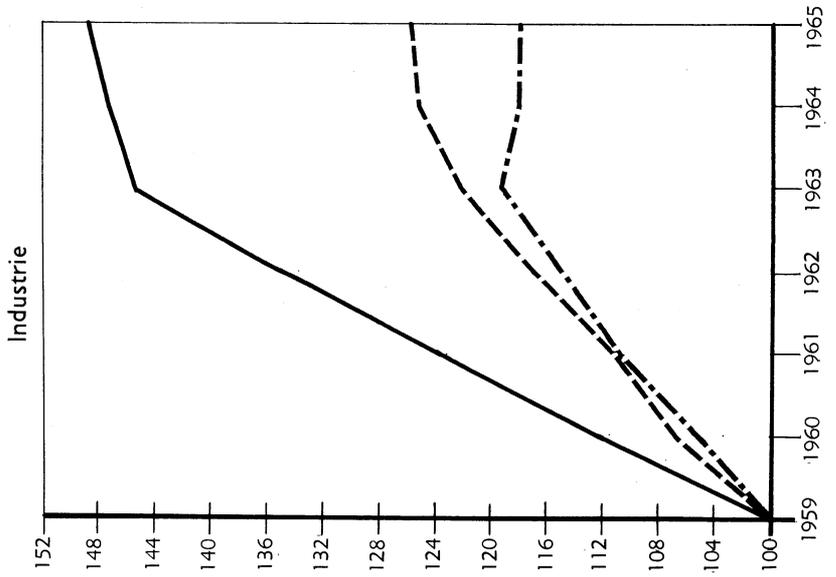


Industrie



GRAPHIQUE n° 1 (suite)  
(1959 = 100)

ITALIE

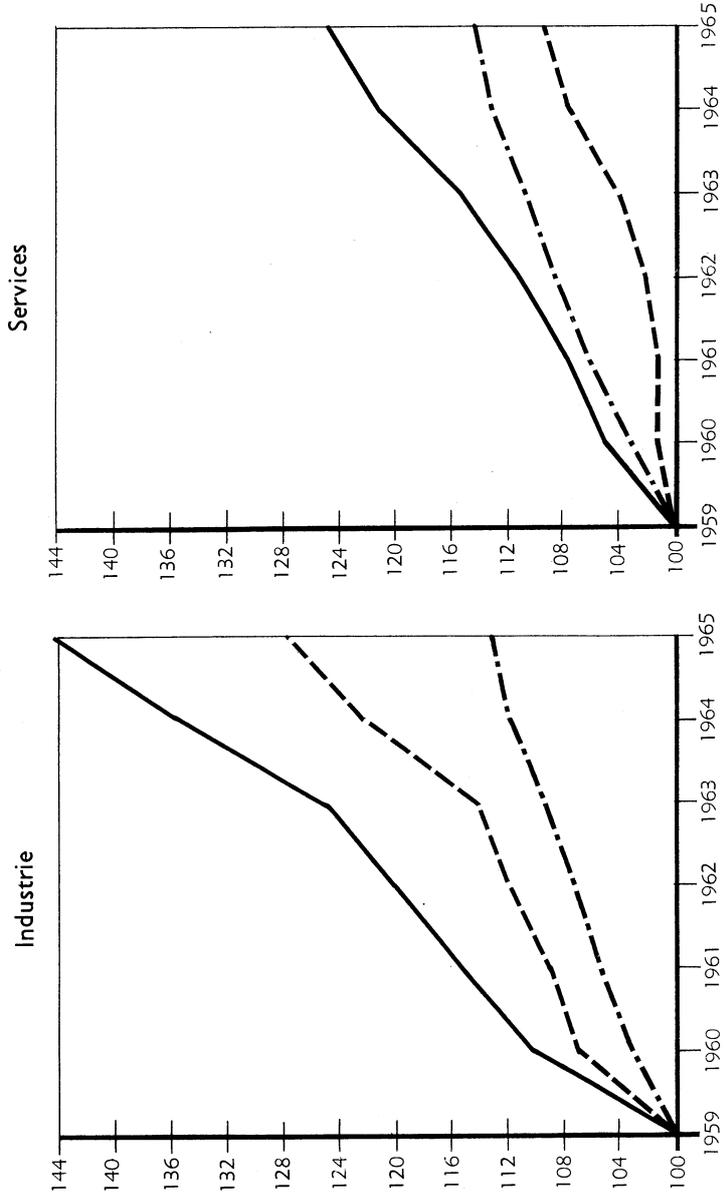


— Production  
- - - Production par salarié  
- · - · - Emploi

GRAPHIQUE n° 1 (suite)

(1959 = 100)

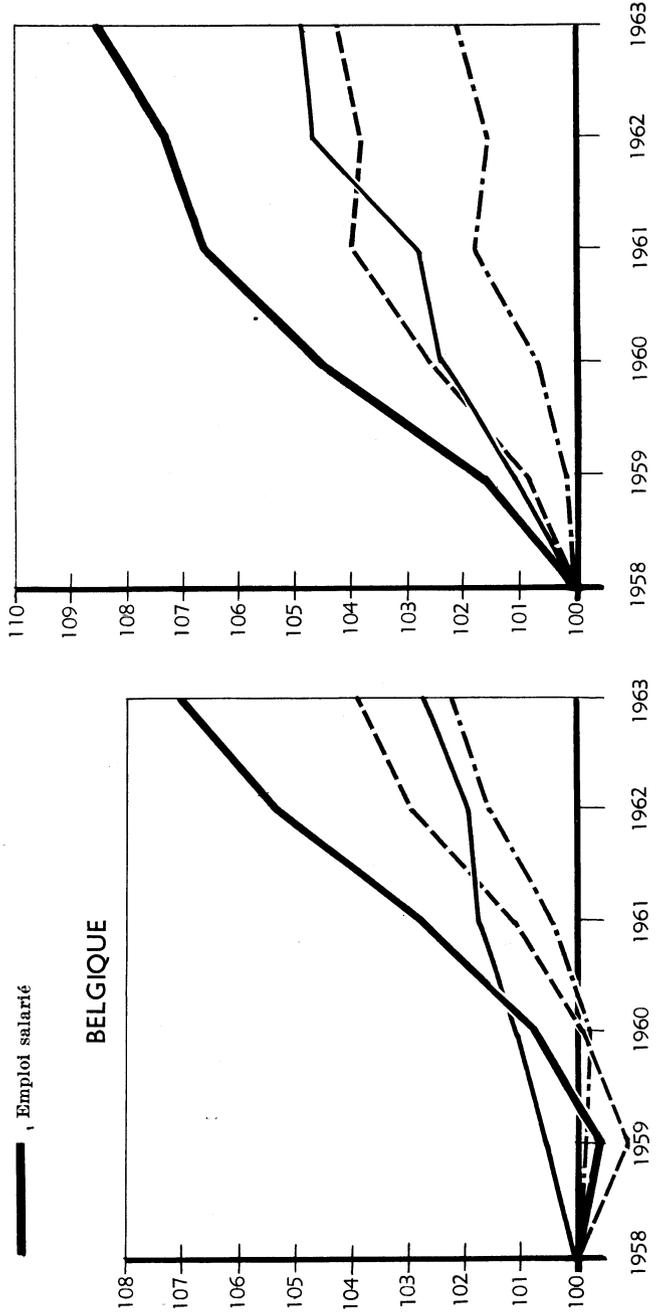
PAYS-BAS



GRAPHIQUE n° 2

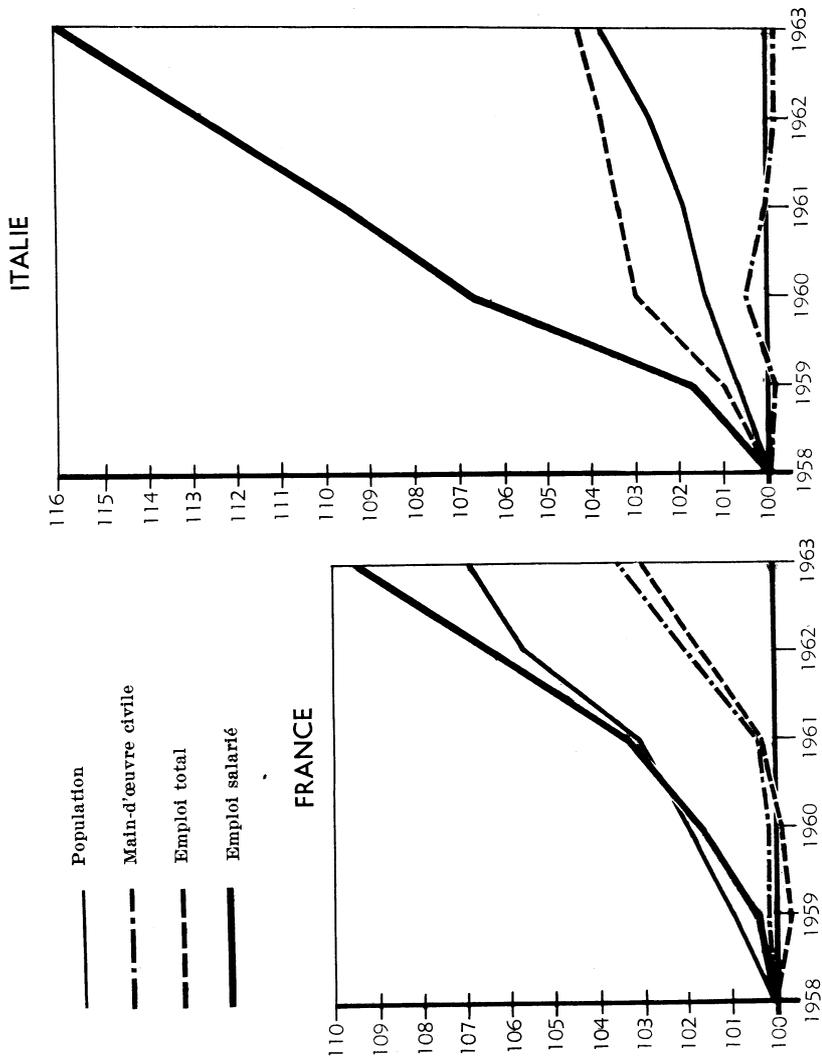
ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE ET DE LA POPULATION ACTIVE (1958-1963)  
(1958 = 100)

- Population
- - - Main-d'œuvre civile
- - - Emploi total
- Emploi salarié



GRAPHIQUE n° 2 (suite)

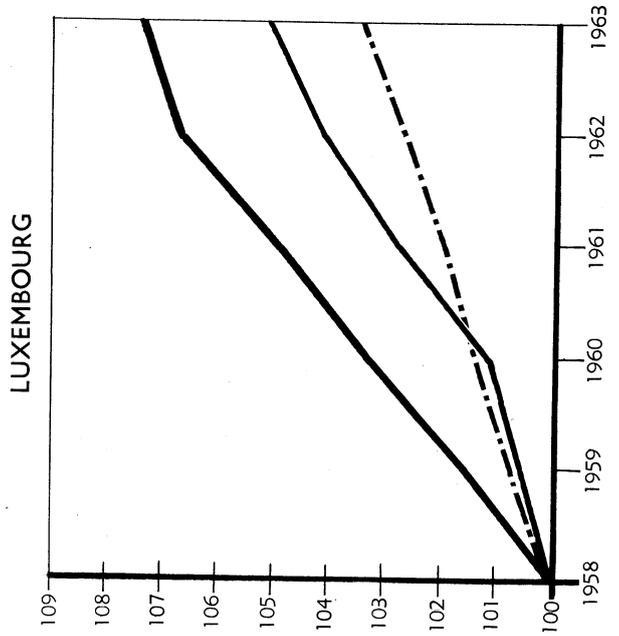
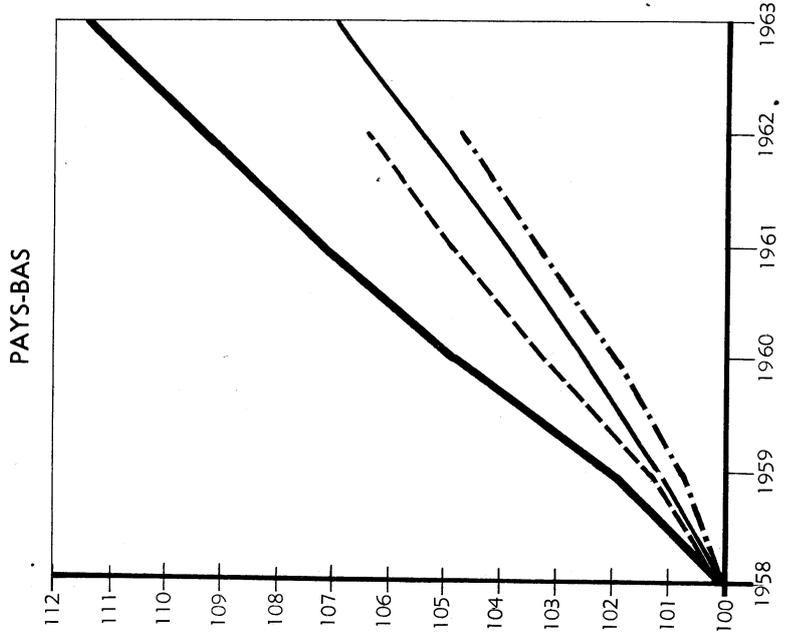
(1958 = 100)



GRAPHIQUE n° 2 (suite)

(1958 = 100)

- Population
- · - · - Main-d'œuvre civile
- - - - - Emploi total
- Emploi salarié

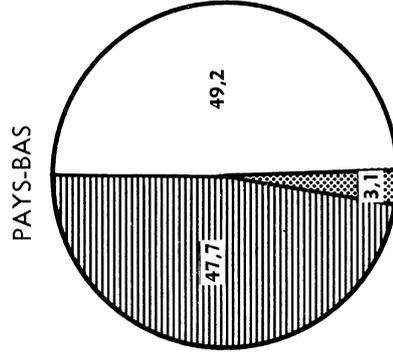
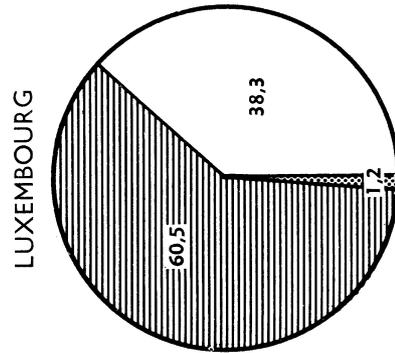
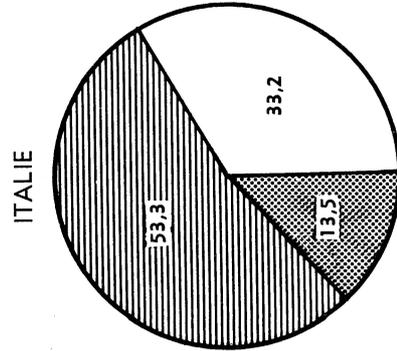
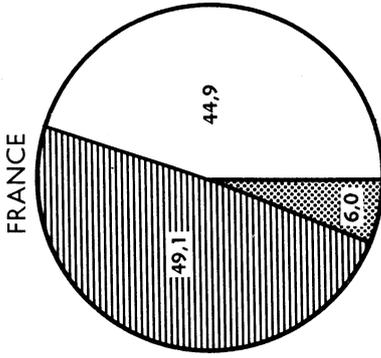
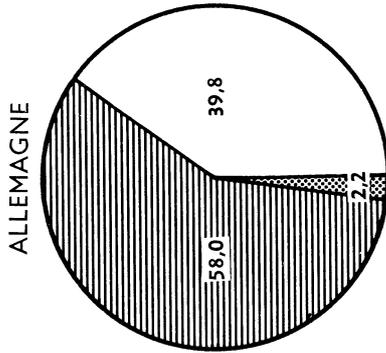
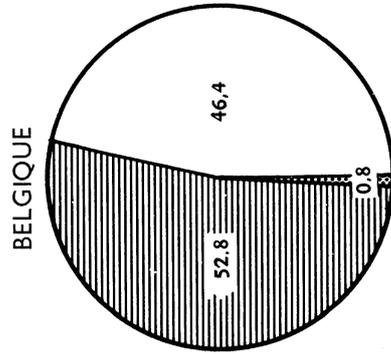


GRAPHIQUE n° 3

SITUATION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR PAYS ET PAR SECTEURS

1963

en %



Secteur primaire :  
agriculture

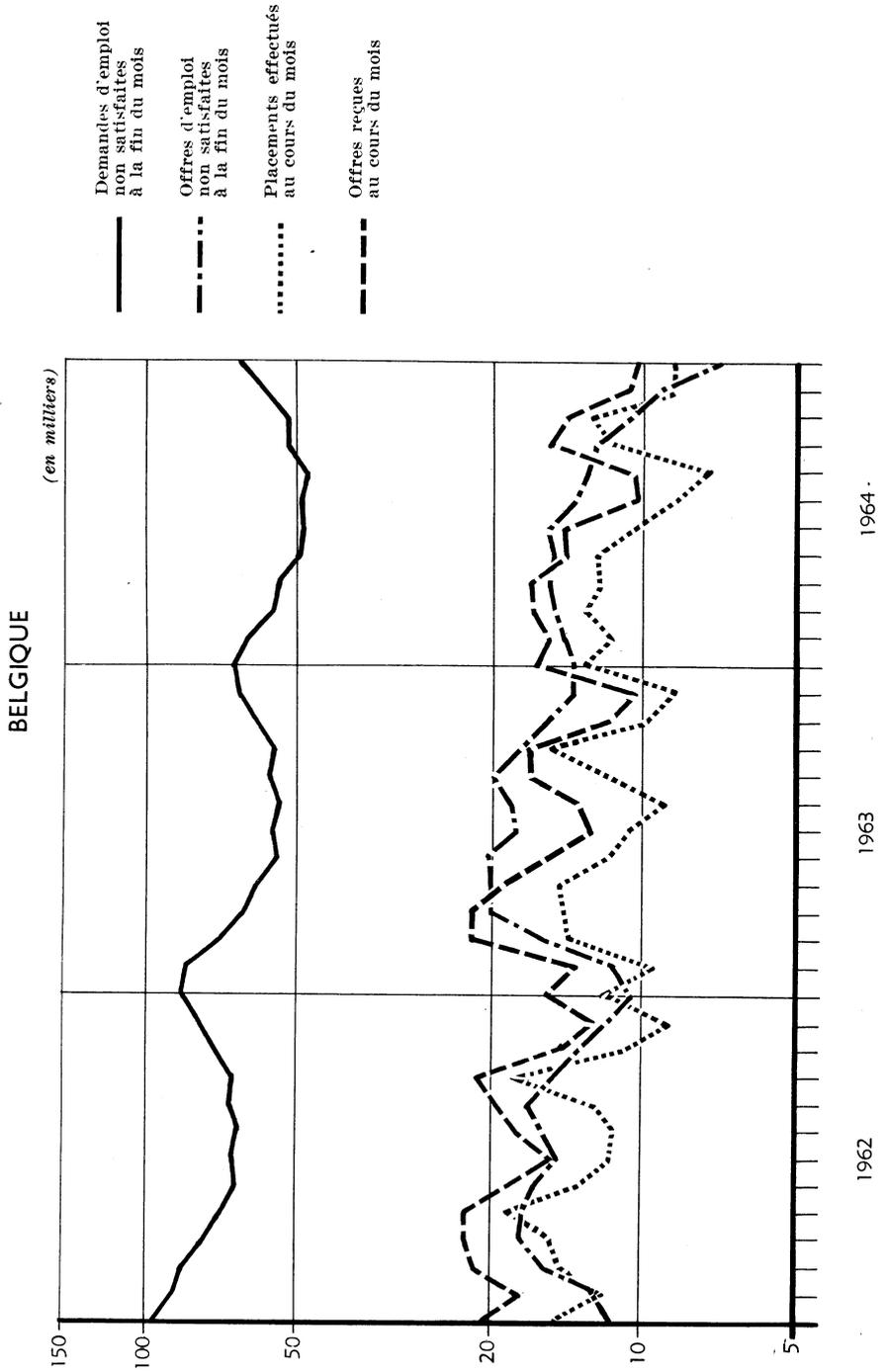


Secteur secondaire :  
industrie



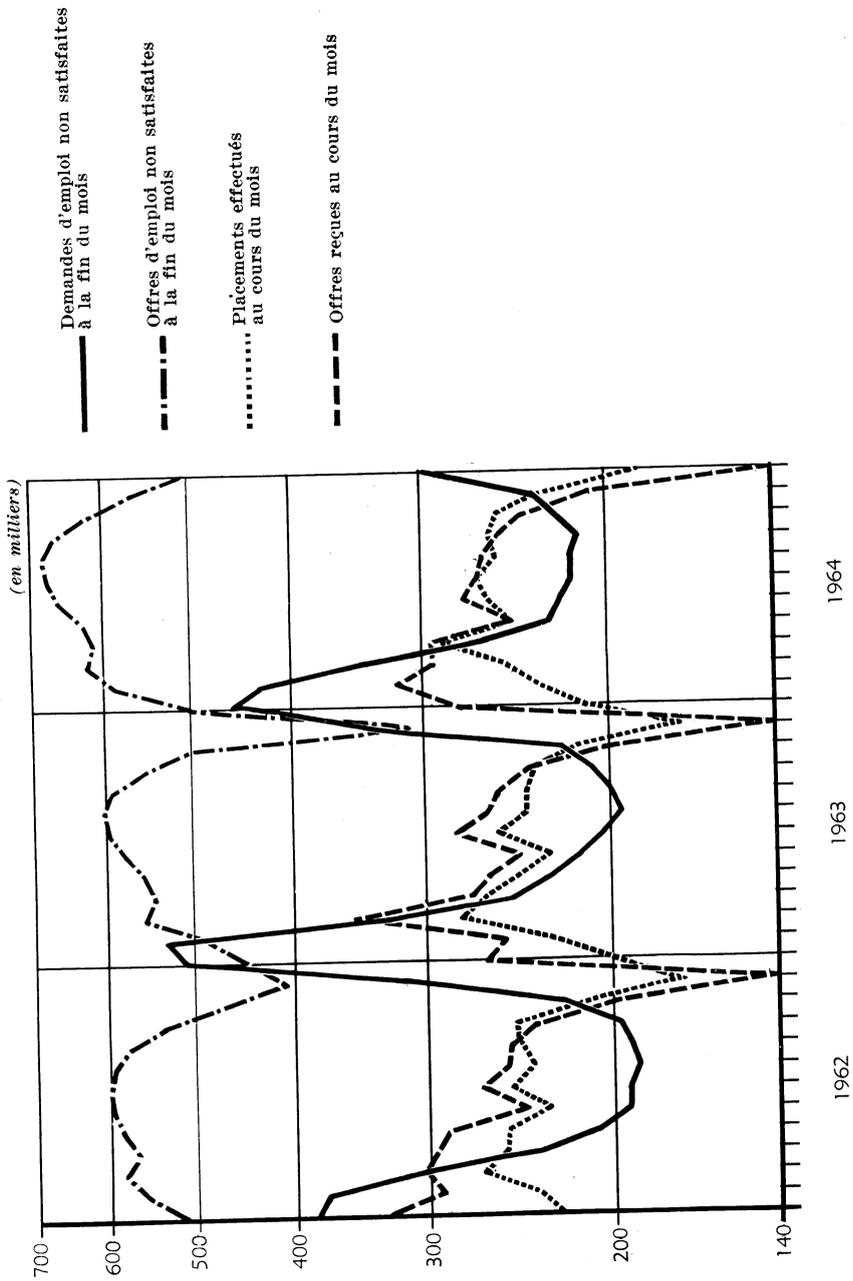
Secteur tertiaire :  
services

GRAPHIQUE n° 4  
ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI (1962-1964)



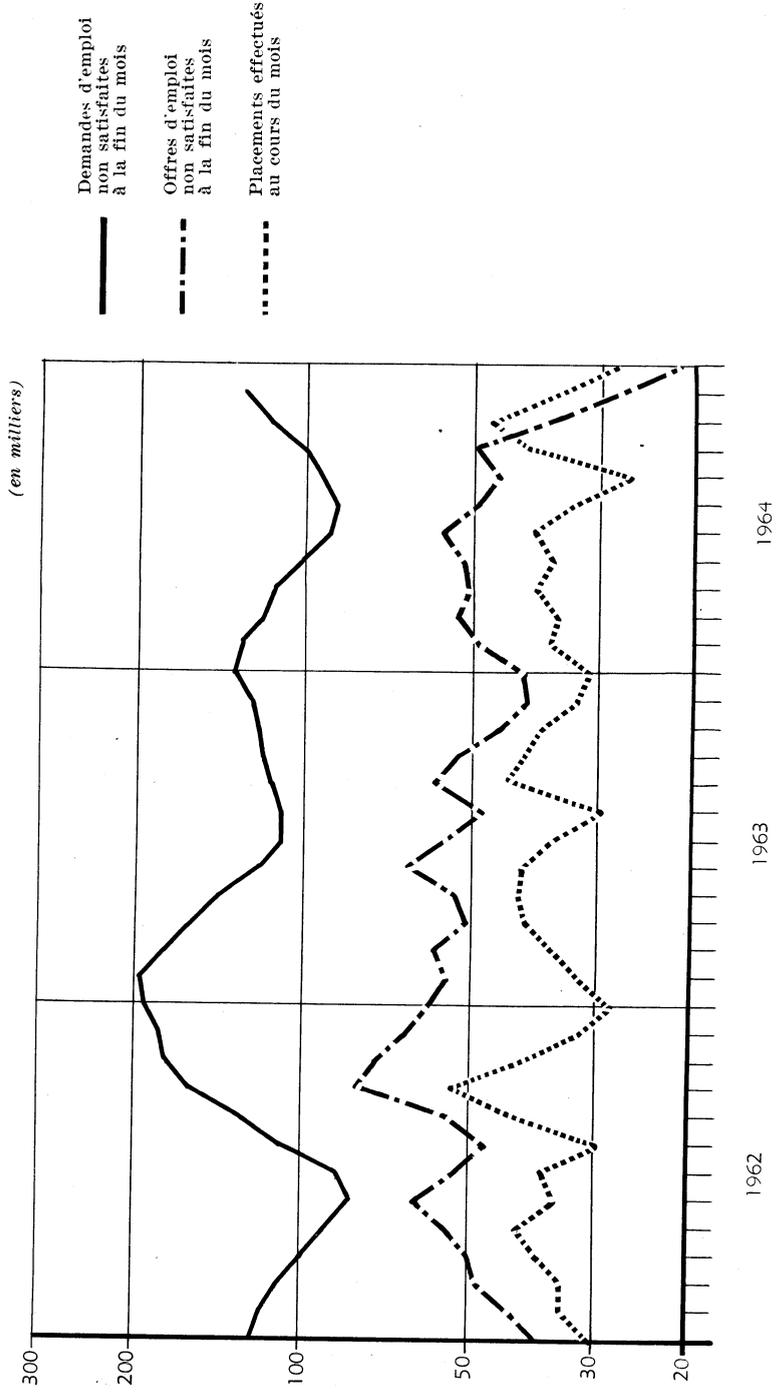
GRAPHIQUE n° 4 (suite)

ALLEMAGNE



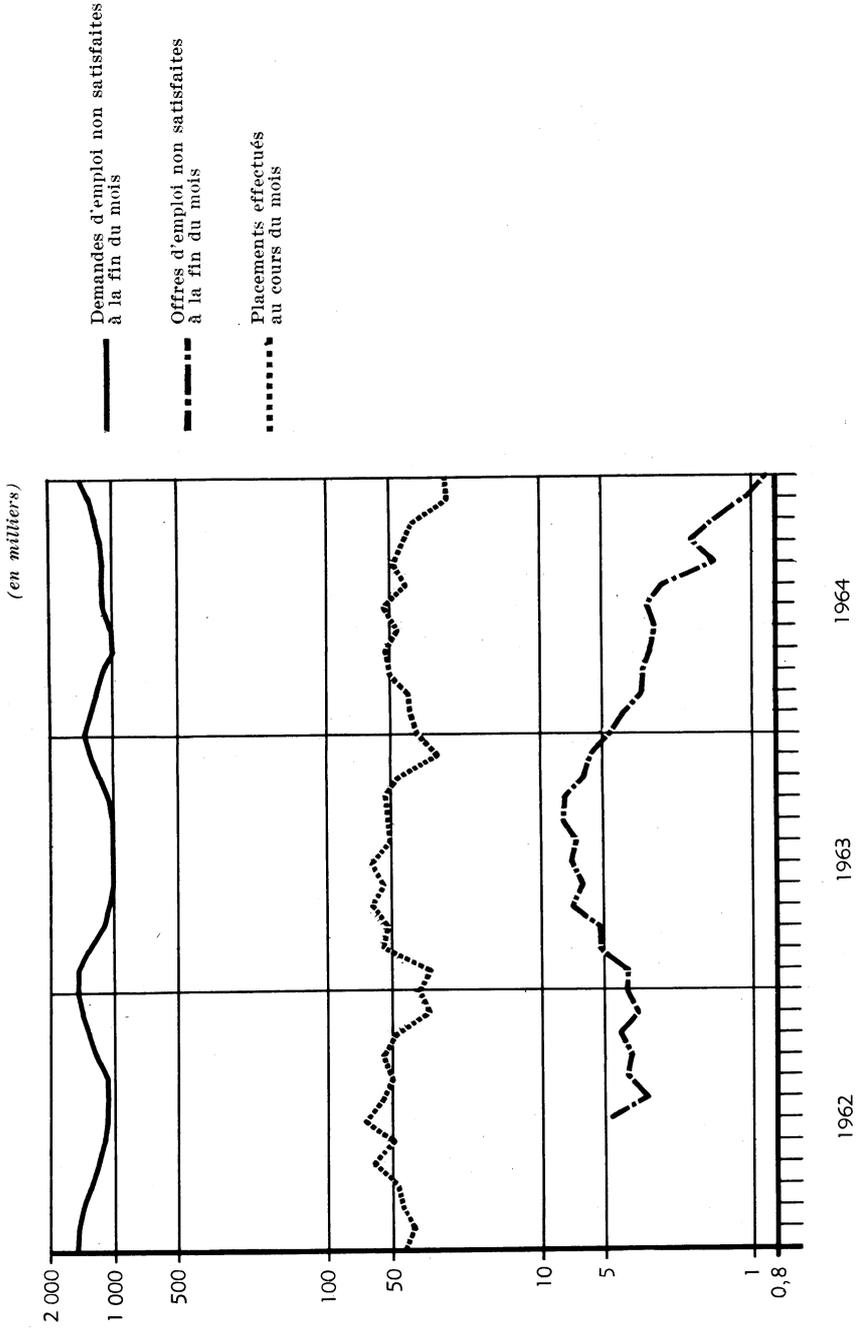
GRAPHIQUE n° 4 (suite)

FRANCE



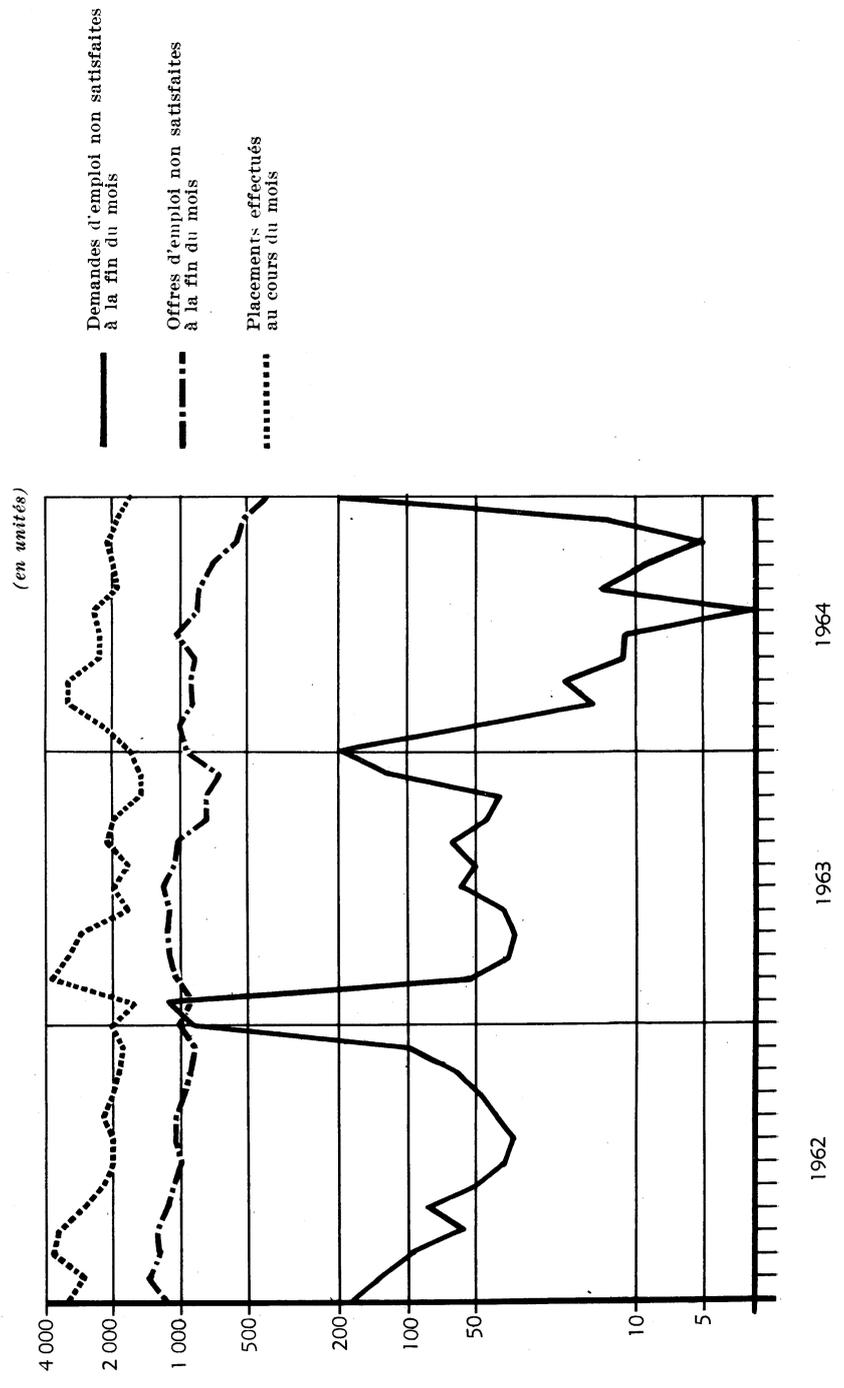
GRAPHIQUE n° 4 (suite)

ITALIE



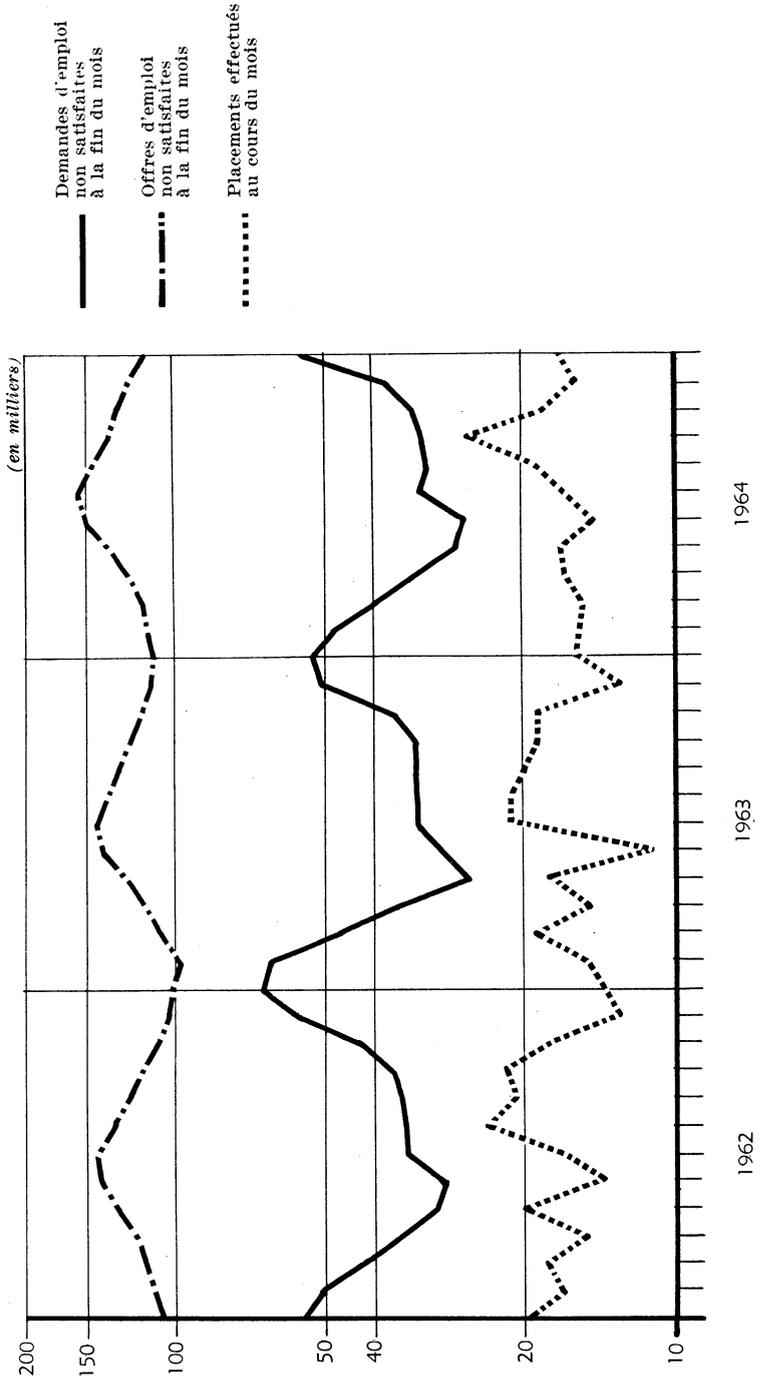
GRAPHIQUE n° 4 (suite)

LUXEMBOURG



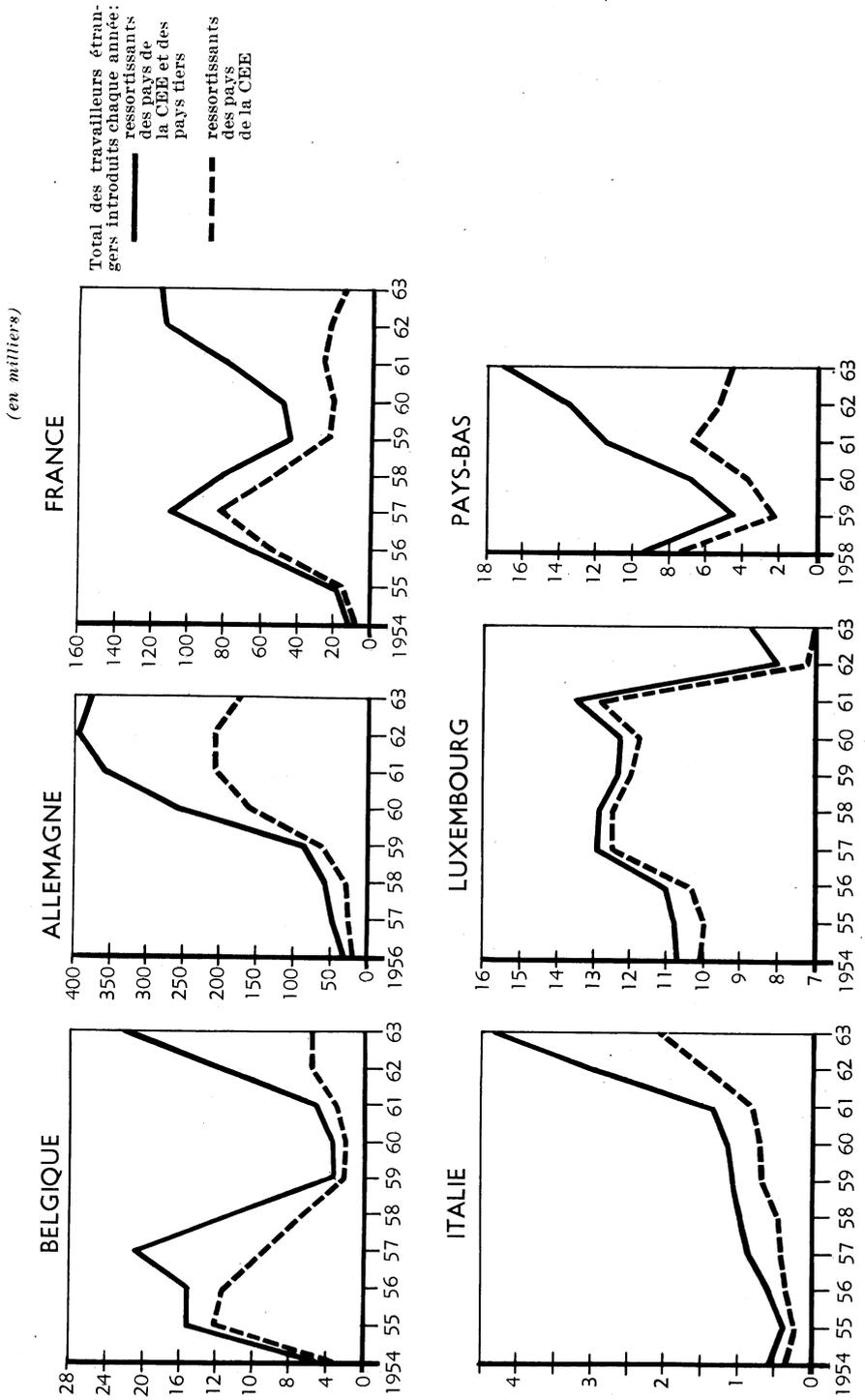
GRAPHIQUE n° 4 (suite)

PAYS-BAS



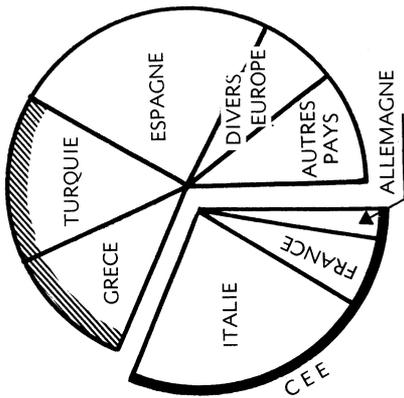
GRAPHIQUE n° 5

ÉVOLUTION DE L'INTRODUCTION DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS 1954-1963

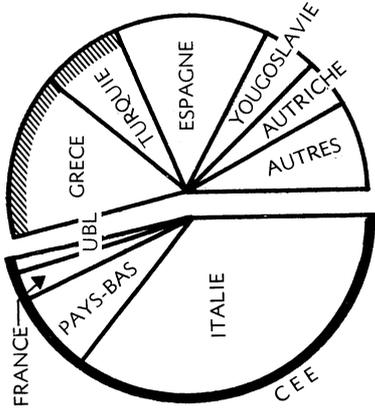


PERMIS DE TRAVAIL ACCORDÉS EN 1963 À L'IMMIGRATION

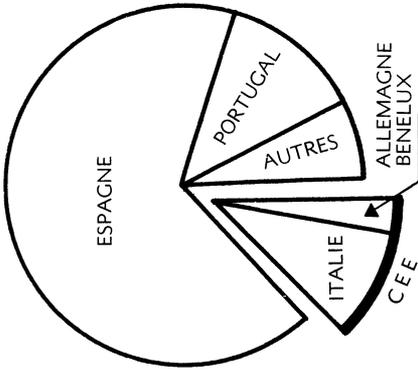
BELGIQUE



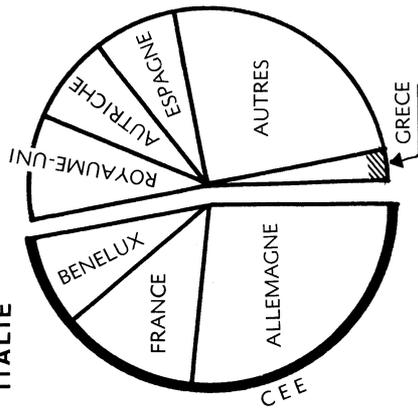
ALLEMAGNE



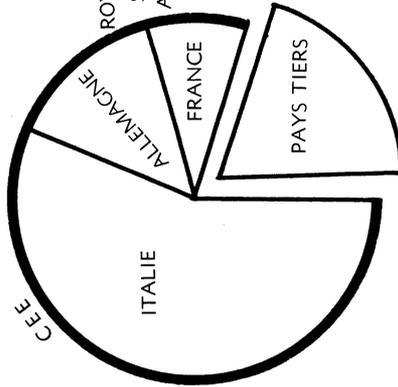
FRANCE



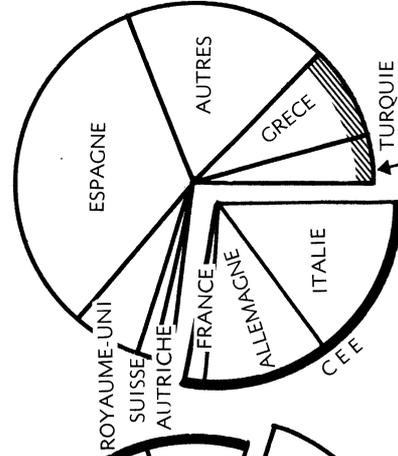
ITALIE



LUXEMBOURG



PAYS-BAS

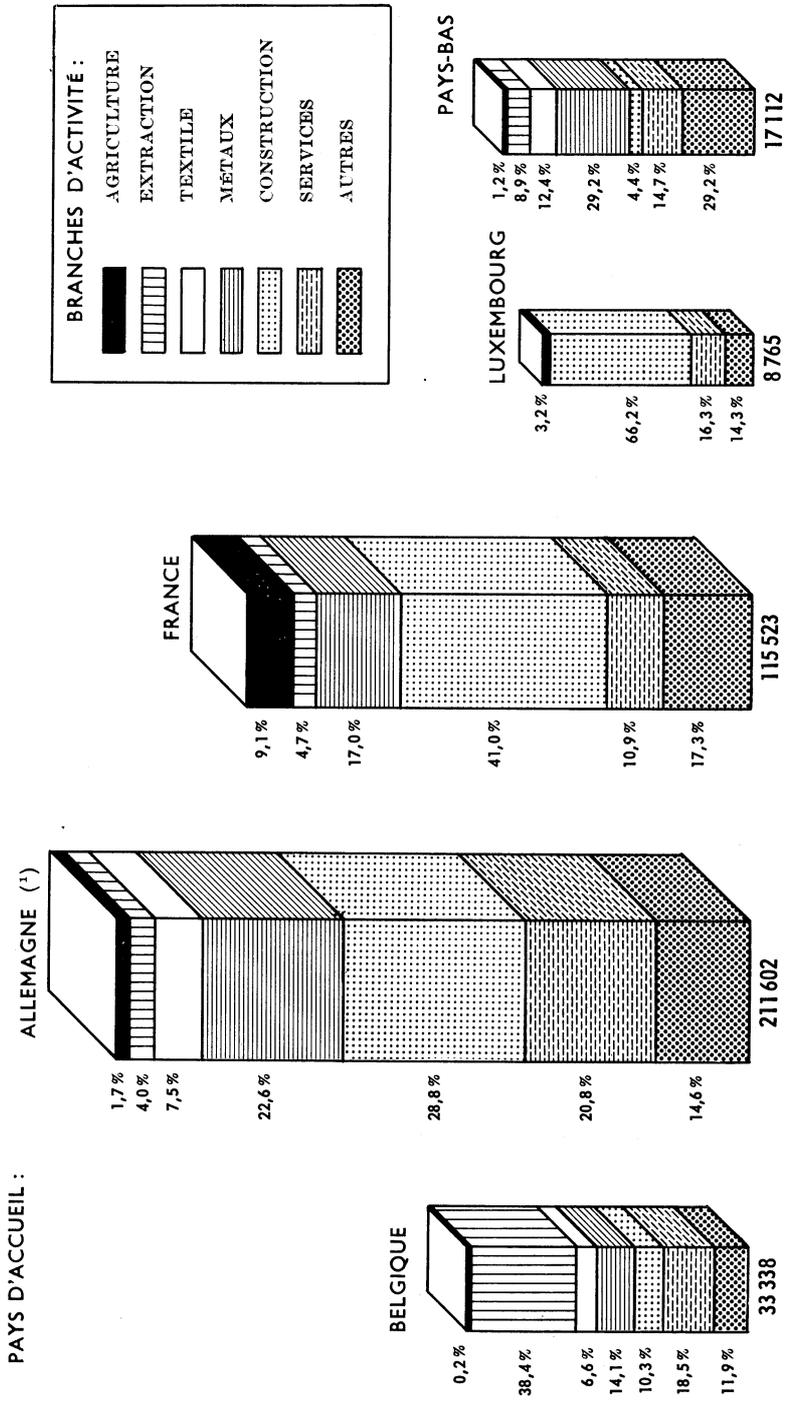


RESSORTISSANTS DES

- ETATS MEMBRES
- PAYS ASSOCIES
- PAYS TIERS

GRAPHIQUE n° 5 (suite)

PREMIERS PERMIS DE TRAVAIL ACCORDÉS À L'IMMIGRATION (1963), PAR BRANCHES D'ACTIVITÉ



(1) Exclues les cartes de légitimation : 107 504 permanents, 23 286 saisonniers (sans Berlin-Ouest).

*Déficits et excédents de main-d'œuvre évalués au 1<sup>er</sup> novembre 1964  
par profession et par région  
(estimations approximatives pour 1965)*

**BELGIQUE**

Branches d'activité	Déficits			Excédents			Mesures envisagées
	Total	Professions	Régions	Total	Professions	Régions	
Agriculture	64	ouvriers permanents	Brabant Hainaut Liège	741 <i>Hommes:</i> 685 à aptes : 119 à aptitude partielle: 412 à aptitude très réduite : 154 <i>Femmes:</i> 56 à aptes : 26 à aptitude partielle: 27 à aptitude très réduite : 3	ouvriers permanents	Flandre occ. Flandre or. Anvers	encouragement mobilité géographique départ vers construction
Construction	1 438	maçons plafonneurs peintres terrassiers  bétonneurs ouvriers du bâtiment spécialisés carreleurs	tout le pays Anvers Flandre occ. Liège Flandre or. Flandre occ. Flandre or. Luxembourg Anvers Luxembourg Flandre or. Liège Luxembourg	2 407 <i>Hommes:</i> 2 391 à aptes : 667 à aptitude partielle: 1 054 à aptitude très réduite : 670 <i>Femmes:</i> 16 à aptes : 8 à aptitude partielle: 8 à aptitude très réduite : -	maçons carreleurs peintres  colleurs de papiers peints	} Anvers Flandre occ.  Flandre or.	formation professionnelle accélérée  recrutement main-d'œuvre étrangère
Prévision de nouveaux travailleurs non nationaux (avec secteur bois) : 3 à 4 000.							
Bois	771	charpentiers-coiffeurs menuisiers ébénistes assembleurs de cadres travailleurs du bois spécialisés garnisseurs-colleurs de papiers peints	Brabant Luxembourg Brabant Flandre occ. Brabant Flandre occ. Brabant Flandre or. Anvers Brabant  Brabant Flandre or.	897 <i>Hommes:</i> 857 à aptes : 192 à aptitude partielle: 381 à aptitude très réduite : 284 <i>Femmes:</i> 40 à aptes : 17 à aptitude partielle: 21 à aptitude très réduite : 2	charpentiers menuisiers ébénistes	} Anvers Flandre occ.	(voir construction)
Prévision de nouveaux travailleurs non nationaux : 3 à 4 000.							

BELGIQUE (suite)

Branches d'activité	Déficits			Excédents			Mesures envisagées				
	Total	Professions	Régions	Total	Professions	Régions					
Métaux	1 968	mouleurs soudeurs	} Anvers } Brabant } Flandre or. } Hainaut	3 184 <i>Hommes:</i> 2 745 aptes : 815 à aptitude partielle: 1 195	conducteurs de fours lamineurs tréfileurs	} Liège } Hainaut } Anvers } Liège } Hainaut } Brabant	Réadaptation Travailleurs étrangers pour les professions qualifiées Adaptation Enseignement technique				
		électriciens	Brabant	à aptitude très réduite : 735	mouleurs mécaniciens						
		ajusteurs	Flandre or. Flandre occ. Hainaut	<i>Femmes:</i> 439 aptés : 121 à aptitude partielle: 250	outilleurs électriciens						
		plombiers-zingueurs	Brabant	à aptitude très réduite : 68							
		tôliers	Flandre occ. Liège								
		mécaniciens	Brabant								
		chaudronniers	Anvers Brabant Hainaut								
		monteurs construction navale	monteurs en chauffage central	monteurs en machines	monteurs en charpentes			tourneurs	foreurs	polisseurs	orfèvres travailleurs à la chaîne
				} Anvers } Flandre or. } Flandre or. } Flandre occ. } Anvers } Flandre occ. } Brabant							
				Brabant							
				Flandre occ.							
				Flandre occ.							
				Flandre or.							
				Flandre or.							
				Flandre occ. Liège							
		Flandre occ. Flandre or.									
Prévision de nouveaux travailleurs non nationaux : (4 à 7 000).											
Textiles	775	ouvriers préparation du lin bobineuses	Flandre occ.	1 878 <i>Hommes:</i> 902 aptés : 161 à aptitude partielle: 550	fileurs tisserands tricoteurs	Brabant Flandre or. Liège Flandre occ.	Réadaptation Formation professionnelle accélérée Le cas échéant, travailleurs frontaliers				
		fileurs	Flandre or.	à aptitude très réduite : 191							
		retordeuses	Flandre or.	<i>Femmes:</i> 976 aptés : 287 à aptitude partielle : 524 à aptitude très réduite : 165							
		tisserands	Flandre occ. Flandre or.								

BELGIQUE (suite)

Branches d'activité	Déficits			Excédents			Mesures envisagées
	Total	Professions	Régions	Total	Professions	Régions	
		assemblageuses stoppeuses tricotouse démonteurs garnisseurs de rateliers caneteurs rebrousseuses glisseuses et remailleuses ouvriers préparation des fibres	Flandre occ. Flandre or. Flandre occ. Flandre or. Flandre occ. Flandre or. Flandre occ. Flandre occ. Flandre or. Hainaut Flandre or. Liège				
Vêtement	1 148	piqueuses-couturières repasseuses piqueurs piqueuses de tiges ouvriers de la chaussure maroquinières	Anvers Flandre or. Flandre occ. Brabant Anvers Brabant Flandre occ. Flandre or. Brabant Flandre or. Anvers Brabant Flandre occ. Brabant	2 446 Hommes: 761 aptes : 224 à aptitude partielle: 343 à aptitude très réduite : 194 Femmes: 1 685 aptes : 1 012 à aptitude partielle: 533 à aptitude très réduites: 140	coupeurs de cuir, monteurs en chaussures, maroquinières tailleurs coupeurs fourreurs	Hainaut Brabant Flandre occ. Brabant Hainaut Flandre or.	Formation professionnelle et formation professionnelle accélérée
Alimentation	144	ouvriers et ouvrières spécialisés pour l'alimentation cigarillo-sières	Anvers Brabant Anvers	684 Hommes: 389 aptes : 130 à aptitude partielle: 182 à aptitude très réduite : 77 Femmes: 295 aptes : 133 à aptitude partielle: 139 à aptitude très réduite : 23	Personnel moins qualifié et travailleurs saisonniers	Brabant Anvers Flandre occ. Flandre or.	Placement temporaire dans d'autres secteurs

BELGIQUE (suite)

Branches d'activité	Déficits			Excédents			Mesures envisagées
	Total	Professions	Régions	Total	Professions	Régions	
Manœuvres	890	manœuvres expérimentés	Tout le pays	19 353 <i>Hommes:</i> 15 924 à aptes : 540 à aptitude partielle: 7 580 à aptitude très réduite: 8 004 <i>Femmes:</i> 3 429 à aptes : 428 à aptitude partielle: 2 108 à aptitude très réduite: 893	manœuvres pour la main-d'œuvre apte, chômage frictionnel uniquement	Anvers Brabant Flandre or. Liège Flandre occ.	Recrutement de main-d'œuvre étrangère
Prévision de nouveaux travailleurs non nationaux : 2 à 4 000. Avec autres secteurs, au total 6 à 8 000.							
Transports	351	conducteurs d'automobiles personnel tramway	Brabant Anvers Flandre or. Hainaut	2 443 <i>Hommes:</i> 1 773 à aptes : 410 à aptitude partielle: 865 à aptitude très réduite : 498 <i>Femmes:</i> 670 à aptes : 319 à aptitude partielle: 286 à aptitude très réduite : 65	travailleurs des transports, travailleurs des communications  emballeurs et ouvriers similaires  dockers et manutentionnaires	Anvers Hainaut Liège Flandre or.  Anvers Flandre or. Liège Limbourg  Brabant Hainaut Liège Flandre or. Anvers	Formation professionnelle accélérée (dans l'entreprise) Recrutement de main-d'œuvre étrangère
Prévision de nouveaux travailleurs non nationaux ne peut être précisée.							
Services	1 517	personnel féminin de maison  employés bilingues	Tout le pays  Agglomération bruxelloise	9 192 <i>Hommes:</i> 3 764 à aptes : 1 787 à aptitude partielle: 1 296 à aptitude très réduite : 681 <i>Femmes:</i> 5 428 à aptes : 3 472 à aptitude partielle: 1 575 à aptitude très réduite : 381	cuisiniers femmes de chambre serveurs  autres travailleurs spécialisés dans les services employés	{ Brabant Flandre occ. Liège Anvers  Brabant Hainaut Liège Flandre occ.  Anvers Brabant Flandre or. Liège Flandre occ.	Formation professionnelle accélérée (sténodactylographes) Main-d'œuvre étrangère Recrutement d'employés âgés par les services publics (jusqu'à 50 ans)
Prévision de nouveaux travailleurs non nationaux : 2 à 3 000.							

BELGIQUE (suite)

Branches d'activité	Déficits			Excédents			Mesures envisagées
	Total	Professions	Régions	Total	Professions	Régions	
Mines	1 407	ouvriers du fond	Hainaut Liège Limbourg	829 <i>Hommes:</i> 809 aptes : 143 à aptitude partielle: 487 à aptitude très réduite : 179 <i>Femmes:</i> 20 aptes : 4 à aptitude partielle: 14 à aptitude très réduite : 2	ouvriers mineurs carriers	Hainaut Liège Hainaut Namur	Mobilité géographique Recrutement main-d'œuvre étrangère
Prévision de nouveaux travailleurs non nationaux : 5 à 8 000.							

Remarques:

Ces chiffres ne constituent qu'une estimation très approximative pour 1965. Les disponibilités en main-d'œuvre apte étant pratiquement épuisées, seuls la rééducation professionnelle et l'appel à la main-d'œuvre étrangère ont apporté une solution. Il convient également de tenir compte des considérations et réserves ci-après :

- 1) les bureaux d'emploi belges ne sont pas informés de la totalité des demandes de main-d'œuvre;
- 2) les facteurs saisonniers et les conditions atmosphériques peuvent influencer les prévisions;
- 3) le volume du chômage frictionnel n'est pas tout à fait connu;
- 4) des mesures intérieures et des mesures sur le plan international peuvent influencer sur les prévisions.

*Déficits et excédents de main-d'œuvre, par profession et par région  
au 1<sup>er</sup> décembre 1964*

ITALIE

Branches d'activité	Déficits			Excédents		
	Total	Professions	Régions	Total	Professions	Régions
Agriculture	—			185 000	travailleurs agricoles, cultivateurs, bûcherons	Emilie-Romagne, Campanie, Pouilles-Sicile
Alimentation	—			45 000	conserveurs, boulangers, main-d'œuvre non spécialisée	Vénétie-Emilie-Romagne, Sicile-Campanie
Tabac	—			47 000	travailleurs du tabac	Pouilles, Campanie
Habillement	—			48 000	cordonniers, apprentis cordonniers, tailleurs tricoteuses	Lombardie - Vénétie, Toscane, Campanie-Sicile
Bois	200	menuisiers, charpentiers (bâtiment), manœuvres spécialisés	Piémont, Lombardie, Trentin Haut-Adige, Sicile	31 000	menuisiers, charpentiers en bois, apprentis menuisiers	Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne, Campanie, Sicile
Transformation des métaux	1 500	ajusteurs, tourneurs, fraiseurs, charpentiers en fer, soudeurs à l'arc, manœuvres spécialisés	Piémont, Lombardie, Trentin, Haut-Adige, Ligurie, Emilie-Romagne, Basilicate	75 000	mécaniciens, forgerons, soudeurs, main-d'œuvre non spécialisée	Piémont, Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne, Campanie, Sicile
Construction	100	maçons, manœuvres spécialisés pour installations sanitaires	Piémont, Lombardie, Trentin Haut-Adige, Vénétie, Abruzzes et Molise	185 000	maçons, conducteurs de machines, apprentis, manœuvres	Lombardie, Vénétie, Campanie-Calabre, Sicile
Commerce	—			20 000	vendeurs, femmes de chambre, cuisiniers, apprentis, main-d'œuvre non spécialisée	Lombardie, Emilie-Romagne, Campanie-Sicile
Employés	—			70 000	employés de bureau	Piémont, Lombardie, Campanie, Pouilles, Sicile
Manœuvres	—			220 000	manœuvres en général	Piémont, Vénétie, Romagne, Campanie, Calabre, Sicile

*Déficits de main-d'œuvre par profession et par région*  
(estimations approximatives pour 1965)

LUXEMBOURG

Branches d'activité	Besoins additionnels	Recrutements à prévoir		Professions intéressées	Régions
		Hommes	Femmes		
Agriculture	o	100 +	o	ouvriers agricoles non qualifiés ouvriers agricoles qualifiés et spécialisés	Centre-Nord
Extraction	o	30 +	o	carriers, tailleurs de pierres, ouvr. spéc. de l'extraction	Centre-Sud
Industries manufacturières	100 à 200	300 +	120	ajusteurs, tourneurs, monteurs, tuyauteurs, ouvrières-couturières, ouvriers spéc. de la production manufacturières	Centre-Sud
Artisanat	300 à 500	500 +	o	serruriers, forgerons, soudeurs, carrossiers, tôliers, électriciens, install.-plombiers, install- de chauffage, ferblantiers, menuisiers, ébénistes, ouvr. semi-qualifiés	Tout le pays
Construction	100 à 200	3 600 +	o	maçons, bétonneurs-coffreurs ferrailleurs, façadiers, charpentiers, plafonneurs, carreleurs, marbriers, peintres, vitriers, conducteurs d'engins, terrassiers spécialisés, puisatiers, terrassiers semi-qual., manœuvres	Tout le pays
Transports et communications	o	50 +	o	chauffeurs des transports, mécaniciens de garage et aides-mécaniciens	Centre Centre-Sud
Industrie hôtelière	100 à 300	175 +	400	cuisiniers et commis de cuisine, chefs de rang et garçons, buffetières, femmes de chambre, lingères, personnel auxiliaire	Centre-Nord
Services en général	200 à 300	o +	700	coiffeurs, coiffeuses, blanchisseuses, bonnes à tout faire	Centre-Sud-Nord
Artistes et musiciens	( <sup>1</sup> )				
Employés, techniciens, vendeurs	( <sup>2</sup> )				

(<sup>1</sup>) L'activité dans cette branche étant caractérisée par une mobilité particulière (contrats d'engagement de 15 jours à 1 mois) une extrapolation ne serait pas justifiée.

(<sup>2</sup>) Il en est de même de la branche des employés, techniciens et vendeurs où interviennent des difficultés de langue quant au recrutement éventuel de travailleurs étrangers.

*Remarques :*

L'établissement d'estimations prévisionnelles sur l'évolution de l'emploi au Luxembourg se heurte à des difficultés sérieuses déjà signalées antérieurement et qui se résument comme suit : les faibles dimensions du pays, la monostructure de son économie, l'instabilité et le volume de la main-d'œuvre étrangère occupée. En ce qui concerne ce dernier point, il y a lieu de noter plus particulièrement que de nombreux travailleurs étrangers quittent le pays après une période d'occupation plus ou moins longue. Les projections ci-dessus tiennent donc nécessairement compte de ces effets, en établissant une distinction entre les besoins additionnels de main-d'œuvre et le volume des recrutements de travailleurs étrangers à prévoir.

*Excédents de main-d'œuvre valide <sup>(1)</sup>, par profession et par région*  
(estimations approximatives pour 1965)

PAYS-BAS

Professions	Total	Régions
Terrassiers	250	Nord
Tourbiers	150	Nord
Travailleurs agricoles	800	Tout le pays
Voyageurs et représentants	200	Nord Sud
Employés de bureau	500	Tout le pays
Ouvriers journaliers	900	Nord Sud
Autres professions	200	
Total	3 000	

<sup>(1)</sup> Main-d'œuvre masculine (il n'y a pas d'excédent de main-d'œuvre féminine aux Pays-Bas).

*Déficits de main-d'œuvre masculine et féminine par profession et par région*  
(estimations approximatives pour 1965)

PAYS-BAS

Branches d'activité	Déficits		
	Total	Professions	Régions
Céramiques, briques	2 500	briquetiers bétonneurs	Est Sud Ouest
Construction	8 000	menuisiers, maçons, peintres	Tout le pays
Industrie chimique	3 500	ouvriers chimistes	Sud Ouest
Industrie du bois	3 000	ouvriers travaillant le bois à la machine, ébénistes	Est Ouest Sud
Vêtement, nettoyage	8 000	couturières, (confection)	Ouest
Cuir, caoutchouc	2 500	ouvriers travaillant le caoutchouc	Est Ouest Sud
Mines	1 000	ouvriers de mines de charbon	Sud
Industrie des métaux	28 000	tourneurs, ferronniers, tôliers, ajusteurs-mécaniciens, monteurs en chauffage central, mécaniciens d'autos, soudeurs à l'arc électrique, plombiers-zingueurs, électriciens de bâtiment	Tout le pays
Industrie textile	2 500	fileurs, tisseurs	Est
Alimentation	7 000		Est Ouest Sud
Autres branches	4 000		
<b>Total</b>	<b>70 000</b>		
Agriculture et horticulture	1 000		Tout le pays
Services, y compris les administrations	29 000	employés de commerce, employés de bureau, dockers et ouvriers d'entrepôt, gens de maison	Est Ouest Sud
<b>Total général</b>	<b>100 000</b>		



SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
8141/1/V/1965/5

---

FB 60,— FF 6,— DM 4,80 Lit. 750 FL. 4,30 £0.8.6. \$1.20

---